

MEMOIRES DU CONGO

DU RWANDA ET DU BURUNDI



N°66
SEPT 2023



SIX TSHOKWE BELGES À LA COUR DU ROI MWATSHISENGE



MOT DU PRÉSIDENT

Nous voici déjà à l'entame du dernier trimestre de cette année 2023. La communauté « Mémoires du Congo » n'a pas chômé cet été avec d'abord la participation d'une équipe de six « Tshokwe belges » au Mukanda qui s'est déroulé à Sandoa en juillet. Exceptionnels moments de fraternisation au cœur de la province du Lualaba, un plongeon dans le Congo des traditions. Mais aussi la découverte d'un Congo qui se réveille avec les visites d'Universités à Lubumbashi, les projets novateurs de la Faculté Polytechnique de l'UNILU, l'université Nouveaux Horizons dans un cadre de campus à l'américaine.

L'évènement du 27 août à Genval avec la fête annuelle a rassemblé de nombreux membres et sympathisants. Rencontres littéraires avec Bookutani et plusieurs auteures et auteurs présents, artistiques, avec Beret, un peintre congolais de talent, le traditionnel buffet de Meka Saveur de maman Irène et son équipe avec leurs spécialités de la riche cuisine congolaise, l'orchestre de Dizzy Mandjeku qui a fait danser jeunes et moins jeunes, nostalgiques de la rumba congolaise. Sans oublier la participation de l'antiquaire Aimé Mbungu qui nous a fait découvrir quelques belles pièces de sa galerie Antika, déportée à Genval !

Nous avons entamé le cycle de nos Mardis du second semestre dans les nouvelles installations de l'AfricaMuseum, nous remercions son Directeur Général et l'équipe en charge de l'organisation des événements pour l'appui ainsi apporté à la pérennisation de nos activités. Ce fut encourageant de constater que le public a répondu à l'appel, vous étiez venus en nombre pour suivre et dialoguer avec les conférenciers au sujet de l'agriculture en RDC.

Vous avez reçu début août la revue « Spéciale 20 Ans » de votre association. Un numéro qui fera date, le dernier sous la houlette de Fernand Hessel qui a dû mettre beaucoup d'énergie à relancer les nombreux contributeurs ! Il a maintenant passé le relais à Françoise Moehler qui assurera la coordination de la revue.

C'est ici l'occasion de lancer un appel à nos lecteurs, qu'ils soient membres de MdC ou sympathisants, sur l'importance d'étoffer l'équipe qui porte la vie de l'association sur ses épaules. Le rythme soutenu de nos activités, de nos engagements, telle l'opération d'envoi de livres et d'archives en RDC, la gestion des Forums, le Comité de Rédaction de la revue, l'organisation des conférences des Mardis, la gestion de la boutique 'livres', etc, toutes ces activités reposent sur l'engagement bénévole de quelques membres de notre association et administrateurs, avec le soutien de quelques épouses courageuses et engagées dans nos activités. Nous faire connaître votre disponibilité à nous rejoindre pour certaines de ces activités, ne fût-ce que ponctuellement, serait appréciable. Réponses à info@memoiresducongo.be

Le second appel que je voudrais lancer ici concerne notre jeunesse, nos enfants et petits-enfants. Nous avons tous un rôle à jouer dans une évolution de l'actuel paradigme décolonial « déconstructeur » en proposant aux jeunes générations un souvenir correct, réfléchi et pacifié de notre passé commun, point de départ pour relever les défis d'aujourd'hui. Pour y parvenir, nous devons cultiver un esprit de respect, d'égalité, de dialogue. Aborder ce passé avec écoute et humilité, mais aussi la conscience d'avoir participé à la construction d'un pays.

N'ayons pas peur d'afficher une forte volonté de collaborer, d'enrichir nos relations de nous mettre à l'écoute de la jeunesse du Congo pour construire l'avenir la main dans la main. C'est un message à passer !

Thierry Claeys Bouuaert

SOMMAIRE

■ IN MEMORIAM

- 04 Jacques Brassinne de la Buissière
- 04 Léon Engulu Baangampongo Bakolele Lokanga
- 05 Maître Prosper Sendwe-Kabongo
- 06 Albert Ndele
- 07 Georges Lecompte

■ ÉVÈNEMENT

- 08 Un belge initié au « Mukanda Tshokwe » devient « Tshakala »

■ MÉMOIRES DU CONGO, DU RWANDA ET DU BURUNDI

- 10 Remerciements à Fernand Hessel
- 11 Réactions des lecteurs au numéro spécial 20 ans R65
- 12 Echos des mardis, forums et conseils d'administration
- 21 Fête de Mémoires du Congo à Genval
- 23 Des images inédites du Congo, du Rwanda ou du Burundi !

■ HISTOIRE

- 25 Plan décennal (4) Fonds du Bien-être Indigène
- 33 Histoire du Congo
Esquisse chronologique & thématique (10)

■ CULTURE

- 36 La « Grande Rotonde » du MRAC
- 38 Fatou Diome « la rengaine sur la colonisation et l'esclavage est devenue un fonds de commerce »
- 40 L'usage des couvercles à proverbes dans la culture des Woyo

■ SOCIÉTÉ

- 43 RDC : Roxane de Bilderling première ambassadrice belge à Kinshasa
- 44 De la contribution du droit coutumier congolais dans la quête d'un état de droit au 21^{ème} siècle

■ AFRIQUE

- 46 Les relations Europe-Afrique - Vers des relations renouvelées
- 52 Hydroélectricité : l'Afrique possède le plus grand potentiel inexploité au monde, à 474 gigawatts

■ BIBLIOGRAPHIE

- 53 Bibliographie n°28

■ VIE DES ASSOCIATIONS

- 56 Calendrier des activités en 2023

■ URBA-KBAU

- 57 Ouverture & consolidation

■ AFRIKAGETUIGENISSEN

- 59 De onvergetelijke dokter Hemerijckx

■ CONTACTS N°159

- 60 Nouvelles de l'association
- 61 Émerveillement et recueillement au Rwanda

■ NYOTA

- 62 Adieu, l'animateur !
- 63 La douce Lisette nous a quittés

■ ROYAL CERCLE LUXEMBOURGEOIS DE L'AFRIQUE DES GRAND LACS

- 64 Jean Mergeai écrivain-magistrat

■ SERVICE DE DOCUMENT MABELE ASBL MWENE-DITU

- 66 Hommage au professeur Timothée Mukash Kalel



CALENDRIER 2023

	FORUM	MARDIS	THÈME DU MARDI
Janvier	20		
Février	17	14	P. Lindekens
Mars	24	14	J. Swinnen
Avril	21	11	P. Verlinden
Mai	26	16	Kolwezi 1978 avec un panel : L. Teirlinck, F. Quanten, K. Vervoort, W. Mertens
Juin	23		
Juillet			
Août			27 août : fête annuelle à Genval
Septembre	22	12	P. Bois d'Enghien & J.P. Rousseau sur l'agriculture au Congo (155-2023/5)
Octobre	27	10	Petit-fils du Général Pierre Van Deuren (1878-1956). Force Publique (156-2023/7)
Novembre	24	14	P. Pierloz sur l'héraldique au Congo (157-2023/7)
Décembre	15		

info@memoiresducongo.be
www.memoiresducongo.be
 Téléphone : 0486 468 339

MOT DE LA RÉDACTION

La publication de notre revue a, pour diverses raisons, été quelque peu perturbée cette année, entre autres du fait de la préparation du numéro spécial 20^e anniversaire. Au niveau du tronc commun, la revue 66 constitue un numéro de transition avec une nouvelle équipe qui doit encore s'étoffer. Il nous faut rattraper le retard dans plusieurs domaines, en particulier au niveau des Échos de Mémoires du Congo qui portent sur quasiment 3 trimestres avec de nombreux Mardis, forums et conseils d'administration. Également un nombre élevé d'hommages à d'importantes personnalités. De ce fait, la revue compte moins de rubriques et plusieurs articles ont dû être reportés à la revue de décembre. Celle-ci fera également la part belle au voyage de six de nos membres au Katanga et Lualaba en juillet à l'invitation du roi des Tshokwe.

Nous en profitons pour lancer un appel aux rédacteurs éventuels ainsi qu'à ceux qui pourraient venir étoffer le comité de rédaction actuellement réduit à peau de chagrin (rédacteurs, correcteurs, recherche d'informations et de photos...).

Vos courriers peuvent être adressés à redaction@memoiresducongo.be

MÉMOIRES DU CONGO ASBL DU RWANDA ET DU BURUNDI

Périodique trimestriel

- N° d'agrément : P914556

- N° d'agrément postal : BC 18012

N°66 - Septembre 2023

© Mémoires du Congo A.S.B.L

BCE : BE 478.435.078

Siège social : avenue de l'Hippodrome, 50

B-1050 Bruxelles

Email : info@memoiresducongo.be

Éditeur responsable : Thierry Claeys Bouuaert

COMITÉ DE RÉDACTION

Coordonnatrice pour le tronc commun :

Françoise Moehler-De Greef

Coordonnateur des revues partenaires :

Fernand Hessel

Correctrice : Françoise Devaux

Membres : Thierry Claeys Bouuaert,

Marc Georges, Françoise Moehler-De Greef

Graphisme : Ideology, Bruxelles

Dépôt des articles : Les articles sont à adresser à redaction@memoiresducongo.be, ou remis en mains propres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Thierry Claeys Bouuaert

Vice-Président : Guy Lambrette

Trésorier : Guy Dierckens

Secrétaire : Françoise Moehler-De Greef

Administrateurs autres : Raoul Donge,

Marc Georges, Fernand Hessel, Félix Kaputu,

Etienne Loeckx, Robert Pierre,

Jean-Paul Rousseau, Karel Vervoort.

COTISATION

Cotisation ordinaire : 30 €

Abonnement à la seule version numérique de la

revue : 20 € - Étudiants : 10 €

Cotisation de soutien : 50 €

Cotisation d'honneur : 100 €

Cotisation à vie : 1 000 €

La cotisation donne droit à la revue trimestrielle.

Les membres des cercles partenaires sont priés de verser au compte de leur association. Avec la mention Cotisation + millésime.

Les changements d'adresse sont à communiquer à vos secrétariats respectifs.

COMPTES BANCAIRES

Mémoires du Congo :

BIC BBRUBEBB - IBAN : BE95 3101 7735 2058

Cercle royal africain des Ardennes :

BE35 0016 6073 1037

Amicale spadoise des Anciens d'outre-mer :

BE90 0680 7764 9032

PUBLICITÉ

Tarifs sur demande, auprès du siège administratif.

DROIT DE COPIE

Les articles sont libres de reproduction dans des publications poursuivant les mêmes buts que l'association, moyennant (1) mention du numéro de la revue et de l'auteur, et (2) envoi d'une copie de la publication à la rédaction.

www.memoiresducongo.be

HOMMAGE À JACQUES BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE (7.09.1929 – 31.01.2023)

PAR FRANÇOISE MOEHLER-DE GREEF



© Institut Jules Destrée

A l'aube de sa carrière, nouvelle recrue au cabinet d'Albert Lilar (vice-premier ministre, requis pour présider la Table Ronde belgo-congolaise), Jacques Brassinne, le seul du cabinet à posséder une licence en sciences coloniales et donc certaines notions sur le Congo, est nommé secrétaire général de la Table Ronde (janvier-février 1960) et est, de ce fait, amené à côtoyer tous ceux qui joueront un rôle dans la future RDC. Une pléiade de ministres et parlementaires belges et une bonne centaine de délégués congolais plus des chefs coutumiers ou leurs représentants.

Le 28 juin 1960, trois jours avant l'indépendance, Jacques Brassinne débarque à Léopoldville comme conseiller à l'Ambassade de Belgique. Suite à la rupture diplomatique, il rejoint le Katanga indépendant (1960-1963) pour le compte du Ministère des Affaires Africaines et servira de conseiller politique au président Moïse Tshombe jusqu'à la fin de la sécession, en janvier 1963. Après un séjour en Belgique, il rejoint Tshombe à Léopoldville lorsque celui-ci est nommé Premier ministre du Congo alors que la majeure partie du pays est aux mains des rebelles. Il participe à l'Ommegang pour la libération des otages de Stanleyville en 1964, civil chargé de mettre en place des équipes administratives à Stanleyville, Kamina et Kindu une fois la région libérée. Lorsque Mobutu prend le pouvoir en novembre 1965, Jacques est déclaré persona non grata et rentre en Europe.

Docteur en sciences politiques à l'ULB et diplômé de Harvard, il consacre sa thèse de doctorat, en 1991, à l'Enquête sur la mort de Lumumba, travail qui lui a valu le plus haut grade, mais qui, en raison de la sensibilité politique du sujet, ne pourra être publié. Lors de la création de la Commission parlementaire fédérale « chargée de déterminer les

circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci » (mars 2000-octobre 2001), des photocopies de sa thèse sont mises à la disposition des experts et font l'objet d'interprétations critiques nécessitant la diffusion de la thèse. En 2002, Jacques Brassinne met sa thèse en ligne avant de publier, en 2018, « L'exécution de Lumumba », chez Racine.

Après les Affaires étrangères. Créateur de l'ONG Coopération et Progrès (1972), il passe au Conseil régional wallon (1974-1977) puis dans divers cabinets ministériels. Il a longtemps collaboré avec le CRISP dont il a été vice-président. Administrateur, vice-président puis président de l'Institut Destrée, Jacques Brassinne signe, en 2007, avec Philippe Destatte une proposition défendant l'idée d'un fédéralisme à quatre régions en Belgique.

Mémoires du Congo a eu le privilège de l'accueillir à son forum et d'enregistrer son témoignage (à voir sur le site web).

Mémoires du Congo présente à sa famille et ses proches ses plus sincères condoléances. ■

LÉON ENGULU BAANGAMPONGO BAKOLELE LOKANGA (1.04.1934 – 04.02.2023)

PAR THIERRY CLAEYS BOUUAERT



Avec le départ du patriarche Léon Engulu Baangampongo le 4 février 2023, c'est un pan entier de la mémoire de l'histoire contemporaine du Congo qui s'en est allé.

Léon Engulu est né le 1^{er} avril 1934 à Mbandaka. Ancien sénateur de la législature 2007-2018, élu de l'ancienne Province de l'Équateur, district de la Tshuapa, il a été gouverneur des provinces de l'Équateur (1966-1967),

du Kivu (1967-1968) et du Katanga (1968-1970).

Il avait entamé sa carrière professionnelle en 1954 comme commis territorial sous le Congo Belge, et a participé à la Table Ronde de Bruxelles en 1960, en qualité de membre du Collège exécutif de l'Équateur. Ancien condisciple de feu le Président Mobutu, il a été ministre des Travaux publics de

1970 à 1974. Puis de l'Agriculture et Développement rural de 1977 à 1979.

Il a repris des études universitaires en 1979 et fut proclamé licencié en sciences politiques de l'université du Zaïre-Campus de Lubumbashi, en 1981. Parti au Canada de 1985 à 1988, il décroche un master en sciences politiques, orientation administration publique à Montréal. Lors du déclenchement de la transition en 1990 il revient au gouvernement en qualité de ministre de l'Intérieur et administration du territoire, jusqu'en 1991. Fin 1991, il démissionne de ses fonctions. Il refusera d'exercer d'autres fonctions publiques jusqu'au départ de Mobutu. Il revient en politique fin 2003 en tant que sénateur dans le Parlement de transition. Fin janvier 2007 il est élu sénateur de l'Équateur, pour le district de la Tshuapa, mandat qu'il assumera jusqu'à la fin 2018.

Sa stature politique, sociale et son aura auprès de la population de son fief électoral avaient fait du patriarche Léon Engulu un sage très respecté par la classe politique congolaise. Il nous avait accordé un témoignage (disponible sur notre site web). Il nous avait transmis en 2020 le texte de son discours d'adieu au Sénat, fin 2018. Nous vous présentons ci-dessous quelques extraits qui démontrent

son franc-parler et son réel souci du sort des populations congolaises.

A ses enfants, sa famille, nous présentons toute notre sympathie.

Extraits de son discours d'adieu au Sénat en décembre 2018

« Permettez que je commence par un petit rappel de mon intervention face au Ministre du Budget. Ce jour-là, après le discours du Ministre du Budget, j'avais pris la parole pour dire que le niveau de son budget est ridicule, compte tenu des ressources naturelles abondantes et diversifiées que compte notre pays. La question qui s'impose : où va l'argent de l'activité minière lorsque les agences internationales dénoncent la traçabilité opaque du revenu de ce secteur ?

Notre Constitution consacre le régime du multipartisme intégral et proportionnel des suffrages. Elle n'exclut aucune catégorie de citoyens dans la compétition électorale. Ce régime est à mon avis nécessaire et utile dans notre pays qui compte 250 ethnies et à l'intérieur de ces ethnies une multitude de tribus et de clans.

Dans cet ensemble démographique, il y a des zones de forte densité de

peuplement et des zones de faible densité. Les populations de ces tribus et clans vivent dans un état de misère chronique, qui ne cesse de s'approfondir, de s'amplifier, s'accompagnant d'un taux de chômage effrayant dans les villes.

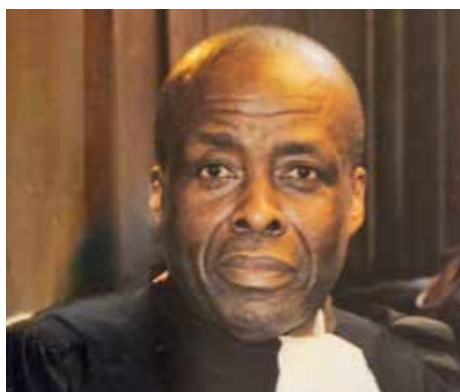
C'est, indéniablement, cet état de misère et du chômage dramatique qui produit la multiplicité des partis politiques exactement comme la forêt produit spontanément des champignons. Gérons bien le pays, créons par la bonne gouvernance la prospérité du pays, prospérité qui donne de nombreux débouchés de travail et nous verrons disparaître le goût immodéré et la fascination pour l'activité politique.

Notre oligarchie présente l'image d'un mât de cocagne qui fascine la classe des pauvres et chacun des pauvres fait des efforts pour y accéder et en l'occurrence, par la création des partis politiques.

Le Gouvernement Central comme le Gouvernement à Kinshasa se montrent indifférents devant ce triste spectacle de mendicité. Face à ce triste spectacle de misère répandue à Kinshasa comme dans l'ensemble du pays, je regrette, ancien fanatique de l'indépendance immédiate, d'avoir chassé les blancs. » ■

HOMMAGE À MAITRE PROSPER SENDWE-KABONGO (26.03.1948 – 21.05.2023)

PAR ANDRÉ CEULEMANS



C'est le 21 mai dernier que nous avons appris le départ de Me Prosper Sendwe, à l'âge de 75 ans.

Homme de Loi, Me Prosper Sendwe était aussi un Homme de Foi.

Avocat, il avait mené victorieusement un combat pour la reconnaissance des droits des Congolais nés à l'époque du Congo belge pour le recouvrement de la nationalité belge. Passionné de Droit Constitutionnel « sujet de sa thèse » il s'était spécialisé dans le droit des étrangers pour pouvoir aider les plus faibles et les plus démunis. Il militait aussi pour la paix et l'unité au Congo, pour rapprocher les peuples.

Il n'était qu'adolescent lors du décès tragique de son père Jason Sendwe en 1964. Me Prosper Sendwe était licencié en Droit de l'Université de Lovanium (1968) ainsi que titulaire d'un Master complémentaire en Droit économique (ULB 1973). Il maîtrisait 4

langues congolaises (Swahili, Kiluba, Tshiluba, Lingala) ainsi que 3 langues européennes (Français, Anglais, Espagnol). A ses heures de liberté il aimait jouer du piano ou de l'accordéon avec les siens.

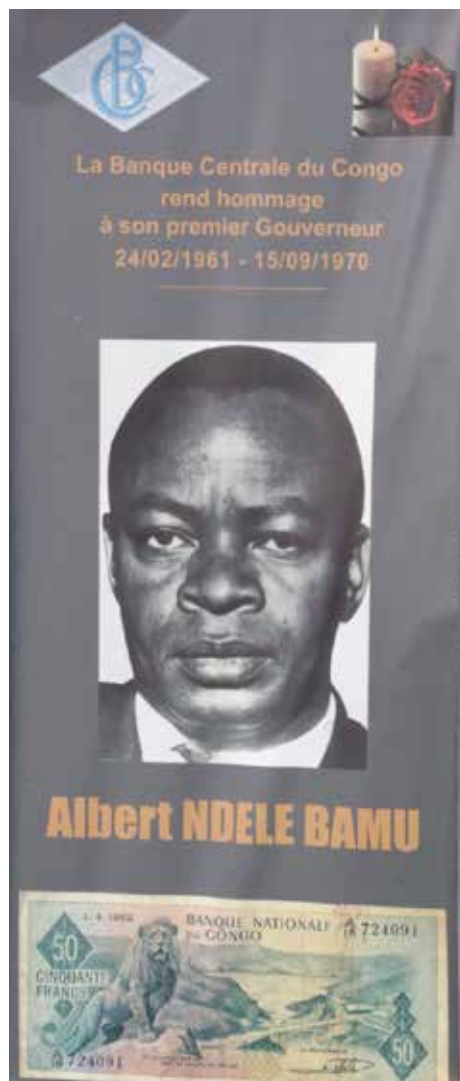
Me Prosper Sendwe avait animé une conférence en octobre 2016 sur les rapports entre la Belgique et le Congo.

Sa réputation de chrétien engagé n'était plus à faire, il exerçait à ce titre un Ministère de Pasteur dans une église apparentée à la Nouvelle Jérusalem.

A son épouse, à ses enfants nous présentons nos sincères condoléances. ■

ALBERT NDELE, UN DES DERNIERS BAOBABS CONGOLAIS (15.08.1930 – 1.04.2023)

PAR RAOUL DONGE, AMBASSADEUR, ADMINISTRATEUR DE MÉMOIRES DU CONGO



C'est au petit matin du jeudi 1^{er} avril 2023 que la nouvelle du décès de celui qui fut un grand monument de l'histoire monétaire et financière du Congo/Zaire, Albert Ndele, s'est répandue comme une trainée de poudre d'abord à Bruxelles où il résidait depuis plus de 30 ans pour des raisons médicales et ensuite à Kinshasa. Il allait avoir 93 ans le 15 août 2023. Quelle Tristesse.

Né le 15 août 1930 à Boma (capitale de l'État indépendant du Congo, puis du Congo belge, du 1^{er} mai 1886 au 31 octobre 1929 avant que Léopoldville/Kinshasa ne lui succède), Albert Ndele y commença ses études primaires et secondaires (Colonie scolaire) avant de les

poursuivre successivement au Centre universitaire Lovanium de Kisantu et à l'Université Lovanium de Kinshasa où il obtint, en 1959, le titre du premier Congolais Licencié en Sciences commerciales. Il complètera ses études en Belgique, à l'Université catholique de Louvain, où il obtiendra une licence en Sciences économiques et matières spéciales monnaie et finances publiques, sous la supervision du Professeur De Voghel, vice-gouverneur de la Banque nationale de Belgique.

Dès la fin de ses études universitaires à Louvain en 1960, il est choisi pour faire partie de la Commission De Voghel chargée de préparer les matériaux de la Table ronde économique d'avril-mai 1960, dont il sera le vice-président et porte-parole aux côtés de Mr Albert Mbeka qui assumait le rôle de coprésident avec, du côté belge, le Ministre Scheyven, en charge des affaires économiques et financières du Congo. A l'issue de la Table ronde économique, Albert Ndele fut retenu au sein du Groupe de Travail des Quinze chargé de préparer les différents dossiers en suspens que n'avait pas pu finaliser la Table ronde économique.

De retour au Congo, Albert Ndele, très remarqué, occupera successivement les fonctions de Directeur de Cabinet du ministre des Finances, Mr Nkay, Commissaire général aux Finances et vice-président du Collège des Commissaires généraux (septembre 1960 à février 1961), et vice-président du Conseil d'administration de l'Université Lovanium.

Dans le cadre de ses fonctions de Commissaire général aux Finances, Albert Ndele, procède, dans la perspective de la dissolution de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, à la mise en place, par le décret-loi du 3 octobre 1960, du Conseil Monétaire chargé de liquider cette institution coloniale. Le 24 février 1961, il fut nommé, à trente ans, premier Gouverneur de la Banque Nationale du Congo.

Nommé en 1963 par arrêté du Premier ministre Adoula membre de la Commission

technique chargée d'étudier et de proposer des mesures pour lutter contre le déséquilibre financier et économique, il fait véritablement entrer la Banque Nationale du Congo en activité le 22 juin 1964 en rajeunissant les cadres par le recrutement et la formation d'universitaires congolais pour faire face au départ des agents administratifs belges.

Défenseur acharné de l'autonomie de gestion de la Banque face au pouvoir politique, le gouverneur Ndele a judicieusement réussi, par la réforme des statuts de la Banque du 23 juin 1967, à asseoir l'autonomie de la Banque Nationale. Ce qui lui permit de mener à bien la profonde réforme monétaire du 23 juin 1967 par la création d'une nouvelle monnaie, le Zaire, adossée au dollar américain et gagée sur l'étalon or. Le Gouverneur Ndele profite de cette importante réforme pour procéder à l'assainissement de la situation monétaire et des finances publiques du Congo en vue de favoriser la relance économique, tout en appuyant les efforts des autorités publiques en vue de maintenir l'équilibre budgétaire. Profitant de cette embellie, le Gouverneur Ndele entreprend dès 1968 d'autres nouveaux chantiers en vue de soutenir le secteur privé et d'attirer de nouveaux investissements, en facilitant la création d'un nouvel instrument de financement : la « Société Congolaise de Financement du Développement », SOCOFIDE (1968), devenue plus tard SOFIDE, la mise en place d'un code des investissements plus attractif, l'instauration d'une politique libérale de transferts des dividendes, ainsi que la négociation de nouveaux accords économiques, etc. Nommé fin de 1970, Ministre d'État des Finances, il en démissionnera au bout d'une courte période.

Parti à l'étranger, plus précisément aux États-Unis au début de l'année 72, Albert Ndele consacra cette période sabbatique à compléter ses études au sein de prestigieuses universités américaines telles que Harvard et Yale d'où il obtiendra de très hauts diplômes de Master et de PhD en Finances et en Droit diplomatique notamment.

Rappelé au Pays par les autorités en 1988, Albert Ndele, après avoir tenu au Palais du Peuple une importante et retentissante conférence sur la Problématique des rapports financiers Nord-Sud et perspectives, sera nommé successivement Ministre de l'Économie et de l'Industrie, Président de Gécamines Holding et membre du Conseil d'administration de la Banque Nationale du Zaïre et, dès 1991, membre de la Conférence nationale Souveraine (CNS) Commission économique.

En 2001, suite à des problèmes de santé, Albert Ndele vient s'établir en Belgique d'où il va continuer à prodiguer des notes de réflexion et des messages à ses jeunes frères et sœurs du Mouvement « Action Ndele » qu'il avait initié en vue de poursuivre les actions de développement de son pays. De même, c'est depuis la Belgique, qu'il contribuera aux différentes initiatives qui vont aboutir en 2002 au dialogue de Sun City pour le retour à la paix et à la réunification de la RDC.

Invité par le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo à l'occasion des 50 ans de la création de l'institut d'émission, Albert Ndele se rend à Kinshasa accompagné de son épouse, et se fait l'honneur, en sa qualité de Fondateur de la Banque et de Doyen des Gouverneurs, de porter sur

les fonts baptismaux, dans le salon Congo du Grand Hôtel, ex-Hôtel Intercontinental, l'ouvrage consacrant les 55 ans de son œuvre, **La Banque Centrale du Congo**.

Depuis, cette ultime activité « Mbuta » Ndele, comme aimait à l'appeler avec affection sa tendre épouse, Marie-Jeanne Davier, s'est retiré, cette fois, définitivement, de toute action politique pour se consacrer à sa nombreuse progéniture, à ses soins de santé et à la méditation.

Au plan des relations belgo-congolaises, le Gouverneur Ndele, tout en se montrant intransigeant sur l'indépendance de son pays, s'est toujours montré un fervent défenseur de l'amitié belgo-congolaise et du maintien et du renforcement d'une coopération économique fructueuse et mutuellement bénéfique aux populations des deux pays. Il n'a cessé de le proclamer lors de ses nombreuses conférences devant le patronat et le monde académique au Congo et en Belgique.

C'est dans la matinée du 1^{er} avril 2023, à la veille de ses 93 ans, que « Mbuta » Ndele, notre grand Baobab et notre Patriarche, Mfumu Ne Kongo et Mfumu Kanda nous a quittés !

Le Président de la République Félix Tshisekedi rend un dernier hommage à Albert Ndele le 27 avril 2023 en l'élevant à titre posthume au rang de Grand officier dans l'ordre des héros nationaux 'Kabila-Lumumba' avant la messe de suffrage à la Cathédrale Notre Dame de Kinshasa Lingwala, et le départ pour sa ville natale de Boma, au Kongo-Central, au Bas-Fleuve, où il a été inhumé sur la terre de ses ancêtres. ■



HOMMAGE À GEORGES LECOMPTE (19.07.1927 – 28.05.2023)

PAR THIERRY CLAEYS BOUUAERT



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Georges Lecompte, le 28 mai dernier, à quelques semaines de ses 96 ans. Il avait entamé sa carrière à la Banque du Congo belge, dont il fut un jeune Directeur d'agence à l'Équateur (Basankusu et Gemena). Il a poursuivi après l'indépendance, avec le Groupe Damseaux. Il a aussi été actif dans le secteur des assurances.

Avec son livre, un tirage à titre privé, *'Il était une fois l'Équateur'*, Georges Lecompte nous laisse un témoignage de première main sur la période 1954-1961. Il s'attache à dépeindre, à l'aide d'anecdotes vécues et de portraits de personnages hauts en couleurs, ce qu'était la vie des broussards en cette fin de l'époque coloniale. Il offre un récit qui éclaire la période des préparatifs vers l'Indépendance du 30 juin 1960 avec le vécu sur le terrain d'un fin observateur. Il rend un hommage particulier à l'action des femmes des expatriés et singulièrement à l'appui courageux, efficace et désintéressé de son épouse Liliane.

A son épouse, ses enfants et sa famille nous présentons toute notre sympathie. ■

UN BELGE INITIÉ AU « MUKANDA TSHOKWE » DEVIENT « TSHAKALA »

Au cœur de l'Afrique, l'incroyable intronisation d'un Belge en tant que chef coutumier tshokwe

ARTICLE DE GILBERT DUPONT, DERNIÈRE HEURE - 2/09/2023

Les images étonnantes ont circulé sur TikTok. La scène est vraiment incroyable. Thierry Claeys Bouuaert, 73 ans, est assis par terre sur un pagne. Autour lui, une quarantaine de chefs coutumiers font face au roi Mwene Mwatshisenge Lwembe Ngweji Musanya III. Nous sommes à 6950 km de Bruxelles. En RDC, à Itengo, territoire de Sandoa, dans la province du Luluaba.

On assiste à un Mukanda : l'intronisation de Thierry Claeys Bouuaert comme notable à la cour du roi qui règne sous le nom de Musanya III. Le Belge fait allégeance au grand chef des Tshokwe, ce peuple bantou établi au Congo, en Zambie et en Angola d'où il provient.

Thierry n'est pas venu seul. Cinq de ses compatriotes l'accompagnent dont trois dames. Ils représentent l'association 'Mémoires du Congo' qui compte plus de 600 membres et cherche à perpétuer les liens historiques d'amitié entre le Congo et la Belgique.

Quand nous le retrouvons, Thierry Claeys Bouuaert se dit toujours très ému. « Être accepté comme frère ethnique dans une pareille cérémonie provoque en soi des sentiments intenses. Là, pendant la cérémonie, je ressens toute la charge des responsabilités et des attentes auxquelles il nous faudra répondre. Je suis revêtu des habits de notable, avec le pagne et le couvre-chef traditionnels Tshokwe. Mon visage a été blanchi à la poudre de kaolin. Assis sur des peaux de bête, les chefs coutumiers plus anciens ont renouvelé avant nous, selon leur rang, leur allégeance au roi. Les nouveaux chefs promus sont appelés les derniers. Vient ensuite mon tour de recevoir le titre de Tshakala, qui signifie « représentant du roi en territoire lointain ».

ZANGO AMOUR

L'émotion est palpable sur les photos et vidéos ramenées de Sandoa. Solange Brichaut reçoit le nom de « Zango » (Amour), Marie-Ange Imperiali, celui de « Tshiseke » (joie). Françoise Moehler-De Greef, Marc Georges et Robert Pierre sont, quant à eux, confirmés dans leurs statuts respectifs de « Mwana Mahamba », « Chikuvu » et « Hanga » (NDLR : voir revue 64).

Les cérémonies s'étalent sur plusieurs jours. « Graduellement, nous échangeons avec nos frères et sœurs Tshokwe. Nous apprenons leurs traditions, leur culture, la vie au village, dans la savane, en totale immersion, coupés du monde. On a parcouru 12.000 km pour arriver là via l'Afrique du Sud ».

LE ROI TSHOKWE À TERVUREN

Les « Tshokwe belges » n'ont pas été choisis au hasard. Leur choix résulte de la volonté du roi tshokwe et le processus avait duré deux ans. Le roi tshokwe s'est même déplacé en Belgique en 2022. Il a été reçu à l'AfricaMuseum à Tervuren où, revêtu d'habits traditionnels, il avait tenu à remercier officiellement le musée et les équipes qui se sont succédé à travers le temps pour protéger les collections et trésors d'art tshokwe et les faire connaître au public mondial.

« Il faut souligner que les Tshokwe ne demandent aucune restitution. Au contraire, ils considèrent qu'à travers Tervuren, ils ont conquis l'espace culturel belge par le biais de leur art qu'ils demandent à présent aux Belges de faire connaître, en partenariat, dans le monde entier ». ■

Le voyage des Tshokwe belges au Katanga et Lualaba sera évoqué plus largement dans la prochaine revue.

Les Tshokwe belges :

Thierry Claeys Bouuaert, Marc Georges, Françoise Moehler – De Greef, Robert Pierre, Solange Brichaut, Marie-Ange Imperiali

NDLR : version anglaise disponible sur : <https://www.archyde.com/enthronement-of-thierry-claeys-bouuaert-a-belgians-journey-in-the-tshokwe-kingdom/>



Vidéos réalisées par les Tshokwe annonçant l'arrivée des Tshokwe belges et immortalisant le premier Mukanda Tshokwe international :

<https://www.youtube.com/watch?v=77fEYUaOAK>



<https://www.youtube.com/watch?v=mG0a3dhpH8&t=4s>





REMERCIEMENTS À FERNAND HESSEL

PAR FRANÇOISE DEVAUX



Pour des raisons personnelles, Fernand Hessel a souhaité se décharger de sa fonction de Rédacteur en chef de la revue après la parution du numéro « Spécial 20 ans » de MDC. Il continuera néanmoins la coordination avec les associations partenaires telles que Afriketuigenissen, URBA-KBAU, l'Amicale Spadoise des anciens d'outre-mer (ASAOM), le Cercle Royal des Anciens d'Ardenne (CRAA à Vielsalm) et le Royal Cercle Luxembourgeois de l'Afrique des Grands-lacs (RCLAGL à Arlon).

Ayant travaillé en étroite collaboration avec Fernand depuis près de 10 ans pour la préparation de 4 numéros de la revue MDC par an, on m'a demandé d'écrire un mot de remerciement à son attention, ce que je fais avec le plus grand plaisir.

Arrivé au Congo en 1964 comme enseignant à Kinshasa, Fernand a par la suite sillonné toute la RDC dans le cadre de divers projets et fonctions relatifs à l'enseignement, notamment inspection pédagogique et administrative; formation d'inspecteurs de l'enseignement; formation des maîtres et des

cadres de l'enseignement; rénovation de l'Examen d'Etat (règlements, formules opérationnelles, statistiques...).

Fernand a également acquis une bonne connaissance de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Togo et du Burkina Faso, au plan du développement communautaire, au titre de chef de section adjoint, puis de chef de section titulaire de la Coopération belge.

Après avoir passé 40 ans en Afrique, il est rentré définitivement en Belgique en 2004.

Lors d'un passage en Belgique, il s'était affilié au CRAOM où il a rencontré des membres de Mémoires du Congo. Après son retour définitif en Belgique et son installation à Sart-lez-Spa, il a rejoint MdC, participant régulièrement aux Forums ainsi qu'à la préparation de la revue. Il devient administrateur en 2016 ainsi que rédacteur en chef de la revue.

C'est en 2012, lors d'un week-end organisé par l'association Niambo au cours duquel nous avons logé au Vieux Château à Sart-lez-Spa, que j'ai rencontré Fernand pour la première fois. Mais c'est en 2014, après avoir rejoint MdC, que j'ai véritablement fait sa connaissance. Il avait demandé à Paul Vannès s'il pouvait faire appel à moi pour la révision d'un article destiné à la revue du 1^{er} trimestre 2014. J'ai accepté sans me douter que c'était le début d'une belle collaboration qui se poursuit encore aujourd'hui. Fernand étant assez 'directif', il nous a fallu plusieurs mois de tâtonnements avant de trouver la meilleure manière de travailler ensemble et atteindre notre 'vitesse de croisière'.

Fernand consacrait énormément de temps à la revue de MdC. Ainsi qu'il

l'a souvent dit, le travail de préparation avant envoi de la version finale l'occupait 2 mois chaque trimestre. Enorme travail récompensé par les félicitations et remerciements qu'il recevait régulièrement.

Outre MdC, Fernand est membre de la plupart des associations d'anciens d'Afrique et participe régulièrement à leurs activités. Son grand regret est de voir, les années passant et les personnes aussi, que le nombre de ces associations 'diminue comme peau de chagrin'.

Comme le disait Roland Kirsch lors de l'inauguration en juillet 2022 du Musée de l'Afrique à Differt-Messancy (sud de la province de Luxembourg) auquel Fernand a fait don de divers objets de sa collection africaine : « *Si notre donateur atypique est connu pour sa forte personnalité, il reste que ses prises de position publiques -dérangeantes pour quelques-uns- sont fondées systématiquement sur des considérations éthiques privilégiant la défense prioritaire des Africains et des amis de l'Afrique, blancs et noirs.* »

Un tout grand merci à toi Fernand de m'avoir acceptée, comme tu le dis souvent, en tant que 'ta collaboratrice' durant ces presque 10 années. Collaboration qui continuera pour ce qui concerne la partie « associations partenaires » de la revue.

Merci Fernand pour ton engagement, ton professionnalisme, ton dévouement sans failles. C'est toi qui as fait de la revue ce qu'elle est, un petit chef-d'œuvre. La revue du 20^{ème} anniversaire constitue le point d'orgue de ce fabuleux travail dûment apprécié par les plus grands ainsi que vous le verrez dans les pages suivantes. ■

RÉACTIONS DES LECTEURS AU NUMÉRO SPÉCIAL 20 ANS R65

COURRIEL DU PRÉSIDENT HERMAN DE CROO

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai lu avec intérêt Mémoires du Congo, du Rwanda et du Burundi, le numéro spécial pour 20 ans d'existence et d'activité.

Je félicite votre comité de rédaction et toutes celles et ceux qui ont collaboré à ce beau numéro, bien présenté, avec une série de contributions, que j'ai lues avec intérêt.

Il est difficile, dans des périodes aussi variables où les attitudes sur l'un ou l'autre, longs ou courts, épisodes historiques posent plus d'un problème, de parcourir l'évolution d'une belle revue, avec le souci de continuité, de documentation et de rétrospective sans complexes.

Bravo pour ce numéro.

Espérons que la continuité fera que d'autres pourront lire le numéro du 50^{ème} anniversaire de Mémoires du Congo... cela promet.

Avec mes sentiments les meilleurs,

Prof. ém. Herman DE CROO
Ministre d'État
Président honoraire de la Chambre des représentants
Ancien Ministre et Député.



COURRIEL DE PATRICIA VAN SCHUYLENBERGH

Cher Thierry,

Ce petit courrier pour t'indiquer avoir bien reçu le numéro spécial des 20 ans de Mémoires du Congo.

Que de souvenirs, quel incroyable parcours, grâce au dévouement continu et tenace d'un petit groupe d'hommes et de femmes convaincus qu'il fallait préserver et entretenir la mémoire de toute une époque afin de faire œuvre d'histoire.

Je te félicite chaleureusement, ainsi que toute l'équipe de rédaction (à qui tu voudras bien transmettre ce message) pour cette performance, ce travail de longue haleine et pour continuer à développer, parfois envers et contre tous, les activités de l'Association qui reste un important organe de liaison entre la Belgique et l'Afrique centrale !

Cordialement,

Dr. Patricia Van Schuylenbergh
Senior Scientist
History & Politics Unit
Royal Museum for Central Africa
Leuvensesteenweg 13,
B-3080 Tervuren



ÉCHOS DES MARDIS, FORUMS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION

→ Les Forums se poursuivent, principalement en virtuel, la formule combinée (virtuel et présentiel) représentant un travail considérable pour le nombre de participants en présentiel. Certains regrettent cependant la convivialité de ces rencontres à Tervuren, souvent suivies d'un déjeuner. Par contre, les séances virtuelles rassemblent de plus en plus de Congolais (New York, Kinshasa, Mwene Ditu où ils sont nombreux devant un seul

écran, ...). L'intérêt de nos amis Congolais est évident et les sujets abordés, de plus en plus fouillés et riches, nous permettent de mieux nous connaître et nous comprendre dans nos us et coutumes, nos traditions et nos cultures.

→ La salle du bâtiment CAPA n'étant plus disponible, ce sera dorénavant dans les nouvelles installations du musée rénové que nous serons hébergés. Nos remerciements vont

vers le nouveau DG du MRAC et son équipe 'événements' qui nous ont permis de poursuivre nos activités dans les meilleures conditions. Nous souhaitons conserver la convivialité du repas et l'excellente moambe d'Yves Hofmann qui vous sera servie dans une salle toute proche (Zaal DeVos, St Pauluslaan, Tervuren-Vossem). Tous les détails seront communiqués sur les invitations et sur le site web. Covoiturage assuré.

1. ECHOS DES MARDIS (ETIENNE LOECKX – FRANÇOISE MOEHLER)

Mardi 14.02.2023 (code 151-2023/1 – 97 participants)

→ **Témoignage d'Yves BURHIN enregistré en 2004)**

→ **Conférence de Peter Verlinden**

Dans son témoignage, **Yves BURHIN**, né en 1928, nous raconte son enfance dans la province de l'Équateur où son père était agent territorial itinérant, en commençant par le voyage depuis Anvers puis vers le lieu d'affectation. Une première affectation à Boende, la vie en brousse dans l'isolement, le décès de sa petite sœur. A partir de 1937, leur vie s'améliore avec l'arrivée du frigidaire à pétrole et de la radio mais aussi grâce à une ébauche de vie sociale.

Après le collègue Albert 1^{er} à Léopoldville, il poursuit ses études à l'Institut agronomique de Huy. Il part ensuite à Gandajika avec son épouse, Suzanne Lemaire, crée une troupe scout, s'occupe des paysannats agricoles, gestion des sols et achat de coton. A Bakwanga, c'est la pisciculture, le bétail, le soja et la proximité du Fonds du Bien-Être indigène. Après l'indépendance du Congo, il séjournera encore à Usumbura jusqu'à l'indépendance du Burundi en 1962 avant de poursuivre sa carrière au Maroc pour la FAO.

La conférence de **Philippe LINDEKENS**, co-rédacteur de la revue philatélique « Les Congolâtres », s'intitule « L'épo-

pée de la Poste dans les ex-colonies belges via la philatélie, un voyage avec les pionniers » couvrant les ex-colonies belges mais également l'Est Africain Allemand occupé par les Belges, l'État du Katanga, l'État autonome du Sud-Kasaï et la République Populaire de Stanleyville. Le club spécialisé dans les timbres de l'EIC est à Londres.

L'univers des philatélistes est vaste : timbre neuf (non utilisé avec de la gomme) ou oblitéré, genèse des timbres (les essais), feuilles entières, bloc-feuillet, carnet de timbres, cachets, surcharges, oblitérations, timbres non dentelés et, bien entendu, les faux timbres. Les timbres pour envois par chemin de fer sont créés par des sociétés privées. Enfin, les entiers postaux, à savoir les cartes postales, les cartes-lettres, les aérogrammes avec timbre préimprimé. L'errinophilie étudie la vignette sans valeur postale mettant en exergue un événement ou une personnalité.

Ensuite, courrier timbré comme moyen de communication, par bateau ou par avion, courriers accidentés (crash d'avion ou de bateau). Les courriers postés à bord d'un paquebot portent le cachet de celui-ci. La censure de guerre du courrier, civile ou militaire. La taxation congolaise ou étrangère, à la suite d'un affranchissement insuffisant. La franchise postale pour les courriers administratifs ou militaires. L'affranchissement mécanique.

Les formulaires postaux et les documents administratifs de la Poste, les coupons réponses internationaux, joints aux courriers pour payer le timbre de la réponse. Les premières cartes postales dès 1898 et la « maximaphilie ».

Enfin, l'histoire postale « sociale » avec le renvoi à deux articles de la revue : les timbres créés pour LARA, la Ligne Aérienne Roi Albert et pour le Corps des volontaires congolais de la grande guerre. Par ailleurs, au moment de l'indépendance, les 23.000 réfugiés au 20 juillet 1960 obtiennent une franchise postale, avec des cachets de la Croix Rouge et de la Poste.

Mardi 14.03.2023 (code 152-2023/3 – 118 participants (J.L. Luxen)

→ **Témoignage de Jacques Brassinne**

→ **Conférence de Johan Swinnen**

En ouverture de séance, le Président signale que le nouveau Directeur de l'AfricaMuseum est l'**Ambassadeur Bart Ouvry**, avec qui contact sera établi dès que possible. Il évoque aussi l'opération de transfert de documents et d'archives (une tonne) relatifs à l'histoire du Congo à la Bibliothèque urbaine de Kinshasa (Prof. Paul Tete Wersey). Avec l'UNIKIN et l'asbl BOLUKI, MDC entend soutenir les capacités de numérisation des universités congolaises.

Dans son témoignage enregistré en DVD en 2019, **Jacques Brassinne** évoque son étroite implication, de 1958 à 1965, dans les préparatifs et les premiers mois de l'indépendance du Congo. Conseiller du Ministre Lilar (président de la Table ronde de janvier 1960), Jacques Brassinne en a été désigné le secrétaire général. A ce titre, il a pu nouer des contacts personnels avec les leaders congolais. Présent à Léopoldville le 30 juin 1960, il a été témoin des cérémonies et, dans les jours qui ont suivi, du début des désordres. Transféré fin juillet à la Mission technique belge à Élisabethville, il a vécu la sécession du Katanga et y était présent lors de l'exécution de Lumumba. Il évoque les graves désordres au Kasai, dénoncés par l'ONU. Il a poursuivi ses contacts avec les autorités de Kinshasa jusqu'à la prise de pouvoir par Joseph Mobutu. Il jette un regard critique et amer sur ces événements qui ont, dès le départ, gravement compromis une transition ordonnée.

L'orateur du jour, l'**Ambassadeur Johan Swinnen** a une longue expérience diplomatique, en particulier en Afrique. Il se propose d'évoquer le passé colonial belge, mais pour en retenir les enseignements dans une perspective de construction de l'avenir. Il regrette l'échec de la commission parlementaire et ses maladroites. Au lieu d'adopter une approche « bilantaire », en examinant tant les aspects sombres que les côtés positifs, elle a mené une instruction à charge. Elle n'a pas pu éviter le piège de l'anachronisme qui consiste à juger le passé en fonction des valeurs et des normes d'aujourd'hui. Par exemple, la proposition 67 demande à la Chambre de « condamner le régime colonial en tant que crime contre l'humanité », alors qu'à l'époque la colonisation n'était pas contraire au droit international. Les excuses ont constitué le point d'achoppement, il aurait pourtant été possible de les moduler et de les distinguer de la question d'éventuelles réparations matérielles. Il convenait certes de prendre en considération les voix de la diaspora, mais en distinguant bien les opinions majoritaires et les prises de position militantes.

Il reste que parmi les 128 propositions émises par la commission, plusieurs méritent d'être considérées. Ainsi, par exemple, des excuses spécifiques pour le traitement infligé à Simon

Kimbangu et son amnistie. Ou le soutien à des recherches historiques approfondies, un centre d'excellence d'accès aux archives, les points 37 à 51 concernant les métis, une nouvelle dénomination pour l'Ordre de Léopold II. L'examen de l'espace public et son évocation du temps colonial, par un traitement au cas par cas, au plan local, en mentionnant le contexte historique. Plutôt que de retirer des statues, les accompagner d'un commentaire sur le contexte. Les démarches de restitution de pièces de musées telles qu'entamées par le Gouvernement, dans le cadre de commissions bilatérales officielles de professionnels. Et surtout, les diverses mesures de lutte contre le racisme.

Des questions importantes n'ont pas été traitées, comme l'assassinat du Mwami Rwagasore du Burundi ou la mention de l'ethnie Tutsi, Hutu ou Twa sur les cartes d'identités, au Rwanda, en 1931.

Pour l'avenir, il importe de « décoloniser » aussi la coopération au développement pour mieux l'inscrire dans une logique de dialogue entre égaux et dans le respect mutuel. De même, il importe de promouvoir les investissements du secteur privé, y compris des PME ainsi que les échanges (artistes, étudiants, chercheurs). Il convient à présent de laisser les déclarations et les émotions se décanter.

Mardi 11.04.2023 (code 153-2023/3 - 111 participants)

→ **Florilège de témoignages**

→ **Intervention de Peter Verlinden sur l'échec de la Commission Congo**

La matinée débute par un florilège d'extraits de témoignages réalisé par Guy Dierckens pour la Commission parlementaire spéciale chargée d'examiner le passé colonial de la Belgique. Par ordre d'apparition des témoins : Léon Engulu, sénateur ; Kanuto Tchengé ; le Père Martin Ekwa, Léon Verwilghen ainsi que Fernand Boedts sur l'enseignement ; Babu, artiste peintre ; Joseph Vandenweghe, santé ; Ferdinand Kombele, agronomie ; Jean Crockaert, santé ; le docteur Michel Lechat, directeur de léproserie ; Jean Vandevoorde, médecine ; Aldo Ferretti, entrepreneur ; Robert Moreau,

territoriale ; les administrateurs de territoire Louis Declerck, Albert Degen et André de Maere ; Pierre Audenaerde, enseignement ; Pierre Lacomblez, transport ; Paul Mathieu, agriculture ; Pierre Butaye, agronome ; Jacqueline Van Ruymbeke, épouse de colon. Ces témoignages sont disponibles sur notre site web : <https://www.memoiresducongo.be/selection-collection-video-mdc/>

Peter Verlinden ouvre ensuite le débat sur l'échec de la Commission passé colonial et privilégie une approche belge et une approche congolaise basées sur une description précise de l'histoire (coloniale) aussi bien le contexte que sa complexité ainsi qu'une description de l'héritage colonial.

Autre point de départ, la reconnaissance des différents acteurs, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui, indispensable à une bonne compréhension. Dans les témoignages recueillis par la commission, on constate une quasi-absence de ceux qui ont personnellement vécu le temps colonial (belge et congolais). Le rôle des élites politiques congolaises doit aussi être interrogé. Enfin, le lien entre colonialisme et racisme est vague et complexe.

Il n'y a pas de consensus sur le rapport des experts et les recommandations destinées à la Commission politique. L'État belge n'est pas responsable de l'EIC. La colonisation-occupation qui a suivi est légitime sur le plan international. Dans 30 ans, la coopération au développement sera aussi considérée comme un système inacceptable.

Recommandations : élargir la recherche avec des témoins réels de l'époque, les archives conservées par le colonisateur, les métis et le rôle de la mère, la responsabilité congolaise dans la Fondation Lumumba, les pensions des anciens combattants africains, les réparations éventuelles et enfin le Plan d'action national contre le racisme indépendant du colonialisme.

Les causes de l'échec de la Commission sont politiques et sociétales. Pour la Commission, les conséquences du colonialisme sont la perte de l'identité et de l'estime de soi. Pourtant, les structures coloniales sont toujours présentes en politique, éducation, santé... Les relations avec la Belgique restent délicates. La diaspora africaine est ►

multiple : différences de générations, de motivations et de pays.

Les propositions de Peter Verlinden : une historiographie correcte et contextuelle ainsi qu'un enseignement qualitatif de l'histoire. Des mesures structurelles et culturelles contre toute forme de discrimination, y compris le racisme. Des relations politiques sans complexe avec l'ancienne colonie et les pays sous tutelle, Rwanda et Burundi.

Questions du public : l'importance des témoins primaires aussi bien Congolais que Belges. Le rôle des partis politiques belges et les conséquences électorales de la démarche. Un consensus à créer autour de « Comment digérer le passé colonial ? » plutôt qu'une Commission visant à condamner la Belgique. On assiste à un rejet de la présence française en Afrique. Les Pays-Bas ont présenté des excuses pour l'esclavage que les Belges ont justement éradiqué au Congo. Le système colonial n'était pas violent, les excès étaient localisés, limités dans le temps et condamnés. Pour ce qui est des Etats-Unis et du Canada, il s'agissait d'une occupation et non d'une colonisation. Les émissions de Kinderen van de kolonie sont critiquables, le titre est trompeur et les écarts par rapport à la vérité historique sont nombreux. Trop de témoins évoquent, comme s'ils l'avaient eux-mêmes vécu, un passé bien antérieur, sur base de convictions et non de connaissance (Ex. la scolarisation),

mais il n'a pas été possible d'introduire ces corrections.

Mardi 16.05.2023 (code 154-2023/4 - 95 participants)

Les événements de mai 1978 à Kolwezi - Le contexte et les enjeux

La conférence introduite par le Dr Marc GEORGES, rassemble quatre orateurs et est bilingue.

Le **Colonel BEM Kris QUANTEN**, titulaire de la chaire d'histoire de l'École Royale Militaire, retrace l'évolution du Congo et du Katanga, depuis l'indépendance, survenue le 30 juin 1960, jusqu'aux événements de mai 1978 à Kolwezi.

En juillet 1960, Moïse Tshombe et le gouvernement provincial déclarent le Katanga « indépendant ». Le gouvernement central (« La Première République », 1960-1965) subit les mutineries de l'ANC et les sécessions du Katanga et du Kasai, qu'il finit par réduire.

En 1963, les gendarmes katangais se réfugient en Angola, une assistance technique militaire belge (ATMB) est mise sur pied, qui sera partie prenante dans l'opération « Ommegang » contre la rébellion muleliste ; en novembre 1964, les opérations « Dragon rouge-Dragon noir » sur Stanleyville et Paulis permettent de sauver de nombreuses vies humaines.

En 1965, le coup d'État du général Mobutu voit le début de la « Deuxième République » : un parti unique est imposé (le MPR) ainsi que le recours à l'authenticité sur les plans culturel (les 3 Z, e.a.), politique (écarter Tshombe et éliminer les gendarmes katangais-1967) et économique (la « zairianisation » en 1973). Sur le plan international, la Belgique, face aux foudres de Mobutu, fait preuve de prudence alors que l'influence française s'accroît : en 1974 : visite du président Giscard d'Estaing, guerre d'indépendance en Angola où les différentes factions en lutte (UNITA, FNLA et MPL) intègrent les gendarmes katangais.

La première guerre du Shaba éclate en mars 1977 : les relations belgo-zaïroises sont au plus mal, empreintes d'émotivité et de pusillanimité, la Belgique perdant de son influence au bénéfice de la France. Quand surviennent les massacres de Kolwezi en mai 1978, les hésitations du gouvernement belge à intervenir sont nombreuses et aboutissent à l'organisation d'une opération strictement humanitaire limitée à 72 heures et non coordonnée avec le gouvernement français.

Avec émotion, l'**ambassadeur honoraire Luc TEIRLINCK** raconte ses difficultés, comme jeune diplomate, pour plaider l'intervention et les modalités de l'évacuation. La situation à Kinshasa est difficile et les tensions y sont vives, surtout avec les autorités zaïroises, alors que, devant la gravité des événements de Kolwezi, les ambassades de Belgique et de France plaident pour une intervention militaire conjointe, option refusée par Bruxelles.

Le **général Major aviateur Karel VERVOORT** s'interroge sur le processus de prise de décision en Belgique qui va, de « comment décider de ne pas décider », à finalement décider d'une intervention. Décision prise suite à la détermination de la France à intervenir. Ce sera l'opération « Red Bean » : une fois l'autorisation du gouvernement reçue, le pont aérien entre Melsbroek et Kamina est lancé mais fait face à des interdictions de survol de la France et de nombreux pays africains. Malgré



ces difficultés, tous les avions sont regroupés à Kamina le 19 mai à 23h et les unités du Régiment prêtes pour un atterrissage d'assaut, qui aura lieu sur l'aérodrome de Kolwezi le 20 mai à 5h30. L'ensemble du détachement Para Commando et tous les moyens logistiques sont sur le terrain à 12h.

Remplaçant au pied levé le colonel BEM Walter MERTENS, empêché, le **Dr Marc GEORGES** expose la mission assignée au Régiment Para Commando, dont la préparation se heurte à un

manque de renseignements : pas de carte de Kolwezi, localisation des rebelles dans la ville, parachutage ou atterrissage d'assaut... L'État-major décide de mettre en œuvre un maximum de moyens tant en hommes (1200) qu'en matériels (30 véhicules et 1 hélicoptère). Sur place, la mission des militaires français (« Rétablir l'ordre ») diffère de celle des Belges (« Évacuer la totalité des expatriés présents dans la ville et dans les villages et missions des alentours (Kanzenze, Nzilo) dans le temps imparti de 72 heures »). Il s'en-

suit un partage des tâches entre les deux détachements, laissant aux militaires du 2^e REP le « nettoyage » de la ville.

La mission imposée par le gouvernement belge se termine conformément aux ordres reçus : les détachements militaires belges quittent la ville 3 jours après y avoir atterri. Cependant, un élément du 1^{er} bataillon parachutiste reste encore 1 mois au Katanga, pour rassurer la population.

2. ECHOS DES FORUMS (MARC GEORGES - MICHEL WEBER - FRANÇOISE MOEHLER)

Propos liminaires pour le Forum

Les synthèses des Forums reprises dans la revue s'inspirent des excellents comptes-rendus réalisés par Michel Weber envoyés d'office aux participants et abonnés mais également accessibles à tous sur simple demande après approbation par le Forum.

Les majuscules P et V, placées après le numéro d'ordre, signifient Présentiel et Virtuel.

334 P&V du 16.12.2022 - 26 participants - dirigé par Marc Georges

→ **Annnonce des décès** du caporal Albert Kunyuk u Ngoma, dernier survivant des campagnes d'Afrique de la Force Publique le 5 novembre et de Françoise Roland, épouse de J.M. Brousmiche le 13 décembre, suivie d'une minute de silence.

→ **Débat : L'agriculture au Congo**

» Le débat est ouvert par **Najla Mulhondi**, ingénieure agronome de formation qui présente l'asbl « Congo dorpen », fondée il y a plus de 50 ans à l'initiative d'un médecin et d'un agronome, avec un impact notable sur le marché du café (Fair Trade ROBUSTA 2.000 T/an) ainsi que dans le domaine de la santé avec plus de 100.000 personnes/an affiliées à sa mutuelle de santé (laquelle autofinance centres de santé et hôpitaux).

» **Joëlle Mbumba Mbeka**, présidente et fondatrice de la Fondation Mbeka Makosso Joseph, nous parle (1) d'un projet dans la

Bas-Congo en vue de répondre aux besoins de la population locale, (2) d'un village de formation ouvert aux chercheurs et enfin (3) de réalisations dans le domaine de l'agriculture (plantations d'arbres e.a.) et de la fabrication de briques. L'organisation en question est autofinancée depuis 2015.

» **Pierre Bois d'Enghien**, spécialiste de l'agro-industrie et du développement durable principalement au Kivu, brosse un rapide tableau de la situation de la RDC au plan agricole et de l'insécurité alimentaire qui touche 26 millions de Congolais. Les chiffres des cultures pérennes du pays (huile de palme) interpellent : cultures abandonnées ou à réhabiliter, coûts exorbitants des importations, difficultés de transport, insécurité.

» **Jean Maréchal** : agronome retraité actif, a passé 41 ans de sa vie en Afrique. Sa mission actuelle au Congo vise à réduire les importations et pour ce faire à implanter plusieurs sociétés dans le secteur alimentaire.

» **Revue MdC** : la revue 64 est quasi terminée mais ne sera dans les boîtes qu'en janvier.

» **Témoignage sur l'art ethnique** : le responsable de la galerie d'art « Antika » sise au Centre culturel Boboto, Aimé Lucien Mbungu Mbuka, a reçu en juin la visite du roi Philippe, auquel il a pu expliquer les activités de la galerie

et du centre. Il insiste sur l'importance de l'art ethnique et la nécessité de le faire connaître en particulier à la jeunesse.

→ Un verre de l'amitié scelle ce dernier forum de l'année 2022, du moins pour les participants en présentiel (voir photo).

335 V du 20 janvier 2023 (26 participants) - dirigé par Félix Kaputu

→ **Débat : contribution de MdC à un fonds de documentation et d'archives.** L'ARSOM (Académie royale des sciences d'outre-mer) a confié à MdC ses archives « papier » relatives au Congo. Un envoi de près d'une tonne de documents est prêt à être expédié à Kinshasa via Melsbroek, en février. Un accord a déjà été conclu avec l'UNIKIN et d'autres partenaires en RDC. A. Schorochoff propose ses propres archives. M. Yabili souligne la nécessité pour les partenaires en RDC détenteurs de bibliothèques de mettre à jour leur système de répertoire et de généraliser la numérisation des collections. J. Mbeka conseille de numériser ce qui est possible avant envoi. F. Kaputu propose un comité ad hoc à la fois en Belgique et en RDC. M. Georges signale que 5 ou 6 membres de MdC ont collaboré à cet envoi et devront encore poursuivre ce travail conséquent. Th. Claeys Bouuaert précise que MdC n'a pas pour vocation d'ouvrir une salle de lecture.

→ **Quelles relations de solidarité entre l'Afrique centrale et la** ►



Belgique ? Étude présentée par Patrick Balemba (responsable de recherches et d'animation auprès de l'ONG Justice et Paix) (texte complet via le site web de « Justice et Paix »). L'étude retrace l'histoire des relations entre la Belgique et l'Afrique Centrale, leurs relations de coopération, les liens humains et fraternels ainsi noués, les perspectives équilibrées de collaboration future. La Belgique a-t-elle encore un rôle à jouer dans ce cadre ? Quel rôle pour les organisations de la société civile, les universités et secteurs académiques. P. Tshibanda insiste sur la nécessité de se tourner vers l'avenir.

- **Situation de la création audiovisuelle en RDC**, par Mabiala Mbeke (ComoCongo), professionnel de l'audiovisuel. Il brosse brièvement le portrait de la création cinématographique et audiovisuelle en RDC et présente un document « Enjeux et Perspectives », analyses et outils susceptibles de résoudre les problèmes du paysage audiovisuel en RDC. Th. Claey Bouuaert s'interroge sur l'appui dont peuvent

bénéficier les producteurs en RDC. Enabel (l'agence belge de développement) s'efforce de renforcer les politiques culturelles locales.

- **Fernand Hessel : Revue Nr 64.** F. Hessel fait une fois de plus appel à des collaborations pour les recensions et souligne le rôle capital dévolu à la fonction de « rédacteur en chef » et la somme de travail que celle-ci comporte. Il remercie tous ceux qui font connaître la revue.
- **Tour d'écran :** M. Yabili annonce la parution des versions anglaise et néerlandaise de son livre.

336 V du 17 février 2023 (39 participants) dirigé par Marc Georges

- **Acheminement d'archives vers Kinshasa.** Le Professeur Tete Wersy et Th. Claey Bouuaert rendent compte de l'envoi à Kinshasa des archives promises, parmi lesquelles bon nombre de documents provenant de l'ARSOM. Le Professeur Tete expose les dispositions pour accueillir et répartir les documents

reçus. Marc Georges expose les modalités logistiques. L'opération est renouvelable dans les limites d'une tonne par envoi. C. Mabika confirme la prise en charge des colis à Kinshasa. Les différents responsables se consulteront pour améliorer encore le processus à l'avenir.

- **Philatélie et courrier au Congo et Rwanda-Burundi.** Ph. Lindekens fait appel aux correspondants en Belgique et RDC détenant des timbres oblitérés ou des enveloppes timbrées du Congo, de l'EIC à la RDC.

- **La polyandrie, son rôle et sa disparition chez les Bashilele – Odon Mabele.** « *La question fondamentale que nous posons dans cette étude est de savoir comment les adultes sensés cultiver en eux le sentiment de jalousie en matière d'amour impliquant la sexualité parvenaient-ils à gérer une épouse commune et comment ils se supportaient et vivaient dans une certaine harmonie.* » Il y avait chez les Bashilele (Kasai, Kwilu et Mahenge) un taux

élevé de masculinité. Les jeunes étaient encadrés par leurs aînés en matière de sexualité et d'adaptation à la polyandrie. Cette coutume semble avoir pris fin avec l'indépendance. E. Beauvent et F. Kaputu rappellent que de tels phénomènes ne sont pas rares dans les sociétés humaines proches de la nature et que des pratiques « hors normes » se sont ainsi multipliées ailleurs dans le monde. Le Prof. Crispin Mabika, Aimé Mbungu et le Prof. Henry Bundjoko précisent qu'une telle coutume était fondée sur des règles éthiques précises. Un enfant né de la polyandrie était considéré comme l'enfant de tout le village.

→ Tour d'écran

- » J.P. Rousseau propose pour un prochain débat d'autres curiosités coutumières comme le rôle du léopard et le culte du loup.
- » Fr. Moehler évoque la présentation au Musée de Tervuren du livre sur « La Rotonde » du duo d'artistes belgo-congolais (Aimé Mpane et Jean Pierre Müller), ouvrage amplement illustré, retraçant l'histoire du musée, de la Rotonde et de ses statues, ainsi qu'une analyse sémantique et plastique du projet RE/STORE.
- » M. Georges annonce la conférence du mardi 16 mai prochain sur les événements de Kolwezi en mai 1978 avec la participation de quatre intervenants.
- » Th. Claeys Bouuaert évoque l'anniversaire de la mort du Roi Albert I, le 17 février 1934. J.P. Rousseau signale la parution du livre « Le roi tué » par Jacques A.M. Noterman.

337 V du 24 mars 2023 dirigé par Félix Kaputu (39 participants dont 15 en Belgique, 2 en France, 1 aux Etats-Unis et 17 en RDC)

- **Acheminement d'archives, le 14 février, vers Kinshasa.** A. Mbungu (Galerie Antika à Kin) fait part de la satisfaction générale suite à la réception des envois et encourage la répartition des livres dans tout le pays. Les chercheurs attachés aux

principaux centres universitaires sont intéressés. Il est nécessaire de mettre en place des moyens judiciaires pour favoriser la consultation des archives. F. Hessel suggère de s'inspirer des leçons acquises en la matière lors d'envois expédiés au Congo par des organismes officiels. Pour Marc Georges, il est impossible d'établir des inventaires au départ par manque de temps face à l'ampleur de la tâche. P. Frix, recommande des solutions digitales. F. Kaputu précise que la digitalisation fait partie du projet.

- **Madame Asia Nyembo Mireille, artiste visuelle.**

« Mon travail ? C'est d'immortaliser l'histoire d'hier et d'aujourd'hui à ma manière, c'est-à-dire via l'art ». « Nous les artistes de l'audiovisuel avons pris la décision de reconsidérer le passé. Il s'agit donc de travailler la question de la mémoire. Dans cet esprit, mon travail consiste à revaloriser les réalisations du textile congolais. » Elle s'efforce en outre de maintenir vivantes les traditions d'accueil de sa région d'origine, à savoir Kalemie (ex Albertville) dans le Tanganyika. De plus amples informations figurent sur le site <https://mireille.nyembo1.wixsite.com/asia>

- Brève intervention de **Juselle Mesu** signalant la publicité faite par le Centre Madose de Mwene Ditu sur la programmation des réunions de MdC.

→ Tour d'écran

a) **Marcel Yabili** annonce la sortie de la version NL du tome 2 de sa « pentalogie » « Léopold II – Lumumba », la parution vers Pâques du volume 4 « Le livre blanc » ainsi que la préparation du tome 5 dans lequel figureront les charges contre Léopold II.

b) **André Schorochoff** annonce la sortie en anglais du livre cosigné avec André de Maere « Le Congo au temps des Belges ».

c) **J.P. Rousseau** signale l'AG et moambe du CRNAA à Jambes, le 16 avril prochain.

338 V du 21 avril 2023 – Félix Kaputu 41 participants dont 12 en Belgique, 1 à New York et 27 en RDC (Lubumbashi, Mwene Ditu, Ilebo)

- **Madame Ekanga Shungu** présente son roman « Walo la rebelle ». <https://www.amazon.fr/dp/B0BV43CVPS%20https://www.amazon.fr/dp/B0BV4NQYRM> Elle y trace le portrait d'une jeune femme, née au début du XX^e siècle, dans le Sankuru, histoire basée sur la réalité vécue au siècle passé par sa propre grand-mère, Walo, contrainte à un mariage « forcé » par les coutumes du lévirat (le frère d'un défunt épouse sa veuve, afin de poursuivre sa lignée, les enfants issus de ce mariage ayant le même statut que les enfants du premier lit. Walo décida de s'affranchir des traditions et de mener une vie indépendante et aventureuse. Le sujet suscite un débat nourri. Marcel Yabili explique les origines de cette coutume que, comme d'autres coutumes ancestrales, la colonisation a été trop courte pour changer. F. Kaputu relève que la propagation du christianisme s'est accompagnée du déclin de ces traditions. Tout en félicitant Ekanga Shungu pour son roman, Raoul Donge fait remarquer que la problématique évoquée est intéressante mais qu'il ne faut pas la généraliser, vu que la RDC compte quelques 420 tribus.

- **Aimé Mbungu** évoque son combat pour « libérer » l'art ethnique de l'image un tant soit peu rébarbative qu'il peut avoir auprès des jeunes. Il s'adresse principalement à des enfants en âge scolaire pour leur faire comprendre qu'il s'agit d'un mode de communication, d'une technique d'écriture. « Les valeurs de jadis sont les mêmes que celles d'aujourd'hui. Le combat que nous menons dans le domaine artistique devrait être celui de tous les Africains. » F. Kaputu le félicite. L'art ancien est un mode d'expression qui peut même être à caractère religieux. P. Balemba se réjouit de constater que ce combat prépare la jeunesse à accueillir et apprécier son patrimoine culturel. R. Donge appelle de ses vœux un « manuel » initiant la jeunesse au patrimoine artistique du pays. ►

→ <https://afrique.lalibre.be/76887/rdcongo-george-forrest-une-histoire-congolaise-de-kasa-vubu-a-tshisekedi/>, article du 17/04/2023. Il s'agit d'une interview de George Forrest, le « grand patron » du groupe éponyme occupant quelque 10.000 personnes en RDC. Plusieurs membres de l'assemblée partagent le point de vue exprimé par Forrest.

→ La revue de MdC

Fernand Hessel renouvelle son appel aux rédacteurs à livrer leurs contributions au plus tôt.

→ Tour d'écran

» Marc Georges rappelle la conférence du 16 mai sur « Les événements de mai 1978 à Kolwezi – contexte et enjeux ».

» Echange nourri principalement par la nombreuse assistance de Mwene-Ditu (23).

339 V du 26 mai 2023 – Par Félix Kaputu - 56 participants dont Belgique 11, France 1, Etats-Unis 2, RDC 40 (Kinshasa 1, Mbuji-Mayi 2, Mwene-Ditu 22, Ilebo 15)

→ Le Dr. F. Tshioko Kwetimanga nous parle depuis Tshikapa de la culture Kuba dont les retombées artistiques et culturelles s'étendent bien au-delà du Kasai occidental et du Sankuru. (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Royaume-Kuba>) Il présente une vidéo retraçant le savoir-faire Kuba dans les domaines de la statuaire et de diverses disciplines artisanales (couture, broderie, décoration...). Le Dr. Tshioko évoque l'histoire du peuple Kuba et plaide pour la sauvegarde de son patrimoine culturel. Le Roi actuel est le 126^{ème} de la lignée (il réside aujourd'hui en Belgique suite à des problèmes de santé). Aimé Mbungu rappelle les liens indéfectibles entre le peuple Kuba et la population du Bas-Congo. Le débat qui suit porte sur l'utilisation des cryptogrammes pour la décoration des tissus, la symbolique

des tatouages, les caractéristiques de la statuaire Kuba. Il existe des liens entre la culture Kuba au Kasai et au Bas-Congo et sans doute, au-delà des frontières de RDC.

→ « **L'Africa Museum** doit aussi être un lieu pour la créativité africaine ». Propos extraits d'une interview dans la Libre Belgique de Bart Ouvry, le nouveau directeur de l'Africa Museum.

→ **The Guardian**. Discussion critique sur un article traitant du réaménagement du parc du cinquantenaire dans le cadre du bicentenaire de l'indépendance de la Belgique et reprenant les griefs classiques à l'encontre de la colonisation.

→ **Les Congolâtres** : <http://www.philafrica.be/CONGOLATRES/bulletins/59%20-CONGOLATRES%20-%20avril%202023.pdf>

→ **Judith Salo** présente l'association ERGO Group Force dont l'objectif est de faire connaître le patrimoine culturel du pays, surtout auprès de la jeunesse, en évitant le piège du « passéisme » en diffusant des messages tournés vers le présent et l'avenir.

340 V du 23 juin 2023. 27 participants dont 15 en Belgique, 2 en France, 1 aux Etats-Unis et 7 en RDC (Kinshasa 1, Lubumbashi 1, Mwene-Ditu 5) + 3 invités

→ **Manuella Toyu** (Mwene-Ditu) souhaite nouer des contacts avec des membres africains de MdC.

→ **E. Beauvent** présente son invité, l'Ivoirien **Kakou Ernest Tigor**, auteur d'un livre récent : « **Haine du Blanc et monde Noir** ». Présentation de la FNAC : « Traite négrière, colonisation, néocolonialisme, racisme, immigration massive » Kakou Ernest Tigor (Prix Mandela de littérature 2017), intellectuel engagé, dénonce depuis la fin des années 1990 la classe politique qui ruine son pays, la Côte d'Ivoire. En exil en France depuis 2009, il

invite, à travers ses écrits, à une réflexion sur cette Afrique post-coloniale décadente, productrice de désordre et de misère. Il dénonce particulièrement la trahison des élites noires, et milite pour la constitution d'une Conscience noire ».

L'auteur s'indigne du nombre d'erreurs, d'omissions et de mensonges sur l'histoire de l'Afrique. Ainsi la traite esclavagiste était pratiquée dans tout le continent par des négriers bien avant la période coloniale. Il souligne les confusions courantes, la jeunesse confondant colonisation et apartheid. Un chapitre important du livre porte sur la période de Léopold II et remet les événements de l'époque dans un contexte objectif.

F. Kaputu s'interroge sur l'origine de cette haine qui se répand dans les sociétés occidentales. Un débat animé s'ensuit. M. Yabili: « Il faut sortir du piège des 10 millions de morts, lequel est une création de Adam Hochschild, sous l'influence de Mark Twain ».

→ **Aimé Mbungu** annonce une exposition d'artistes congolais à Kinshasa du 28 juillet (vernissage le 26) au 9 août 2023, à l'occasion des IX^{èmes} Jeux de la Francophonie. Près de 110 artistes exposeront leurs œuvres à cette occasion.

→ Félix Kaputu communique les derniers détails du voyage **Mukanda 2** au Katanga et Lualaba du 5 au 17 juillet, dans le cadre de la collaboration de MdC avec les Tshokwe.

→ **La revue de MdC** : le numéro spécial 20^{ème} anniversaire comprendra 72 pages.

→ Tour d'écran

» Marcel Yabili commente brièvement un livre paru il y a quelques années déjà : « Ma vie un rude combat » par Paul Kabasubabo qui a connu les deux époques : celle de la colonisation et celle de l'indépendance.

- » Juselle Mesu, depuis Mwene-Ditu, fait état du nombre croissant d'avortements pratiqués dans les hôpitaux locaux.
- » André Filée communique les derniers développements sur les espaces publics dans la commune d'Etterbeek. Une décision

devrait tomber prochainement (multiplier les panneaux explicatifs pour une meilleure compréhension des lieux et monuments marqués par l'histoire coloniale).

- » André Schorochoff se dit enchanté du forum et se réjouit

de son succès auprès des participants africains.

- » Le mot de la fin est laissé au Président qui remercie et salue tous les participants, et rappelle la « fête » de MdC qui aura lieu à Genval le 27 août prochain.

ECHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PV du 13 décembre 2022 (approuvé le 2.2.2023)

→ La revue

Fernand Hessel termine le n°64 (sortie prévue fin janvier) et le N° 65, spécial 20^e anniversaire. Le nouveau comité de rédaction prendra la relève pour la revue n°66 de juin 2023.

La cotisation ne couvrant plus les frais de la revue, elle sera portée en 2023 à 30 € (revue-papier) et à 20 € (électronique).

Personne n'étant à même de reprendre seul la totalité du travail accompli par F. Hessel, le nouveau comité de rédaction sera chapeauté par une cellule bicéphale (Françoise Moehler et Françoise Devaux) qui coordonnera le travail des différents responsables : recherche et rédaction d'articles, traductions, transcriptions, recensions, photos.

→ Dissolution de CONGORUDI

La dissolution a été approuvée par l'AG. Nous accueillerons les membres qui le souhaitent et remercions les responsables de cette vénérable association qui a décidé de remettre à MdC le solde de leur avoir en banque.

→ Activités

- » Mardis : Pour parer à de possibles défections de dernière minute, il faut prévoir un orateur capable d'assumer un remplacement au pied levé.
- » Forums : Les invitations sont adressées à 150 personnes en 3 groupes.

→ **Livres** : Il faut 5 ou 6 volontaires pour emballer les livres pour l'envoi par la Force Aérienne en RDC.

→ **Infos sur le dossier Metis** : Mme Lidwine de Lattin a participé à deux réunions dont elle donne le compte-rendu. Elle y a rappelé son vécu personnel à Save qui contredit les allégations de nombreux participants.

PV du 2 février 2023 (approuvé le 10 mars)

→ **Revue** : Le numéro spécial du 20^{ème} anniversaire (R65) sera consacré uniquement à MdC, toutes les rubriques habituelles ainsi que celles des associations sœurs seront reportées sauf si elles sont consacrées à l'historique de leur relation avec MdC.

→ **Envoi de livres, de documentations et d'archives en RDC** : Premier envoi de 950 kg le 14 février 2023. Un prochain envoi pourrait avoir lieu en juillet. L'opération pourra se renouveler avec l'appui de la Force Aérienne.

→ **Finances** : Guy Dierckens présente le bilan 2022, propose le budget 2023 et a remis le tout au réviseur des comptes, Bertrand De Cordier. Yves Lefèvre a accepté de seconder Guy Dierckens dans la tenue de la comptabilité.

→ Activités de MdC - MARDI :

En mai, la conférence sur Kolwezi 1978 sera bilingue (FR-NL) avec de nombreux spectateurs néerlandophones.

Suggestion d'avant-programme : projection d'un film sur l'aviation au Congo en 1927.

→ Témoignages

En 2022, deux enregistrements : Claude Paelinck et Claude Joly.

PV du 10 mars (approuvé le 22 mai 2023)

→ **AG : 17 avril 2023** : Bilan-budget – Rapport du vérificateur aux comptes – composition du CA.

Karel Vervoort et Yves Lefèvre sont acceptés comme membres effectifs.

→ **Revue : F. Hessel** : Point sur la revue S65 20 ans – FM : Sur la mise en place du nouveau Comité de Rédaction et d'avancement de la revue 66 de juin 2023.

F. Hessel insiste sur la nécessité de recevoir au plus tôt les différents articles pour la revue 65 S20.

Marc Georges : souhaite ouvrir les pages de la revue à des journalistes congolais.

→ **Envoi d'un fonds de documentation et d'archives en RDC** : Bilan du premier envoi – Marc Georges

Les colis ont été réceptionnés par le Professeur Tete à Kinshasa. Un inventaire doit être dressé. Un comité doit être constitué au Congo comprenant les Professeurs Tete, Mabika et Lapika... afin de trier et répartir.

Un communiqué sera diffusé à tous les membres ainsi qu'aux universités avec la vidéo.

MdC pourrait fournir le matériel de numérisation. Erik Kennes (Boluki) insiste sur l'importance d'un inventaire. ►

→ **Projet Mukanda – Sandoa 2023 : Point avec Félix Kaputu**

Dates, durée et programme : les Tchokwe proposent le mois de juillet.

Au programme : Lubumbashi, Kolwezi et Sandoa. Avec un programme de visites et contacts locaux, comme l'UNILU, un site minier à Kolwezi, etc.

→ **Divers**

Gilbert Makelele de Agri Est : souhaite développer un partenariat avec Mdc.

PV du 17 avril 2023 (approuvé le 22 mai)

→ **AG du 17 avril 2023**

Suite à l'AG, le CA accueille un nouvel administrateur en la personne du Général Vervoort et acte le renouvellement des mandats de Françoise Moehler – De Greef, Robert Pierre et Thierry Claeys Bouuaert. Ce dernier est confirmé en tant que président. Bertrand de Cordier a accepté de poursuivre la charge de commissaire aux comptes pour l'année 2023.

→ **Raoul Donge** insiste pour poursuivre l'ouverture aux Congolais dans les actions de Mdc. Consensus général.

PV du 22 mai 2025

→ **Revue 65 - 20 ans**

Tous les articles sont prêts. Encore quelques photos à trouver.

→ **Revue 66 : Point sur l'état d'avancement de la revue 66 et nouveau Comité de Rédaction.**

F. Moehler a soumis le chemin de fer provisoire.

Plusieurs décès de personnalités qui vaudront plus qu'une courte nécrologie.

F. Hessel continue à assumer la rubrique « vie des associations » à l'exception des Echos de Mdc.

→ **Relations avec le MRAC suite au départ de Sciensano**

Sciensano a renoncé au bail du 3^e étage (auditoire et salle pour la moambe). La Régie des bâtiments, propriétaire des lieux, souhaite louer l'ensemble et nous avons été priés de mettre fin à nos activités dans l'immeuble CAPA qui nous avait hébergés ces dernières années. Contact sera pris prochainement avec le nouveau DG du MRAC, Mr Bart Ouvry, ancien diplomate belge et européen.

→ **Activités de Mdc :**

Mardis : Excellents échos de la journée Kolwezi 1978 et du verre de l'amitié. Karel Vervoort espère pouvoir fournir le texte des interventions. Il faudrait également un article pour la revue.

Forums : Marc Georges relève le peu de soutien pour la préparation des forums. G. Dierckens et R. Pierre soulignent l'important travail que représentent les forums en présentiel pour le petit nombre de participants.

Fête annuelle du 27 août 2023 : les préparatifs avancent bon train.

→ **Projet MUKANDA II : Point de la situation avec F. Kaputu et T. Claeys Bouuaert**

6 inscrits : Thierry Claeys Bouuaert, Marc Georges, Françoise Moehler – De Greef, Robert Pierre, Solange Brichaut et Marie-Ange Imperiali. Le programme provisoire est envoyé aux participants.

→ **Transfert documents et archives – Renforcement de la capacité de numérisation des partenaires**

Nous avons reçu un lot de livres suite à la liquidation du cabinet de Me Michel Lion ainsi que du MAN à envoyer au Congo.

→ **Finances : Point de la situation – Membership**

T. Claeys Bouuaert propose un tarif de 10 € par an pour la version numérique pour les étudiants. F. Kaputu suggère que certaines universités prennent des abonnements au nom de leurs étudiants.

F. Hessel suggère d'insérer un encadré avec appel aux cotisations sur les invitations aux forums. ■



Nouvelle salle pour les Mardis de Mdc dans le bâtiment d'accueil de l'AfricaMuseum à Tervuren

FÊTE DE MÉMOIRES DU CONGO À GENVAL

PAR MARC GEORGES - PHOTOS : THIERRY CLAEYS BOUUAERT, BOOKUTANI

En ce samedi venteux du 26 août 2023, il faisait frais et les nuages menaçaient ; sur l'esplanade et dans les locaux de la salle Mahiermont à Genval, l'effervescence régnait : tout un petit monde s'agitait pour préparer l'événement du lendemain. Encore que le terme « s'agiter », donnant l'impression de désordre, n'était pas des plus adaptés pour décrire le travail qui s'y effectuait. En effet, plusieurs « chantiers » devaient être menés simultanément : la grande salle, avec ses tables à dresser et le bar à approvisionner ; la cuisine, royaume de Meka saveur ; l'esplanade, où les tentes devaient être montées, ...

Grâce à une distribution des tâches décidée sur le tas, tout le travail fut effectué dans les temps sous la conduite des « Kapitas », avec une coordination parfaite, selon des priorités bien établies, car tenant compte de l'expérience des années précédentes : les équipes étaient rodées, tout roulait. Sauf que nous n'avions pas compté avec l'imprévu ...

Satisfaite du travail mené à bien, l'équipe de montage des tentes, observant le travail accompli, vit avec consternation une des tentes se retourner sous l'effet d'une rafale de vent, cassant tube et raccords et rendant l'abri inutilisable. Mais il en fallait plus pour nous décourager : on ferait « avec ». Et on fit « avec ».

Et le dimanche 27 arriva : dès potron minet, l'accueil était ouvert... et les premiers invités arrivaient, immédiatement mobilisés de bonne grâce pour terminer les dernières mises en place nécessaires pour peaufiner le cadre de la fête : la tente des musiciens de Dizzy Mandjeku, les tables pour y

disposer littérature (Bookutani, Weyrich, fonds de lecture de MdC) et art ethnique (Aimé Mbungu et ses sculptures), brocante ainsi que la double rangée destinée au buffet congolais de maman Irène Ntendayi.

A 10:00, tout était prêt, toutes les précautions avaient été prises pour que la fête se déroulât sans problème. Et la réussite fut au rendez-vous : 130 convives apprécièrent le buffet ainsi que, tirée en fin de repas, ►



Alain Bomboko, Fabienne Zutterman



Marie-Ange Imperiali, Robert Pierre, Solange Brichaut



Dr Mbuyamba et Anne Burie



Véronique Marchal, Marie-Louise Deridder, Solange Brichaut, Daniel Deridder



une tombola dont le premier prix (survol des champs de bataille du Westhoek) échet à des visiteurs arlonais.

Mais le temps de la table touchant à sa fin, les convives se retrouvèrent dehors, à danser sur le tempo de la rumba, emmenant jeunes et moins jeunes pendant que d'autres devaient en petits groupes, le verre (Simba ou Tembo le plus souvent) à la main. Et, la police de Rixensart, dûment prévenue, ne nous rendit pas visite comme elle l'avait fait en 2022, quand les policiers nous avaient demandé de faire moins de « bruit ».

Hormis une courte ondée, le temps fut de la partie. La fête touchait à sa fin vers 17:00, moment de remettre les installations en ordre et de replier le matériel. Et comme chaque année, la journée se concluant à la satisfaction de tous, la fatigue pouvait alors s'étaler. ■



Martine Bourgeois, Marc Georges, Martine Emungu



Dr et Mme Arnold Mangala, Dr et Mme Marc Parent



Elisabeth Lusinde, son mari et Thierry Claeys Bouuaert



Thierry Claeys Bouuaert, Norbert Veka, Mme Nyota Basele

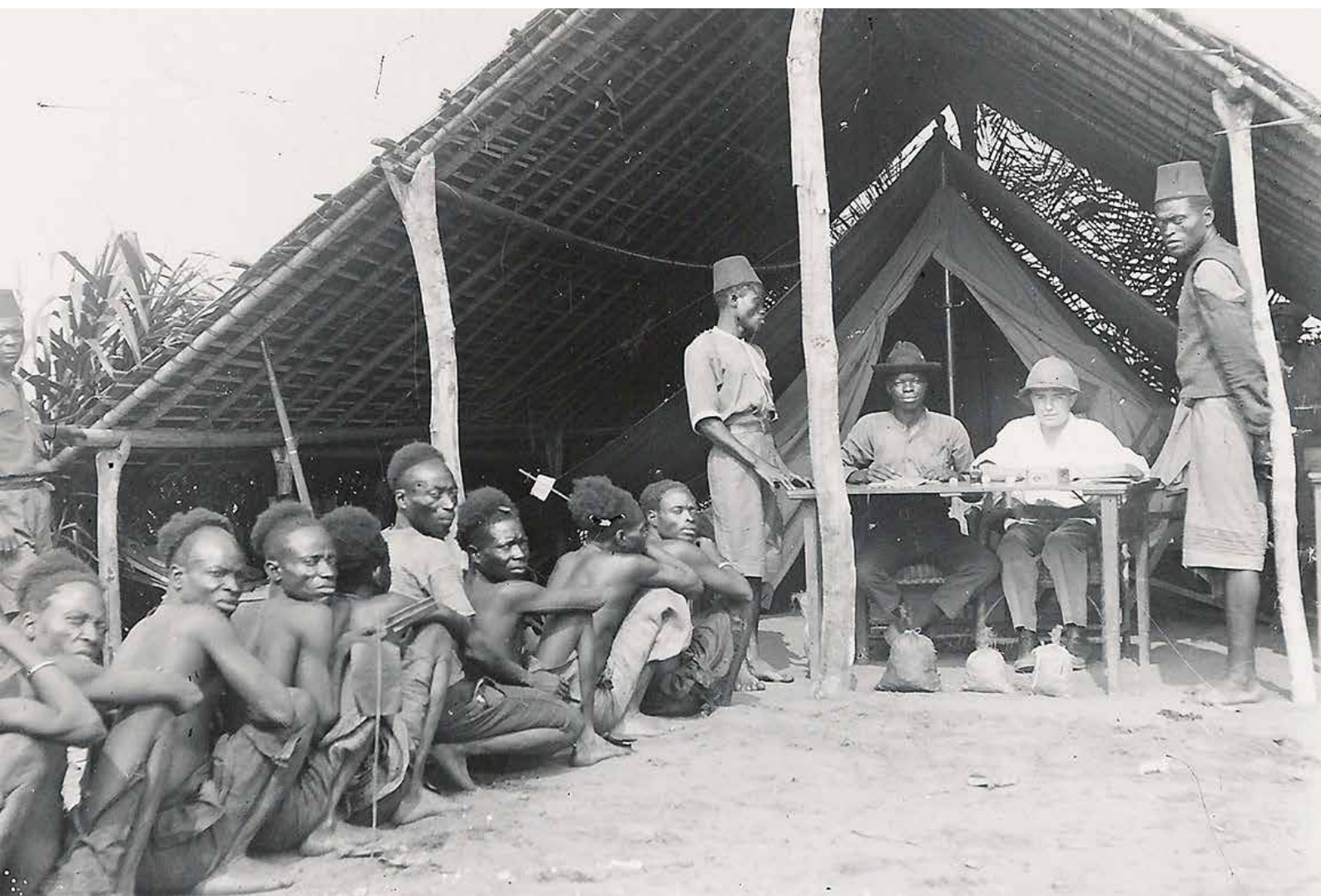


Aimé Mbungu



Marc Georges, Stéphanie Boale, Nyota Basele

DES IMAGES INÉDITES DU CONGO, DU RWANDA OU DU BURUNDI !



PAR FRANÇOISE LEMPEREUR

Le 3 août dernier, le Président et le Vice-Président de Mémoires du Congo ont rencontré la Présidente (Françoise Lempereur) et la Secrétaire générale (Carole Godfroid) de l'asbl Mémoires Inédites, pas seulement par courtoisie – les buts et le fonctionnement des deux associations étant fort proches... mais aussi pour élaborer un projet commun, projet que nous voudrions partager avec les lecteurs de notre revue.

AIDE-MÉMOIRE(S)

Mémoires Inédites est une association sans but lucratif, créée en 2004 sur les cendres de l'émission Inédits, produite et présentée par André Huet durant les décennies 1980 et 1990 sur la première chaîne de la RTBF. Nombreux sont ceux parmi nous qui se sou-

viennent de ces films en noir et blanc, muets à l'origine, que les journalistes de la télévision arrivaient patiemment à « faire parler », grâce à l'interview de leurs auteurs ou acteurs qui, avec émotion, se remémoraient les souvenirs de leur enfance ou de leur jeunesse.

Les bénévoles de l'association récupèrent les boîtes de films laissés par des cinéastes amateurs à leurs descendants, les inventorient et, pour les sauvegarder de façon pérenne, les stockent dans les conditions requises de température et de taux d'humidité, avec l'aide de la Cinémathèque de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils ont jusqu'ici collecté et numérisé près de 9000 films, initialement tournés en 8 mm, super 8, 9 et demi, 16 ou 35 mm.

« Cinéastes amateurs » ? Oui, ces archives audiovisuelles sont celles qui, à l'origine, n'étaient pas destinées à une diffusion dans les circuits professionnels, c'est-à-dire essentiellement les films de familles évoquant les aspects de la vie quotidienne de nos sociétés, ou, plus rarement, des films d'entreprises.

Pour en savoir plus, voir le site www.memoiresinedites.com

LE PROJET DE COOPÉRATION ENTRE MÉMOIRES DU CONGO ET MÉMOIRES INÉDITES

Environ un tiers des collections d'images de Mémoires Inédites a pour cadre les anciennes colonies belges, au cœur de l'Afrique. Elles montrent le départ de Bruxelles et l'arrivée ►

enthousiaste dans une terre inconnue ; elles dévoilent la vie des colons, logés dans de coquets pavillons au sein d'une nature luxuriante, les infrastructures routières ou portuaires, les bâtiments industriels, administratifs, scolaires, sanitaires, les commémorations et les visites de personnalités, les expéditions ou excursions en brousse, dans la forêt équatoriale, sur les fleuves ou les lacs, etc.

On peut regretter par contre qu'elles n'illustrent pas ou peu les conditions de vie ou les traditions de la population locale.

Le projet de coopération porte d'abord sur la collecte de nouvelles images auprès des membres de Mémoires du Congo qui détiennent encore des boîtes de pellicule, datant des années 1940 à 1975 généralement. Ces boîtes se meurent doucement au fond de greniers, de caves ou de garages, sans que leur contenu ne soit identifié et documenté ni surtout transmis aux jeunes générations. L'idée est donc que ces membres donnent... ou pour le moins, mettent en dépôt... leurs vieux films auprès de Mémoires Inédites.

L'association, sans but lucratif rappelons-le, signe alors avec chaque dépositaire une convention de dépôt ou de don, selon une procédure juridiquement validée, convention qui l'autorise à céder des extraits numériques des films récoltés à tout acteur intéressé à les intégrer dans son projet culturel (production de film, émission de télévision, publication, exposition) et ce, afin de donner une nouvelle vie à ces images. La devise de Mémoires Inédites est en effet « Une image qui ne circule pas est une image morte ».

Parallèlement, Mémoires du Congo souhaiterait aider à l'inventorisation de l'extraordinaire patrimoine que constitue la collection coloniale de Mémoires Inédites. Appel est donc fait à tout qui, Belge ou Africain, dispose d'un peu de temps et souhaite visionner des films déjà numérisés afin d'essayer d'identifier les lieux, les dates, les circonstances qui documenteront les images muettes. Un DVD ou un fichier MP4 pourra être mis à disposition du visionneur pendant une période convenue et il aura ainsi le loisir d'analyser le film sur son ordinateur ou sur sa télévision, avec des parents ou amis. ■



Si vous avez d'anciens films, manifestez-vous
auprès de Mémoires Inédites :

memoiresinedites@gmail.com - 0477.62.74.98

Merci à tous !

En sept chapitres, abondamment illustrés et parcourant les secteurs fondamentaux du progrès, **les réalisations du Plan Décennal pour le Développement économique et social du Congo belge 1949-1959**, à raison d'un chapitre par numéro à partir du numéro 62 (juin 2022).

PAR PIERRE VAN BOST

LE FONDS DU BIEN-ÊTRE INDIGÈNE, LE F.B.I.

Le déséquilibre croissant entre les structures économiques et sociales séparant les sociétés rurales traditionnelles et les populations modernes des centres industriels inquiétait l'Administration. A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'exode rural était devenu tellement menaçant qu'il risquait de vider de sa substance humaine et économique les villages congolais. Dès 1946, le Gouvernement belge nomma une commission chargée de proposer des mesures pour améliorer les conditions de vie des populations rurales.

Le 1^{er} juillet 1947, le Prince Régent, en voyage au Congo Belge, signa à Léopoldville l'Arrêté créant le « Fonds du Bien-être Indigène », le F.B.I., ayant pour but « toutes les réalisations destinées à concourir au développement matériel et moral de la société indigène coutumière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ». Ce Fonds avait qualité d'établissement public et était doté de la personnalité civile. Ses actions, venant en appui aux interventions du gouvernement, donnait la préférence à des investissements générateurs de ressources pour la population et visait à impliquer les villageois et à susciter des initiatives locales. Sa dotation initiale s'élevait à deux milliards 100 millions de francs, comprenant un milliard 780 millions prélevés sur le remboursement par la Belgique de ses dettes de guerre envers le Congo, de 100 millions constituant un don de la Belgique et de 220 millions provenant des gains des exercices 1946 et 1947 de la Loterie Coloniale. A partir de 1948, chaque année, la Loterie Coloniale apporta en moyenne de 160 à 180 millions par an. Chaque année, le F.B.I. consacrait quelque 300 millions de francs à diverses réalisations. En étroite collaboration avec les Services du Gouvernement, le Fonds les engagea dans une triple lutte contre la misère, la maladie et l'ignorance. Dans ce but, le F.B.I. opérait en liaison étroite avec tous les organismes, paraétatiques ou privés, qui poursuivaient un but similaire dans le domaine de l'aide multiforme à assurer aux masses indigènes des centres coutumiers.

Le F.B.I. a participé à l'exécution du Plan décennal 1949-1959, bien qu'il n'ait pas été financé par celui-ci. Les investissements du Fonds, dans le cadre de cette participation, ont porté sur des réalisations dans les domaines de l'enseignement et les actions éducative et culturelle, l'équipement médical, l'économie rurale, les travaux publics et l'approvisionnement en eau.

En 11 ans, de son instauration en 1947 jusque fin 1958, le F.B.I. investit 3,3 milliards de francs. Dans le domaine de l'équipe-

SYNOPSIS DE L'ARTICLE AU GRAND COMPLET, PAR NUMÉRO DE REVUE

- 62 (1) Transports par rail et par eau, organisation des travaux publics et des communications, réseau routier, service des voies navigables
- 63 (2) Aéronautique, postes et télécommunications, eau et électricité
- 64 (3) Office des cités africaines, fonds d'avance, fonds du Roi
- 66 (4) Fonds du bien-être indigène (FBI), plan décennal de développement agricole – les paysannats
- 67 (5) Service médical – hygiène et installations médicales, service médical de l'Etat, amélioration de l'hygiène générale, bilan
- 68 (6) Instruction des Congolais, enseignement pour les Européens, bilan
- 69 (7) Organismes scientifiques - géodésie et cartographie, géologie et hydrologie, météorologie et géophysique, Inéac, Irsac

ment des collectivités indigènes, le F.B.I. fut concerné par la construction de nombreux ponts et de dalots, par la mise en service de bacs métalliques actionnés par moteur, par la création de pistes routières, principalement dans les paysannats. Il s'activa en faveur de l'amélioration de l'habitation indigène dans les milieux coutumiers.

La fourniture d'eau potable à plus de 4,4 millions d'individus fut l'apport le plus marquant du F.B.I. Son bilan s'établissait à 21.363 fontaines et sources aménagées dans les villages, 217 kilomètres de grandes conduites au long desquelles étaient aménagés des points de prélèvement, 227 stations de pompage avec château d'eau et réseau de distribution dans les complexes médicaux et scolaires ruraux. Dans certaines régions les villageois devaient parfois parcourir 15 kilomètres pour s'approvisionner en eau. Traditionnellement la corvée de l'eau était réservée aux femmes qui devaient transporter sur la tête le précieux liquide dans des seaux ou des bassines. Le forage d'un puits équipé d'une pompe à bras ou l'aménagement d'une source avec lavoir à proximité du village a transformé la vie de ces femmes. Une mission ►



1

hydrologique constituée au sein de la Regideso collabora avec le F.B.I. à rechercher les endroits appropriés pour établir les puits. [1 et 2]

Dans le domaine de l'économie rurale, les interventions du F.B.I. concernaient la conservation et la meilleure utilisation des sols, la lutte contre l'érosion et la réalisation d'ouvrages d'irrigation, l'introduction de cultures nouvelles, l'installation de paysannats indigènes, la mécanisation du traitement et du transport des produits, la construction et l'équipement de 8 grands centres d'alevinage et 610 centres secondaires, viviers et étangs communaux, la fourniture de nombreux noyaux de cheptels, la construction et l'équipement de centres d'élevage, de fermes pilotes, l'installation de greniers collectifs, de kraals, de porcheries, de dipping-tanks et d'abreuvoirs, l'organisation de coo-

pératives et l'édification de 12 écoles professionnelles agricoles où l'on préparait les moniteurs chargés d'initier les paysans aux nouvelles techniques agricoles. Le F.B.I. a subsidié les missions d'études de la pêche dans les grands lacs et il a fait construire un chalutier pour le lac Tanganyika. Cette aide coûta quelque 200 millions de francs.

Dans le domaine de l'enseignement, l'objectif du F.B.I. était de faire disparaître l'analphabétisme en permettant à tous les enfants de pouvoir suivre l'enseignement primaire et de permettre aux plus doués de poursuivre un enseignement, soit dans une école agricole ou artisanale, normale, ménagère, professionnelle, d'infirmiers et d'accoucheuses, soit dans une école moyenne et aux plus capables de suivre des cours supérieurs.

Il aurait fallu créer une école primaire en matériaux durables dans chaque village, mais vu l'immensité du pays, priorité fut donnée à certaines régions particulièrement défavorisées. C'est ainsi qu'en onze ans le F.B.I. construisit et équipa 365 écoles primaires de circonscriptions indigènes, 10 écoles primaires centrales, 26 écoles normales pour garçons, 14 écoles normales pour filles, 41 écoles d'apprentissage pédagogique pour garçons et 6 pour filles, 72 ateliers d'apprentissage artisanal, 83 écoles ménagères, auxquels s'ajoutaient 12 écoles professionnelles d'agriculture et 17 écoles d'infirmiers, d'infirmières et d'accoucheuses. Le F.B.I. publia des manuels scolaires, fournit des appareils cinématographiques et des films et aida les arts indigènes. Le F.B.I. a consacré quelque 600 millions pour la création d'écoles en milieu rural. [3 et 4]

Le F.B.I. consacra annuellement 100 millions de francs, soit le tiers de son budget pour la **santé publique**. Son action s'exerça entre autres dans la lutte contre la malnutrition, la construction d'hôpitaux et de dispensaires ruraux ainsi que d'écoles rurales, sans oublier l'approvisionnement en eau potable, l'animation rurale et plusieurs études spécifiques. Il finança dans certaines zones des campagnes massives contre le paludisme ou la tuberculose. Dans trois Territoires situés dans l'Equateur et dans le Maniema, le F.B.I. prit à sa charge l'assistance médicale normalement assurée par le Gouvernement ; il assura une action en profondeur et y lutta notamment contre la dénatalité qui sévissait chez diverses peuplades.

En 11 ans, de 1947 à 1958, le F.B.I. a financé la construction et l'équipement complet de 30 établissements hospitaliers, 120 maternités, 455 dispensaires ruraux, 135 consultations pour nour-

rissons, 5 sanatorium, 17 écoles d'infirmiers, infirmières ou accoucheuses, 16 orphelinats. Il fournit des antibiotiques et des sulfones, et aménagea de grands centres pour le traitement de la lèpre pour un montant de 62 millions de francs. Le Plan Décennal avait prévu 180 millions pour continuer cette tâche. Le F.B.I. livra 250 ambulances pour le transport de malades et parturientes et il commanda six véhicules équipés d'appareils de radiographie pour le dépistage de la tuberculose dans les villages les plus éloignés. Plus d'un demi-million d'Africains bénéficièrent des campagnes antipaludiques et de dépistage antituberculeux. [5 et 6]

Le F.B.I. a aussi financé pendant 2 à 3 ans des expériences pilotes de lutte contre le paludisme et une étude sur les causes et le traitement de la dénatalité et il créa des services-pilotes d'assistance sociale en milieu rural.

Mais laissons la parole à Léo Pétillon, ancien Gouverneur Général du Congo Belge qui, dans ses Mémoires publiées en 1985, donne une description élogieuse du F.B.I. : « *Par son organisation exemplaire ; par son action efficace et souple qui revêtait les formes les plus diverses ; par sa coopération avec les services centraux et locaux de l'administration officielle et des sociétés privées ; par son activité branchée sur celles d'autres œuvres : missionnaires, médicales, sociales, d'enseignement, de développement rural, de distribution d'eau et d'électricité, de pêche et de pisciculture, d'habitat rural, qu'elles soient belges ou étrangères ; par sa gestion pragmatique et parcimonieuse ; par les résultats auxquels il parvint dans l'amélioration des conditions de vie sous tous les aspects des milieux coutumiers ; par tout cela qui n'est ici que résumé, le F.B.I. fut un modèle...* ». ►





Dès 1958, le F.B.I. africanisa ses cadres et introduisit une forme de cogestion, impliquant les populations locales dans la définition des projets et de leur gestion.

LE PLAN DÉCENNAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE - LES PAYSANNATS

Le Plan Décennal 1949-1959 prévoit d'importants moyens pour exécuter un programme de développement agri-

cole afin de stimuler l'économie rurale et stopper l'exode des paysans vers les villes. Des milliers d'agriculteurs furent installés en communautés rurales, les paysannats, où ils furent initiés à des techniques agricoles modernes, basées sur la mécanisation des travaux, l'utilisation d'engrais et un assolement judicieux.

Avant de fixer les populations sur des zones déterminées, il fallait en

connaître la qualité des terrains. Un vaste programme d'étude des sols fut donc mis en œuvre avant de délimiter les meilleures terres à attribuer aux candidats fermiers qui étaient tous volontaires et regroupés en sociétés coopératives. L'installation de la communauté dans un nouveau village permit de construire des habitations en matériaux durables. Chaque village était pourvu d'une adduction d'eau ou d'un puits.

Gérard Jacques, ancien Administrateur de Territoire mêlé de près à l'installation des paysannats indigènes dans la région de Kongolo, au Nord Katanga, est particulièrement bien placé pour traiter du sujet. Voici quelques extraits de son excellent ouvrage ... Lua-laba, Histoires de l'Afrique profonde... : « Durant la période de l'après-guerre, l'agriculture villageoise enregistre des progrès considérables, grâce aux effets du plan décennal... Il s'agit de passer du stade de l'agriculture des années trente et quarante, basée essentiellement sur le principe des cultures « éducatives » obligatoires (Les Travaux Obligatoires Educatifs, les T.O.E) à un système d'autosuffisance. En d'autres termes, l'objectif est d'introduire une formule qui convainc le futur fermier indépendant de participer au démarrage de son propre progrès. Pour la première fois dans l'histoire du Congo, un nombre croissant de ruraux vont coopérer de bon gré avec le Blanc... C'est la formule des paysannats qui permet de rencontrer les principaux objectifs d'une agriculture villageoise, compatible avec les aspirations et les coutumes des collectivités, tout en respectant le libre choix de l'individu.

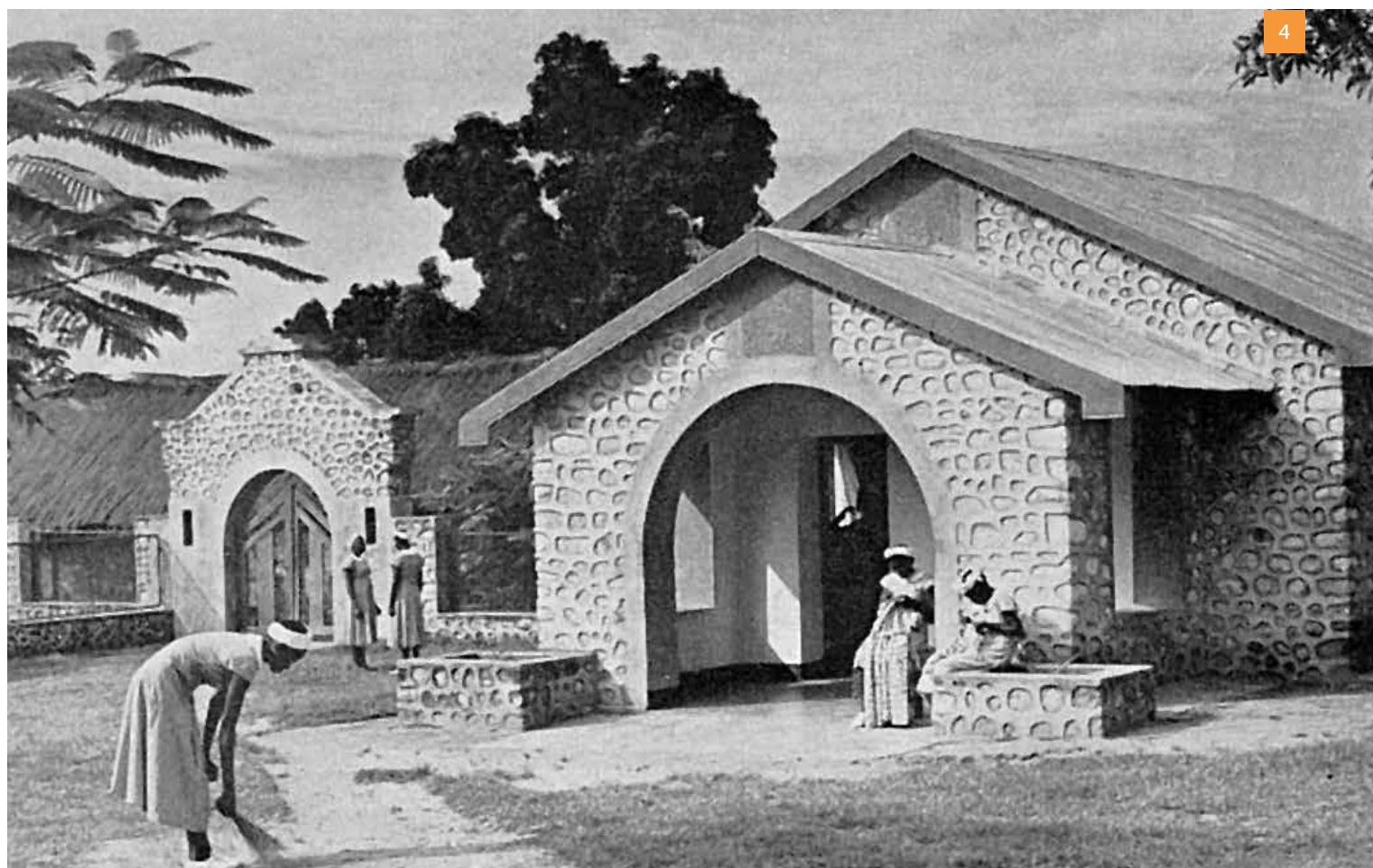
Avant l'installation de chaque bloc de paysannat, une équipe dirigée par l'agronome de territoire et un administrateur territorial spécialisé en questions rurales procède à une enquête socio-politique et foncière. Y participent le chef de circonscription indigène, le chef de clan ou de terre, les cultivateurs intéressés... Afin d'assurer la pérennité du système, seuls des volontaires ont accès au statut de paysan... Toutes les décisions qui ont trait à l'attribution des terres sont discutées en commun et prises dans le respect des règles foncières traditionnelles. Chaque bloc est divisé en fermettes individuelles, exploitées par une famille au sens strict... La mécanisation agricole allège le travail et augmente la productivité... Grâce à l'augmentation des revenus, les fermiers ont accès aux services en tous genres qu'offre la coopérative agricole : transports, vente de matériaux de construction, fabrication d'éléments de menuiserie, etc. Chaque zone de paysannat est dotée de services d'appui, tels que dispensaires, maternités et établissements scolaires professionnels et autres ; un centre de mécanisation agricole assure un programme intensif de labours et hersages

mécaniques ; les campagnes de traitements phytosanitaires sont, elles aussi, à la base d'une production accrue.

Avec l'apparition de maisons en matériaux durables, de petits engins agricoles, des premières motos et d'un grand nombre de vélos, des artisans installent des ateliers de réparation dans les plus gros villages ; les centres commerciaux y accueillent des indépendants autochtones qui tiennent boutique. De petites entreprises du type « minoteries rurales » naissent dans les villages. A côté d'une classe de paysans et d'indépendants se développe ainsi une autre catégorie de villageois qui se diversifie et se hiérarchise de plus en plus avec la multiplication des services : infirmiers, moniteurs agricoles, instituteurs, membres du clergé, etc. L'exode rural au profit des centres urbains est freiné.

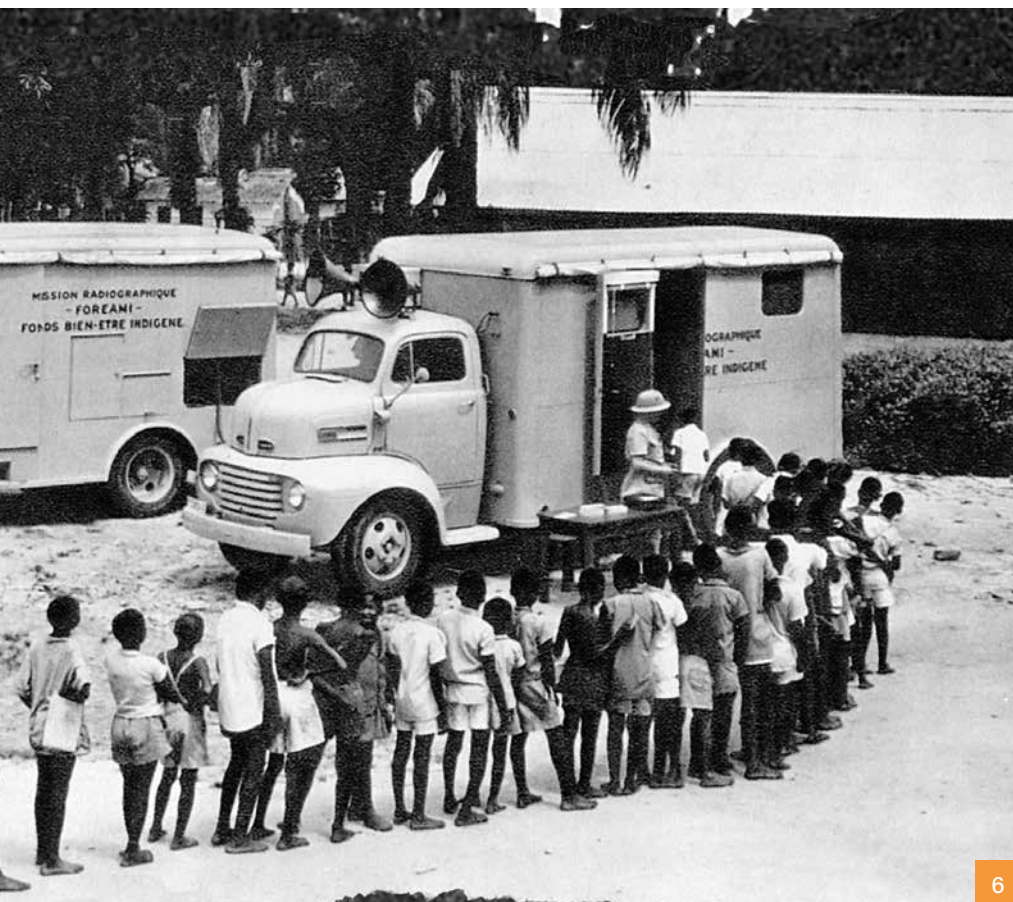
Fin 1959, environ douze pour cent de la population rurale du Congo participait à des programmes agricoles de tous types de paysannat ». [7, 8, 9, 10]

Le 2 janvier 1959, traitant des paysannats indigènes, « L'Essor du Congo », écrivait : « On assiste à une révolution ►





5



silencieuse qui bouleverse les méthodes de culture ancestrales. Evidemment, cette rationalisation de la culture par des rotations plus étudiées, contient des éléments abstraits qui n'entrent pas directement dans l'entendement du paysan. Il ne comprend pas toujours le « pourquoi » de ce qu'on lui fait faire et de là, à déduire que « l'on est dur » avec lui, le pas est vite franchi. Mais cette période de résistance ne se prolonge pas, car les fruits du travail bien organisé viennent récompenser celui qui s'est plié à la discipline du paysannat.

Si l'administration « n'était pas derrière », ces paysannats tomberaient immédiatement en ruines, [N.d.l.r. : ce qui hélas arriva après la proclamation de l'Indépendance du pays, en 1960] parce que le paysan n'avait pas encore acquis d'esprit d'entreprise. Beaucoup de Congolais, quoique ravis des fruits de leurs efforts, qui leur permettent d'acheter des bicyclettes ou des pagnes pour leur femme, regrettent le temps où ils pouvaient en toute liberté, s'adonner à la chasse ou à

6



7

la guerre, laissant aux femmes le soin de cultiver le champ.

C'est au fond, de la création d'une classe moyenne paysanne au Congo qu'il s'agit. Et créer une classe moyenne, avec des revenus suffisants, ne peut se faire en un an... On ne comprend pas assez que le progrès réel est fait de patience, de cette patience qui tisse les siècles et les empires ».

L'activité agricole des autochtones étant centrée avant tout sur les productions alimentaires, les principaux produits récoltés par les indigènes étaient des tubercules comme le manioc, les pommes de terre et les patates douces, des céréales comme le maïs, le riz, le sorgho ainsi que le millet et des produits divers comme les arachides, les haricots et les bananes plantains. La partie commercialisée ne représentait que 37,5 % de la production totale, le reste étant consommé par le fermier et sa famille. Mais les autorités coloniales ont encouragé et aidèrent les indigènes à se diversifier et à développer des cultures pérennes qui offraient plus d'avantages économiques et sociaux. C'est ainsi que se développa

la culture du coton, que les indigènes entreprirent de créer des plantations de palmiers élaeis, de caféiers, d'hévéas, de cacaoyers et autres.

A la fin de l'époque coloniale, 75 % des Congolais vivaient de l'agriculture. Pratiquement 80 % de l'activité culturelle des autochtones étaient orientés vers la

culture vivrière et 20 % vers la production industrielle ou de commercialisation.

Parmi les réalisations du Plan décennal au cours de dix ans, il faut mentionner la constructions de 277.000 fermettes et l'installation de 210.000 paysans ; 67.453 ha ont été plantés de cultures pérennes ; 22 stations d'essais furent ►



8

construites ; pour lutter contre l'érosion, 11.000 ha de boisements ont été réalisés, 150.000 ha furent mis en protection par divers dispositifs antiérosifs et 76.000 ha de terrasses ont été réalisés ; 40.300 ha de forêts furent aménagés ; 24.000 ha de boisement pour le bois de chauffage ont été réalisés, et 300.000 ha de savanes ont été mis en protection ; il fut construit 126.000 viviers individuels ; il fut installé 5 centres de propagande de pêche dans la région

des grands lacs ; l'étude biologique des lacs a permis de déterminer leur potentiel et d'y développer la pêche ; dans le domaine de l'élevage, 8 laboratoires, 74 dispensaires, 10 abattoirs, 61 aires d'abattage, 58 dipping-tanks et 23 stations d'élevage ont été mis en place...

Près de 3 milliards ont été engagés pour réaliser le programme économique et social agricole. ■



9



10

1. Fontaine publique à Gandajika, centre d'un des principaux paysannats. Un des 2.517 puits équipés avec pompe à volant installés grâce au F.B.I. Encyclopédie Belgique-Congo
2. Le Fonds du Bien-être Indigène consacra des sommes importantes pour fournir aux populations des installations de distribution d'eau potable. Ici, une pompe et lavoir à Mobanga, au Maniema. Photo H. Goldstein, Congopresse
3. Le F.B.I. a subsidié la construction d'écoles en matériaux durables. Ici, l'école rurale d'Ipeke (Lac Léopold II). Revue de la S.R.B.I.I., Juin 1958
4. Ecole ménagère de Kabinda réalisée par le Fonds du Bien-être Indigène. Encyclopédie Belgique-Congo
5. F.B.I. : Centre médico-chirurgical de Gandajika, au Kasai. Le pavillon de pédiatrie. Revue de la S.R.B.I.I., Juin 1958
6. Dépistage systématique de la tuberculose. Le F.B.I. a subsidié la construction de cinq grands sanatoriums qui disposaient de cars radiographiques équipés pour assurer l'examen systématique de la population. Revue de la S.R.B.I.I., Juin 1958
7. Avant l'installation d'un paysannat, le nouveau système a été soumis à l'avis des notables et des chefs de familles, car sans leur adhésion l'expérience était vouée à l'échec. Dans des assemblées du village, chacun donnait son avis et la communauté se ralliait à l'une ou l'autre solution proposée.
8. Les paysannats indigènes. L'initiation des paysans était faite par des agronomes européens et des moniteurs agricoles indigènes. Voici l'un de ces auxiliaires procédant à des travaux d'arpentage et de délimitation des parcelles au paysannat de Bambesa, en Uélé. Chaque lot était marqué sur le terrain par des piquets numérotés. DR, Revue Congolaise Illustrée, 1956
9. Travaux de monoculture au centre agricole du Groupe d'économie rurale à la Luala dans le Bas-Congo. Pierot 1958
10. Quelques habitations dans le Paysannat Nonda, Territoire de Kasongo, au Maniema. Photo Goldstein, Bulletin Agricole du CB, 1957

HISTOIRE DU CONGO

ESQUISSE CHRONOLOGIQUE & THEMATIQUE (10)

PAR ROBERT VAN MICHEL

Avertissement

Ce tableau chronologique et thématique a été amorcé dans le n°56 de la revue, revue partenaire Nyota (pp. 58 à 60) et s'est poursuivi dans le tronc commun, sous la rubrique Histoire à partir du numéro 58. Grâce à la ténacité de Robert Van Michel, il reste de nombreuses séquences à livrer, par lots de trois pages, sauf illustration particulière. Voici la 10^e livraison...

1901(24/12)	<i>Le roi LÉOPOLD II crée la Compagnie du Kasai (par l'Etat et 14 Sociétés privées) avec siège social à Dima.</i>
1901	Les exportations de caoutchouc vers le port d'Anvers atteignent 6023 tonnes. Prix de vente à Anvers : 7,3 frs le kg (en 1889 3,5 frs) (voir+1908).
1901	Le Congo exporte 1735 tonnes d'huile de palme et 4.224 tonnes d'amandes palmistes. En 1914 : 2.498 t. d'huile et 8.502 t. d'amandes palmistes. En 1929 : 27.768 t. d'huile et 72.740 t. d'amandes palmistes.
1901	Le Congo compte 2204 Européens dont 1318 Belges.
1901	Locomobiles sur la route de traction Kansanshi-Kambove au Katanga.
1902	Rapport du géologue CORNET sur l'importance des richesses minières du Katanga.
1902 à 1906	Mise au jour des principaux gisements de cuivre et d'étain.
1902 (11/3)	Fondation de la Compagnie du Chemin de Fer du Katanga (le C.F.K.) au capital initial de 1 million de franc-or (Etat et S.G.).
1902	Création du Comité National du Kivu (CNKI).
1898 (février) à 1899 (octobre)	Pacification complète de l'enclave de Lado (future Juba) par DHANIS et CHALTIN contre les esclavagistes arabes, les Madhistes. L'enclave sera rendue au Soudan fin 1909.
1902 (4/1)	Le baron Edouard EMPAIN, à la demande de LÉOPOLD II, constitue le C.F.L., un réseau de 3.850 km dans l'Est du Congo pour les communications sur le Lualaba entre Stanleyville et Bukama via Kindu-Kasongo-Kongolo et Kabalo.
1902	On signale pour la première fois au Katanga les symptômes de la maladie du sommeil des bestiaux piqués par la mouche tsé-tsé.
1903 (juin) à 1906 (août)	Construction du premier chemin de fer Stanleyville-Ponthierville long de 127 km ; départ à 09h00 arrivée à 15h00. Ponts en bois remplacés en 1909 par l'acier. Rails de type Vignole en acier de 24,4 kg/mètre de 7 mètres de longueur (8 traverses par rail de 7 mètres). Prix de revient entre 65 et 80 frs au kilomètre.
1903 à 1906	→ L'écartement des voies du C.F.L. de Stanleyville à Ponthierville (127 km) (réalisé de 1903 à 1906) est de 1 mètre et la vitesse de 25km/h. → Kindu-Kongolo 355 km, réalisé de 1903 à 1911 et Kabalo-Albertville 273 km, réalisé de 1911 à février 1915.
1903 à 1907	→ Dans le Haut-Congo la malaria enlève 19 missionnaires sur 42. → La maladie du sommeil fauche les populations riveraines du Tanganyika.
1903	La durée du travail obligatoire des indigènes est progressivement règlementée. Le travail forcé sera supprimé dès 1908.
1903 (1/3)	Un décret du Gouverneur Général interdit la culture, la vente, le transport et la détention du chanvre à fumer.
1903 (2/7)	Roger CASEMENT (Irlandais) (1/9/1864 - ±1916/3/8 pendu), consul britannique à Boma, entreprend la remontée du Congo, durant 3 mois et 10 jours, sur un bateau loué à une mission baptiste, pour faire rapport au Foreign Office de la situation des indigènes dans l'EIC. Il est arrivé au Congo en 1884, a participé à une expédition de STANLEY, a été invité au Palais de LÉOPOLD II en 1900, a souffert de sa troisième crise, sévère, de paludisme en +1902 à Boma. Il touche 80 livres sterling par an en 1884 ; à partir de 1886, au service de la Sanford Exploring Expedition il touchera 150 livres.

1903 (6/11)	CASEMENT quitte Luanda à bord du « Zaïre », avec escale à Lisbonne. Arrivée à Londres le 1/12 ? Le Foreign Office publie son « Rapport sur le Congo » en mars 1904. Il est anobli en 1911 par le roi GEORGES V... et pendu, comme traître, le 3/8/1916.
1903 (17/12)	Dans une lettre à son ami Roger CASEMENT (GB) Joseph CONRAD reconnaît très clairement n'avoir pas tout vu, tout entendu : « <i>Durant mon séjour dans l'intérieur, bien qu'ayant les yeux et les oreilles largement ouverts, je n'ai jamais entendu l'usage prétendu de couper les mains aux indigènes ; et je suis convaincu qu'aucune coutume de cet ordre n'a jamais existé le long du fleuve auquel mon expérience se limite. Ni dans des discussions occasionnelles avec des Blancs, ni au cours de demandes précises de renseignements sur les coutumes tribales, on ne m'a laissé entendre de telles choses (...)</i> Mes informateurs étaient nombreux, de toutes sortes, beaucoup d'entre eux possédaient une connaissance abondante ». Il publie son roman (novel) « Heart of Darkness » en avril 1899 et en livre en 1902.
1903	La quantité de caoutchouc amenée de l'Etat Indépendant du Congo à Anvers est de 5.180.401 kg contre 1.317.546 kg en 1896 et 30.350 kg en 1887. En 1902 Hambourg importait 5.204.000 kg, Le Havre 4.910.000 kg et Londres 828.000 kg.
1903	Découverte d'alluvions aurifères en Ituri.
1903	Début de la construction du chemin de fer du Benguela par Robert WILLIAMS (GB) (21/1/1860 à 25/4/1938) ingénieur des mines.
1904 à 1907	Les Pères Blancs du Tanganyika signalent en 3 ans la mort par malaria de 19 missionnaires sur 42 dans le Haut-Congo. A partir de 1908 la quinine préventive enrayera le fléau.
1904 (printemps) au 30/4/1910	Construction du Musée Royal de l'Afrique Centrale à Tervuren à l'initiative de LEOPOLD II. Il fait 125 mètres de long sur 75 de large pour 18 salles d'exposition.
1904 (juillet)	Mise en service du vapeur gouvernemental « Kintambo » sur le fleuve Congo de Léopoldville à Stanleyville.
1904 (23/7)	Une Commission d'Enquête internationale au Congo Belge est instituée par Décret, composée d'Edmond JANSSENS (Belge), du baron NISCO (Italien), du docteur SCHUMACHER (Suisse), d'un secrétaire-interprète Henri GREGOIRE (Belge). Elle quitte Anvers le 15/9/1904 et arrive à Boma le 5/10/1904. Elle réalise son enquête en 4 mois ½ et rentre à Anvers en mars 1905. Le rapport de 150 pages est rendu public le 5 novembre 1905 et est à l'origine de la reprise du Congo par la Belgique le 20/8/1908.
1904 (octobre) à 1908 (7/1)	Dans l'actuelle Namibie, génocide des Hereros et des Namas par le général allemand Lothar von Trotha. Bilan : 65.000 morts et camps de concentration à partir de janvier 1905.
1904 (début novembre)	Extrait de « Au service du Katanga 1904 à 1908 » de René GRAUWET, Ed. Le Harmattan 2012. « <i>Départ d'Anvers sur le S.S. Philippeville à destination de Boma via Ténériffe, Dakar, Conakry, Secondi, Axim, Banana et Boma. Boma-Matadi par le vapeur l'Hirondelle.</i> <i>Le lendemain, train pour Léopoldville en première classe... chaises en bois fixées le long des parois. Arrêt nocturne à Songololo.</i> <i>De Léopoldville remontée du fleuve Congo jusqu'à Kwamouth puis le Kasai et le Sankuru (escale de 2 jours à Lusambo) jusqu'à Punia-Mutombo grâce au petit vapeur « Ville de Bruxelles ».</i> <i>Cinq étapes très dures avec porteurs jusqu'à Kabinda. Le surlendemain, de Kabinda, avec caravane de 30 porteurs, via Kisengwa, Katombe, Ankoro, arrivée à Kiambi.</i> <i>Kiambi-Pweto en caravane de 30 porteurs en 9 jours de marche via les rapides de Kalamata.</i> <i>A Pweto le petit vapeur « Emile Wangermée » traverse le lac Moëro via Lukonzolwa en 6 heures et le lendemain jusqu'à Kilwa en 1 journée.</i> <i>A Kilwa caravane de 30 porteurs, un guide et 2 soldats et 1 cuisinier en route pour Sampwe, en 3 jours de marche, sur la rive gauche de la Lufira.</i> <i>Soit 5 mois de voyage de fin novembre 1904 à mars 1905 ».</i>
1904	Premiers symptômes de la maladie du sommeil au Tanganyika.
1904	Production des caféiers 161 tonnes et 74 tonnes en 1906. Production de cacao de 469 à 523 tonnes en 1907. Production de l'ivoire 178.207 kg en 1906.

1904 ±	Une route carrossable longue de 450 km et large de 4 à 5 mètres relie Pania-Mutombo sur le Sankuru à Buli sur le Lualaba en passant par Tshofa. Pania-Mutombo est la tête de ligne de la navigation sur le Sankuru en bateau à vapeur de l'Etat, pendant les hautes eaux.
1904	Edouard EMPAIN crée « La compagnie des Grands Lacs Africains » à la demande de LÉOPOLD II.
1905 à 1913	Pacification du Kivu par des officiers belges contre des chefs coutumiers insoumis.
1905 (2/10)	Première unité fluviale du C.F.L., le « Baron van EETVELDE », lancée à Ponthierville au Congo. Ce sternwheel de 125 tonnes peut porter 30 tonnes de charge utile et a un tirant d'eau de 1 mètre. Propulsion par une roue à aubes à l'arrière.
1905 (23/12)	Ruwe, près de la future Kolwezi, reçoit par les chars à bœufs du major CUNNINGHAM, du matériel minier léger dont des chaudières à bois, 320 rails légers et 4 wagonnets. Parti de Lobito, le 2/5, via la « dorsale du Bengwela », en suivant les lignes de faite il mettra 8 mois pour parcourir 1.980 km.
1905	Les premiers camions automobiles à vapeur circulent sur la route Buta-Bambili.
1905	Madame CABRA est la première femme pionnière, et la première Belge, à traverser l'Afrique de Mombasa à Boma.
1905	Premier chantier aurifère dans un affluent de la rivière Ituri. Production en or brut de 19,1 kg !! En 1925 : 3531,7 kg d'or brut. En 1935 : 11563 kg d'or fin. En 1945 : 10612 kg d'or fin.
1905	Vaine tentative de domestication du zèbre sauvage.
1905	Achèvement du pont ferroviaire sur le Zambèze (aux chutes Victoria) qui permettra l'arrivée du rail Rhodésien à Broken Hill (Kabwe actuel) en 1906.
1905	<i>« Une reconnaissance du Kasai supérieur permet à CUDELL d'observer que cette région est toujours ravagée par des pillards angolais qui échangent leurs marchandises, tissus, vêtements et perles, armes et munitions, contre l'ivoire, le caoutchouc et autres produits de rapines que portent de longues files d'esclaves. Parti de Katola et descendant le Kasai, il est arrêté par Kalamba en amont de Mai Munene et doit faire un détour pour rejoindre Maladji. Au même moment, dans le secteur de Dilolo, BRADIER est confronté à une révolte des Tshokwe qui ne supportent pas de se voir interdire leur traite négrière ».</i> (Revue MDC n°24 de décembre 2012 par le docteur André VLEURINCK).
1905 (fin)	A Boston, la « Congo Reform Association » publie le pamphlet « <i>King Léopold's soliloquy</i> » de Marc TWAIN nanti d'une préface de Edmund MOREL (Marc TWAIN s'est ravisé par la suite). MOREL, né 2/7/1873, Français, est naturalisé Britannique en 1896.
1905	Production de la première tonne d'étain.
1906 au 30/12/1910	Au Congo Belge, construction du chemin de fer Kindu/Kongolo. A partir de 1939 le rail reliera Kindu/Kongolo/Kabalo/Albertville.
1906	Le rail rhodésien franchit le Zambèze aux chutes Victoria et atteint Broken Hill (actuel Kabwe) à 200 km de la frontière katangaise. Il devait rejoindre Kambove prévue capitale du Katanga mais heureusement le major WANGERMEER du Comité Spécial du Katanga va lui préférer Elisabethville.
1906	LÉOPOLD II fonde l'Institut de Médecine Tropicale à Bruxelles. Transféré à Anvers en 1933.
1906 (28/10)	Au Congo fondation de « L'Union Minière du Haut-Katanga » pour exploiter le cuivre, par le roi LÉOPOLD II (1835+1909) et la Société Générale de Belgique. Le 31/10 fondation du B.C.K. (Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga) et le 6/11 de la Forminière.
1906 (décembre)	Le N.Y. American Journal dévoile qu'un lobby pro-congolais a payé des journalistes américains pour soutenir le souverain du Congo.
1906	L'U.M.H.K. s'intéresse au site de Shinkolobwe, près de Likasi dans le territoire de Kambove au Katanga, sans en exploiter la faible teneur en cuivre.

LA « GRANDE ROTONDE » DU MRAC

PRÉSENTATION OFFICIELLE DU LIVRE QUI LUI EST CONSACRÉ

PAR FRANÇOISE MOEHLER - DE GREEF - PHOTOS : FRANÇOISE MOEHLER - DE GREEF ET AFRICA MUSEUM



Le Musée royal de l'Afrique centrale a été fondé en 1898, mais son bâtiment actuel a été inauguré en 1910. Le mouvement décolonialiste conteste divers symboles du musée qui reflètent, selon lui, la propagande coloniale de l'époque. Parmi ceux-ci les statues entourant la grande rotonde sont particulièrement sujettes à la vindicte car considérées comme des stéréotypes à caractère fondamentalement raciste.

Entre 2013 et 2018, le MRAC a subi une vaste rénovation au cours de laquelle l'exposition permanente a été profondément repensée dans un esprit décolonial. La rotonde faisant partie intégrante du bâtiment classé, il n'était heureusement pas possible de retirer les sculptures contestées. Le musée s'est dès lors trouvé contraint de chercher une alternative et a lancé, en 2015, un concours à destination des artistes africains ou d'origine africaine « pour la création d'une œuvre d'art qui puisse servir de contrepoids aux statues coloniales ».

L'artiste congolais Aimé Mpane a été sélectionné par le jury pour son œuvre *Nouveau souffle ou la Congo bourgeonnant*, monumentale statue en bois ajouré. Mais cela ne suffisait pas pour les activistes du mouvement décolonial. Ni d'ailleurs pour le groupe de travail de l'ONU (Conseil des droits de l'homme) venu visiter le musée en février 2019, dans le cadre

d'une évaluation de la situation des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine vivant en Belgique. Celui-ci a jugé que la réorganisation du musée n'allait pas assez loin. Le musée était fermement invité à « supprimer toute propagande coloniale et à présenter clairement la violence et les inégalités du passé colonial de la Belgique ».

En réponse à ces critiques et sur invitation de l'AfricaMuseum, Aimé Mpane a proposé de placer une seconde sculpture dans la grande rotonde. Également en bois ajouré, celle-ci représente le crâne du chef Lusinga tué lors du raid de l'officier belge Émile Storms en 1884 et dont le crâne fut emporté en Belgique où il fut conservé au MRAC (jusqu'en 1964) avant d'être transmis à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Les deux statues qui se font face se réfèrent l'une à la mort et aux violences du passé (crâne de Lusinga), l'autre à la dignité et aux promesses de l'avenir (*Nouveau souffle ou le Congo bourgeonnant*).

En co-créditation avec l'artiste belge Jean-Pierre Müller, Aimé Mpane a ensuite conçu le projet *RE/STORE* qui, avec l'accord de l'agence Onroerend Erfgoed, vient compléter l'aménagement de la grande rotonde. Il s'agit d'un ensemble de seize voiles semi-transparents tendus devant chaque niche de la rotonde et porteurs chacun d'un message contemporain destiné à créer un choc visuel et sémantique.

Vous vous souviendrez du procès intenté par sept associations de para-commandos à propos du nouveau texte inscrit sous la statue d'Arsène Matton La Belgique apportant la sécurité au Congo où l'on voit la Belgique protégeant dans les plis de son drapeau un homme et un enfant endormi, statue aujourd'hui couverte d'un voile représentant un para belge. Le texte litigieux stipulait « Un para-commando belge à Stanleyville en 1964 lors de l'écrasement des rebelles Simba. L'indépendance formelle du Congo en 1960 est loin d'avoir sonné le glas des interventions étrangères ».

Selon les plaignants, cette phrase porte « atteinte à l'honneur des para-commandos belges de l'époque, pour la plupart de jeunes miliciens, soit l'émanation de la Nation ». Ils rappellent que l'intervention des para-commandos belges au Congo s'est faite en plein accord entre les gouvernements belge et congolais. « Il s'agissait d'une opération humanitaire visant à sauver les otages aux mains des rebelles et dépourvue de tout objectif militaire ».

Le tribunal de première instance francophone de Bruxelles a condamné l'État belge à retirer le texte litigieux sous peine

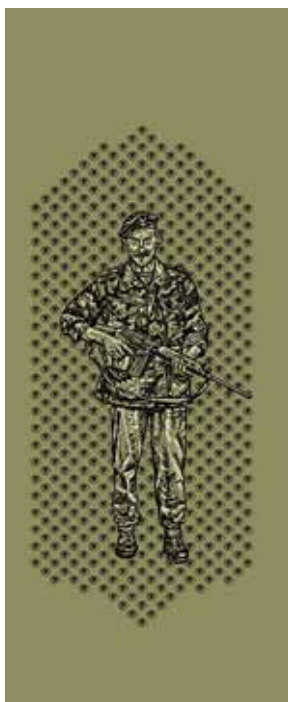
d'une astreinte de 5.000 € par jour de retard après le délai de 15 jours suivant la signification du jugement.

Le livre lui-même retrace à la fois l'histoire du Musée et de ses aménagements dont la grande rotonde. Il décrit les sta-

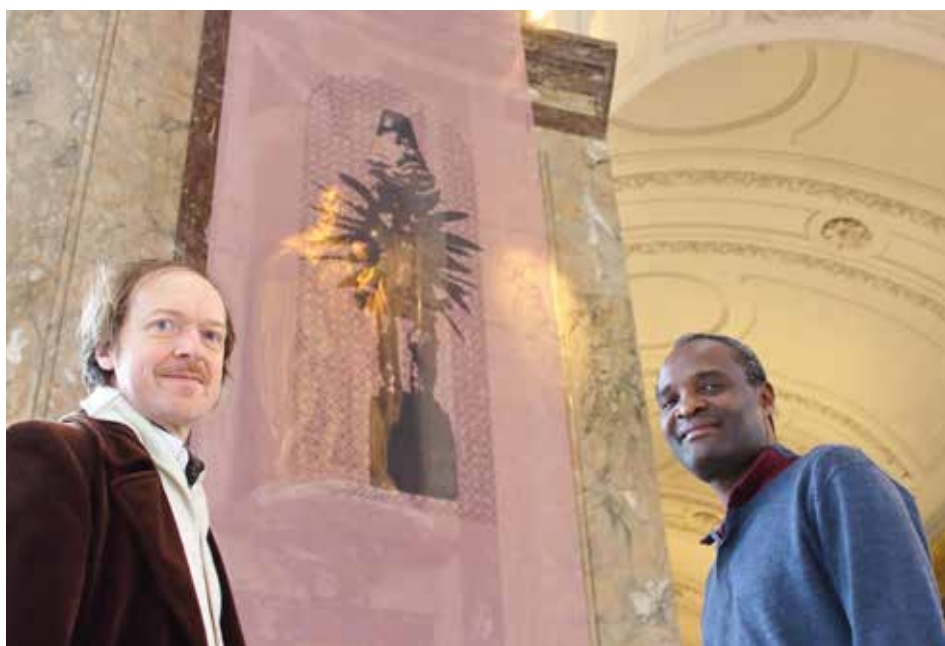
tues originales, les replace dans le courant artistique de l'époque et les motivations des sculpteurs. Chaque voile est dépeint par l'artiste qui en est l'auteur, Jean-Pierre Müller ou Aimé Mpane. C'est un très bel ouvrage malgré les digressions navrantes qu'il comporte. ■



Arsène Matton -
La Belgique apportant la
sécurité au Congo 1921



Jean Pierre Müller RE/STORED 2019 -
Un para-commando belge à Stanleyville en 1964 lors
de l'écrasement des rebelles Simba. L'indépendance
formelle du Congo en 1960 est loin d'avoir sonné le
glas des interventions étrangères.



FATOU DIOME

« LA RENGAINE SUR LA COLONISATION ET L'ESCLAVAGE EST DEVENUE UN FONDS DE COMMERCE »¹

PAR FRANÇOISE MOEHLER - DE GREEF



« Fatou Diome écrit comme elle parle, avec fougue et sensibilité. Que ce soit dans ses romans ou dans ses prises de parole publiques, l'auteure franco-sénégalaise use avec habileté de cette langue piquante qui frôle parfois la satire. Dans son premier roman à succès, *Le Ventre de l'Atlantique* (éd. Anne Carrière, 2003), elle donne la parole à cette jeunesse sénégalaise piégée dans le désir d'Europe et ses mirages tragiques. Les œuvres de Fatou Diome offrent aussi une voix aux femmes, héroïnes du quotidien quand les maris migrent (Celles qui attendent, Flammarion, 2010) ou disparaissent tragiquement, comme dans son roman, *Les Veilleurs de Sango-mar* (Albin Michel, 2019) ».²

A Strasbourg depuis vingt-cinq ans, Fatou Diome observe et critique à la fois sa société d'origine et son pays d'accueil. Elle a publié une dizaine de romans, de nouvelles et un essai, *Marianne porte plainte !* (Flammarion), véritable pamphlet contre les discours identitaires,

racistes, sexistes et islamophobes. Fatou Diome s'exprime sans filtre sur son enfance marginalisée, l'immigration, le féminisme, ou la pensée « décoloniale » qui a le don de l'irriter...

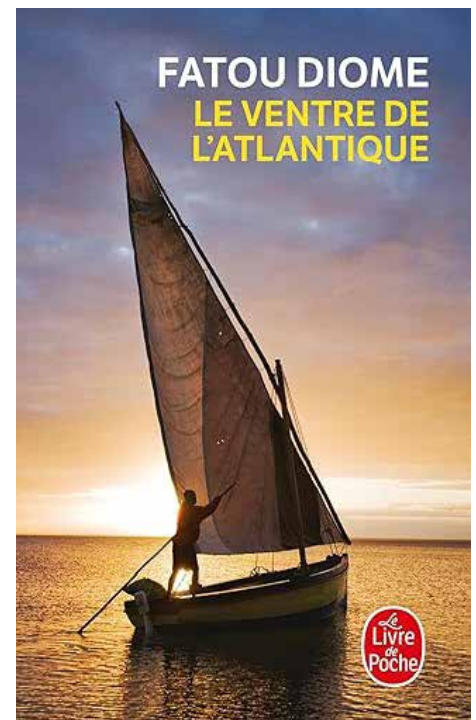
Son nom, Diome, vient d'une tribu du Saloum, au sud du Sénégal, les Sérères. Née hors mariage d'un amour d'adolescents de villages différents, ce nom suscitait mépris et ostracisation. Un instituteur, lui-même marginalisé car étranger, lui explique le sens de « diome » : la dignité. De « batarde » elle devient « dignité », et retrouve la fierté de son nom, fierté renforcée par la rencontre avec son père, athlète et homme adorable.

Dans le Saloum de l'époque, la tradition voulait qu'un enfant illégitime soit étouffé à la naissance. Heureusement, la grand-mère était la sage-femme et elle a décidé de la laisser vivre et de l'élever. Elle la considérera toujours comme sa maman, contrairement à sa vraie mère, faible et soumise, victime de la

polygamie que Fatou Diome rejettera énergiquement.

L'écriture s'impose à elle à l'âge de 13 ans, lorsqu'elle quitte le village pour poursuivre ses études en ville. Pour combler sa solitude et comprendre la vie, elle noircit des cahiers. Dans sa réécriture d'*Une si longue lettre de Mariama Bâ* [auteure sénégalaise, 1929-1981], les femmes ne sont plus victimes de leur sort, mais « *dansent avec leur destin, sans renoncer à lui imposer leur tempo* ».³

En France, elle découvre le racisme et le délit de faciès. Mais les attaques racistes ne la touchent pas, elle s'assume et sait que « *la couleur de la peau n'est ni une tare ni une compétence.* »



1. LE RENDEZ-VOUS DES IDÉES. L'écrivaine franco-sénégalaise s'exprime sans filtre sur son enfance, l'immigration, le féminisme, ou la pensée « décoloniale » qui a le don de l'irriter... Propos recueillis par Coumba Kane en 2019.

2. Comba Kane.

3. Tout le texte en italique reprend les propos exacts de Fatou Diome.

Pour elle, la France est celle des grands classiques, *« une France que l'on n'arrête pas de trahir... Pour bien aimer la France, il faut se rappeler qu'elle a fait l'esclavage et la colonisation, mais qu'elle a aussi été capable de faire la Révolution française, de mettre les droits de l'homme à l'honneur et de les disperser à travers le monde. Aimer la France, c'est lui rappeler son idéal humaniste. Quand elle n'agit pas pour les migrants et les exploite éhontément, je le dis. Quand des Africains se dédouanent sur elle et que des dirigeants pillent leur propre peuple, je le dis aussi. Mon cœur restera toujours attaché à la France, et ce même si cela m'est reproché par certains Africains revanchards »*.

Certes, les jeunes immigrés en France souffrent de discrimination en matière de logement ou de travail mais au Sénégal aussi, un jeune né en province a moins de chance de réussir que celui issu d'une famille aisée de la capitale. En France, cette inégalité se trouve aggravée par la couleur et condamne à l'excellence pour s'en sortir. Il faut donc travailler et non se lamenter sur son sort et rejeter la faute sur autrui.

Formée aux lettres et à la philosophie à l'université de Strasbourg, Fatou Diome réfute les critiques portées par le courant de pensée « décoloniale » à l'égard de certains philosophes des Lumières. Pour elle, c'est un faux débat. Les Lumières ont puisé dans la Renaissance, qui s'est elle-même nourrie des textes d'Averroès [philosophe du XII^e siècle], Arabe, Africain. Kant, Montesquieu ou Voltaire étaient ouverts au monde et soutenaient déjà l'utopie des droits de l'homme.

Elle réfute également la domination des penseurs occidentaux. Pour elle, certaines choses sont universelles. Avec *Le Vieil Homme et la mer*, Hemingway lui fait découvrir la condition humaine de son grand-père pêcheur. *« Nous, Africains, ne perdons pas de temps à définir quel savoir vient de chez nous ou non. Pendant ce temps, les autres n'hésitent pas à prendre chez nous ce qui les intéresse pour le transformer. Regardez les toiles de Picasso, vous y remarquerez l'influence des masques africains... »*.

Nombre d'intellectuels africains et de la diaspora insistent sur l'urgence de décoloniser la pensée et les savoirs. Pour Fatou Diome, *« la rengaine sur la colonisation et l'esclavage est devenue un fonds de commerce. Par ailleurs, la décolonisation de la pensée a déjà été faite par des penseurs tels que Cheikh Anta Diop, Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor ou encore Frantz Fanon. Avançons, en traitant les urgences problématiques de notre époque »*.

Comme Senghor, elle pense qu'Africains et Européens peuvent converger vers la même voie, *« la possible conciliation de nos mondes. La peur de vaciller au contact des autres ne peut vous atteindre quand vous êtes sûr de votre identité »*.

« L'esclavage et la colonisation sont indéniablement des crimes contre l'humanité. Aujourd'hui, il faut pacifier les mémoires, faire la paix avec nous-mêmes et les autres, en finir avec la littérature de la réactivité... ».

« ... Pourquoi attendre une forme de réparation de l'Europe, comme un câlin de sa mère ? Pourquoi se positionner toujours en fonction de l'Occident ? Il nous faut valoriser, consommer et, surtout, transformer nos produits sur place. C'est cela l'anticolonisation qui changera la vie des Africains et non pas la plainte rance autour de propos tenus par un De Gaulle ou un Sarkozy ».

Le Ventre de l'Atlantique (2003) aborde le thème de la migration. Que dire à cette jeunesse qui continue de risquer sa vie pour rejoindre d'autres continents ? Leur dire de rester et d'étudier car, en Europe aussi, des jeunes de leur âge vivent avec des petits boulots. Il faut étudier, s'acharner. La connaissance rend libre. La défaillance du système éducatif dans de nombreux pays d'Afrique incite au départ. Pour Fatou, c'est donc aux dirigeants de miser sur l'éducation et la formation pour garder les jeunes et leur donner un avenir.

Fatou Diome ne s'étonne pas du durcissement de la politique migratoire européenne : *« L'Europe renforce sa fermeté. Mais qui ne surveillerait pas sa maison ? Les pays africains doivent sortir*

de leur inaction... Si l'Afrique ne gère pas la situation, d'autres la géreront contre elle. Elle ne peut plus se contenter de déplorer ce que l'Europe fait à ses enfants migrants ».

Si Fatou Diome comprend le combat des féministes, elle se démarque du mouvement #metoo. Les femmes doivent s'armer psychologiquement face aux violences. Elles doivent cesser de se penser fragiles et porter plainte immédiatement en cas d'agression. En apprenant aux femmes à s'affirmer et poser des limites, on leur apprend à éduquer les hommes au respect. Le féminisme, c'est aussi apprendre aux garçons qu'ils peuvent être fragiles, l'agressivité n'étant pas une preuve de virilité, bien au contraire.

« Je me bats pour un humanisme intégral dont fait partie le féminisme. Mon féminisme défend les femmes où qu'elles soient. Ce qui me révolte, c'est le relativisme culturel. Il est dangereux d'accepter l'intolérable quand cela se passe ailleurs. Le cas d'une Japonaise victime de violences conjugales n'est pas différent de celui d'une habitante de Niodior ou des beaux quartiers parisiens brutalisée. Lutter pour les droits humains est plus sensé que d'essayer de trouver la nuance qui dissocie. Mais gare à la tentation d'imposer sa propre vision à toutes les femmes. L'essentiel, c'est de défendre la liberté de chacune ». ■



L'USAGE DES COUVERCLES À PROVERBES DANS LA CULTURE DES WOYO

PAR AIMÉ MBUNGU



Couvercle à proverbes - AfricaMuseum

Les problèmes conjugaux sont sources de multiples conflits dans les couples. En effet, les conjoints constituent deux entités distinctes qui ont chacune une éducation propre reçue de ses parents ou qui proviennent de milieux différents. Ainsi, quand subvient un conflit conjugal, comme de l'huile mélangée à l'eau, les apports éducationnels familiaux remontent à la surface et ainsi viennent pourrir la vie du couple.

Consciente de cette réalité de la vie, la tribu des Woyo qui habite dans la partie ouest de la République Démocratique du Congo, au bord de l'océan Atlantique, a imaginé une manière subtile et originale qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le pays, de régler les différents conflits qui peuvent subvenir dans un couple: l'utilisation des couvercles à proverbes. Ces disques en bois sont ornés de motifs figuratifs en haut-relief. Nous ne nous hasarderons pas à interpréter le riche symbolisme utilisé dans la création de ces magnifiques instruments de communication. Nous ne

nous appesantirons donc pas à étudier la cryptographie de cette expression du genre féminin. De multiples ouvrages l'ont déjà expliquée avec brio.

Nous nous concentrerons donc sur cette manière particulière de gérer son foyer dans cette ethnie. L'apprentissage des proverbes et de leur utilisation fait partie d'une formation semblable à un graduat. En effet, pendant trois ans, les jeunes filles de 12 à 16 ans sont confiées à des dames censées leur apprendre les notions de base de la vie de femme, fondement de la société et détentrice du pouvoir clanique, les Woyo étant une tribu matriarcale. Cette initiation s'appelle « Tshikumbi ». Il n'était pas rare – et cela même jusque dans les années 80 – que des jeunes filles woyo, dont les parents ont émigré vers la ville, soient renvoyées dans leur village pour bénéficier de cette formation initiatique. Afin de ne pas marginaliser les citadines, ces périodes d'initiation ont été adaptées aux programmes scolaires. Tout parent woyo est conscient de l'im-

portance que revêt cette formation indispensable dans la vie de la jeune fille, quelle que soit sa condition sociale.

Ainsi pendant les vacances, alors que les jeunes filles des villages se préparent à être emmenées vers les lieux de l'initiation, les trains à destination de Matadi se remplissent de jeunes filles, valises à la main, en partance pour Moanda, où des parents les accueillent avec liesse, leur souhaitant la bienvenue. Des cadeaux des citadines destinés à la famille du village passent des frêles mains des demoiselles aux vigoureux bras champêtres. Et de chaleureuses accolades d'accueil sont distribuées aux demoiselles parées comme de petites princesses dans ce cadre où prévaut la tenue d'agriculteur. L'ambiance est à la liesse en ce début du « Tshikumbi ». Tout est mis en œuvre pour en faire un moment de joie, de partage et de fête.

Quels sont les sujets traités sur les couvercles à proverbes et dans quels contextes sont-ils utilisés ? Précisons



Couvercle coll. Martine Bourgeois

que l'usage des proverbes est réservé aux seules dames. Les écrits ne nous renseignent pas sur un éventuel usage de ces instruments de communication au profit des hommes. Les thèmes de prédilection des couvercles sont : l'infidélité, la maladie ou l'abus d'alcool, la dictature dans le foyer, la fidélité...

L'INFIDÉLITÉ

L'union d'un homme à plusieurs co-épouses n'est pas considérée comme une infidélité. Ce n'est pas en soi un motif de conflit, dans la mesure où la co-épouse apporte son aide à la principale. La seconde compagne de l'homme marié manifeste du respect à la première épouse qui est considérée comme une sœur aînée. Comment dès lors un conflit peut-il naître ?

Quand un mari fréquente une autre femme dans un village voisin, il est censé en informer son épouse. Les difficultés surgissent quand il omet de le faire et que sa femme l'apprend. Com-

ment une femme woyo apprend-elle à gérer une telle situation ? Tout au long de l'initiation, les femmes en charge enseignent que les enfants ne doivent en aucun cas vivre le déchirement d'un couple. Les conflits des parents ne doivent jamais être connus par les enfants. Et c'est là qu'intervient le couvercle à proverbes. Madame apprend la fréquentation de son mari. Elle s'en ouvre à sa mère qui lui commande un couvercle figuratif adapté à la situation. Elle prépare un bon repas à son mari. Quand l'homme revient du travail, après s'être arrêté chez un ami où il aura trinqué, - soulignons que dans cette partie du Kongo-Central, les brasseries domestiques locales sont légion - il arrive à la maison et aperçoit par l'ouverture de la porte entrebâillée que le couvercle de la casserole est inhabituel. Il comprend de suite qu'il y a un problème. Il s'installe, mange et va dormir. S'il a compris le message du couvercle, tant mieux. Sinon, il aura recours à son oncle maternel pour l'interprétation des symboles représentés sur le couvercle.

La nuit se passe paisiblement. Aucune allusion à la présence du couvercle à proverbes. Le lendemain, la vie reprend son traintrain quotidien. Une semaine, un mois après, l'homme a l'occasion de descendre en ville. Il ramène un beau pagne, un foulard ou de nouvelles sandales qu'il pose à même le lit. Même s'il découche ce soir-là, il n'y a pas de problème. Monsieur s'est amendé, il a compris son erreur, l'a réparée et promet un avenir meilleur. Quelle subtilité dans ce règlement pacifique destiné à préserver les enfants des disputes parentales. Et croyez-moi, après plus d'une trentaine de voyages dans cette région où vivent les Woyo, et alors qu'il n'est pas rare de rencontrer un homme ivre dans la rue, jamais nous n'avons observé de dispute bruyante entre conjoints. Le couvercle à proverbes a suffi pour désamorcer la situation.

LA MALADIE OU L'ABUS D'ALCOOL

Monsieur rentre souvent ivre à la maison et son vacarme dérange tout le voisinage. La femme décide de rendre visite à ses beaux-parents. Elle demande la permission à son mari qui, insouciant, la lui accorde. Il lui remet même de la viande pour ses parents. Madame, conseillée par sa maman, prépare le couvercle à proverbes approprié et prend la route du village de sa belle-famille. Arrivée sur place, elle prépare le repas et le sert avec le couvercle qu'elle a apporté. Les beaux-parents se régalaient et continuent la soirée sans poser de question. Sans avoir abordé son problème, Madame prend le chemin de retour et retrouve sa famille, ses enfants ainsi qu'un mari heureux de la considération que sa femme témoigne aux siens. Les beaux-parents, eux, ont compris le message du couvercle sans que le sujet n'ait été abordé au cours de la visite de leur belle-fille. Ils convoquent leur fils pour lui prodiguer les conseils appropriés. Le couvercle apporté représentait un homme couché, les jambes et les bras écartés, la calebasse à droite et la machette à gauche. Une symbolique très forte car la machette à gauche (alors qu'elle devrait être à droite) est synonyme d'ivresse et de paresse, dont la conséquence pourrait entraîner la famine dans le foyer. Le mari peut faire ►



amende honorable de diverses manières et changer de conduite. Aucune allusion n'y sera faite au domicile des 2 conjoints, épargnant ainsi aux enfants ainsi qu'au voisinage le spectacle humiliant des chamailleries inutiles.

Il peut également arriver que la femme woyo apporte à ses beaux-parents un autre couvercle à proverbes représentant cette fois-là, un homme couché, les jambes et les bras serrés avec un personnage féminin agenouillé à ses côtés,

les mains jointes sur la tête. Elle informe ainsi ses beaux-parents de l'état de santé de leur fils « *Votre fils est malade et malgré les soins appropriés, la situation ne semble pas s'améliorer* ». C'est une démarche importante qui dispense d'explications interminables en cas d'issue fatale et grâce à laquelle les parents peuvent contribuer à aider le couple.

LA DICTATURE DANS LE FOYER OU LA FIDÉLITÉ

La région du Kongo central a connu la présence européenne dès le XV^e siècle, Moanda servant de porte d'entrée pour les premiers voyageurs du passé. Certains symboles ont ainsi été influencés par des coutumes occidentales. Par exemple, le couteau portugais appelé « Tshipaba » est synonyme d'une conduite dictatoriale et le cadenas placé sur un couvercle à proverbes affirme sa fidélité envers son mari.

Toutes ces pratiques aujourd'hui oubliées auraient pu nous guider dans ce monde où les foyers se déchirent. Ces coutumes ancestrales devraient nous servir de leçon dans le règlement de nos différents conjugaux.

L'usage des couvercles à proverbes était répandu jusqu'aux frontières du Mayombe et de Cabinda où les Woyos ont essaimé. ■



Couvercle coll. Mateusen

RDC : ROXANE DE BILDERLING PREMIERE AMBASSADRICE BELGE A KINSHASA

SOCIÉTÉ



Roxane de Bilderling, première femme ambassadeur belge en République démocratique du Congo. © DR

Roxane de Bilderling, la nouvelle Ambassadrice de Belgique en RDC est arrivée à Kinshasa en août 2023. Elle succède à Jo Indekeu, nommé en France après quatre années passées en RDC.

Diplômée en interprétariat de l'Université catholique de Louvain (anglais - espagnol), mariée, mère de quatre enfants (dont deux sont aujourd'hui à l'université) qui l'ont suivie dans tous ses postes diplomatiques, Roxane de Bilderling, « arrivée en diplomatie presque par hasard », comme elle l'explique elle-même dans un podcast des Affaires étrangères belges, sera la première femme à occuper l'un des postes phares de la diplomatie belge, celui d'ambassadrice en RDC, une première, dans une période qui s'annonce particulièrement sensible avec la tenue des élections présidentielles et législatives le 20 décembre 2023.

Roxane de Bilderling connaît bien l'Afrique où elle a entamé sa carrière

diplomatique par trois postes sur ce continent (Kenya, Afrique du Sud et un premier passage par la République démocratique du Congo) avant de

revenir à Bruxelles, où elle passera par le cabinet de Didier Reynders avant de repartir au Kenya pour son premier poste d'ambassadeur, suivi du Japon et enfin la RDC.

Originaire de Sambreville, cette fille de médecin acupuncteur était conseillère pour les questions économiques lors de son premier passage à Kinshasa. « Elle est costaud, se souvient un homme politique congolais. Elle maîtrise ses dossiers sur le bout des doigts, c'est assez impressionnant et elle ne se laisse jamais décontenancer. Je ne l'ai jamais vue prise au dépourvu par un interlocuteur ».

« Elle va avoir du travail, mais c'est une bosseuse. C'est un excellent choix. C'est quelqu'un qui peut être très ferme. Une vraie dame de fer quand il le faut », explique un de ses collègues. ■



Roxane de Bilderling avec le Président Tshisekedi

DE LA CONTRIBUTION DU DROIT COUTUMIER CONGOLAIS DANS LA QUÊTE D'UN ÉTAT DE DROIT AU 21^{ÈME} SIECLE

PROFESSEUR SYMPHORIEN KABEYA¹

ARGUMENTATION GÉNÉRALE

Le droit coutumier congolais (Congo-Belge) à l'aube du 21^{ème} siècle garde encore les stigmates du droit colonial belge avec ses avantages et ses inconvénients qu'il convient d'aplanir par la voie de l'élaboration d'une nouvelle législation et par la voie de la codification des us et coutumes en système juridique approprié.

L'État colonial avait jugé bon d'élaborer les jurisprudences en tenant compte des facteurs socio-culturels dans un pays « sous-continent » où, selon le professeur OBENGA, on compte plus de quatre cents ethnies au sein desquelles on pratique la polygamie, la polyandrie, le lien interfamilial et l'inceste pour certaines ethnies.

Les jurisprudences en tant que sources auxiliaires du droit avaient pour avantage de contribuer à la réduction des tensions juridico-épistémologiques entre les adversaires et les défenseurs de la codification des coutumes traditionnelles en textes écrits.

Pour A. SOHIER, l'accent a été placé sur la codification de deux systèmes juridiques (belge et congolais) dans un seul corpus de manière à soustraire les justiciables à l'arbitraire du juge, avec pour avantage de produire une loi unique (corpus juris).

Par contre, aux yeux du professeur J. VANDERLINDEN, les objets du droit sont englobants, multiples, compte tenu de la diversité des domaines sociaux qui constituent leurs matières ; puisque la compréhension des tels objets renvoie à l'étude des sociétés ar-

chaïques ou primitives dont ils sont issus, l'objet que poursuit l'anthropologie juridique est bien le droit.

LES DETERMINANTS DU DROIT COUTUMIER CONGOLAIS

Il y a en a trois : l'oralité, le respect de la tradition et le conservatisme juridique fondé sur la gérontologie.

L'oralité

Dans son sens absolu, c'est une procédure qui n'est pas caractérisée par les écritures. Il n'existe aucun échange des conclusions écrites avant ou pendant l'audience. Cette procédure repose sur de simples échanges verbaux dont principalement les débats à l'audience. L'oralité souligne également l'importance relative que l'élément verbal revêt dans le procès, devant l'audience, par rapport aux échanges d'écritures.

La question du rôle de ce qui est écrit en droit et de ce qui ne l'est pas n'oppose pas simplement la représentation congolaise de l'État de droit ; ce qui est en jeu c'est plutôt la possibilité de dégager un noyau dur de l'État de droit entre la culture belge et la culture congolaise dans une irréductibilité contributive dans la dimension humaine. Loin d'être un paradoxe, l'élément oral est important dans un procès à côté des écritures et des échanges. Dans ce cas, on parle de : paroles de la loi. Lorsque l'engagement est pris oralement, on parle de : parole d'honneur.

Le respect de la tradition fondée sur le conservatisme juridique

Définie par le professeur Gérard CORNU comme « une pratique héritée du

passé qui peut être un élément d'un usage, d'une coutume » la tradition met l'accent sur la continuité entre la vie des communautés anciennes, présentes et futures qui forment un tout incluant, non seulement les vivants mais également les défunts et les personnes à naître de telle sorte que le non-respect d'un tel ordre brisera l'harmonie sociale.

Le sens d'un État de droit dans une telle harmonie renvoie au sens de l'universel, de la recherche des valeurs fondamentales des droits de l'homme. La question qui se pose en effet est la suivante : à quel groupe social ou à quelle communauté juridique appartient-on lorsqu'on entretient les liens ethniques, linguistiques, géographiques, anthropologiques... dans le monde contemporain ? La réponse à pareille question renvoie quant à elle à celle de la fixité et de l'hybridité du droit coutumier qui sont par ailleurs une réalité dans la mobilité sociale véhiculée par le métissage juridico-culturel des déterminants et qui doivent être prises en considération en droit coutumier congolais. De ce fait, il faut penser un monde unitaire greffé autour des références fondamentales dont l'État de droit. Ainsi écrivait le Professeur Bruno Marie DUFFE : « *les peuples de l'Afrique réapprendront aux Européens que l'individu sans le groupe est une abstraction à condition que le groupe n'écrase pas l'individu... Les peuples de l'Europe réapprendront aux Africains que l'individu n'épuise jamais la solidarité communautaire* ».

Le conservatisme juridique

Force est de constater que la tradition congolaise prend au fil des années un caractère conservateur. On voit par conséquent un droit du type

1. Doyen du Domaine des Sciences de l'homme et de la Société - Université de Mwene-Ditu/Province de Lomami.

traditionnel figé encore plus conservateur que le modèle de Common Law, représenté par les chefs des clans, qui évolue à pas de tortue. En Belgique l'individu est perçu comme une catégorie substantielle existant par lui-même d'un point de vue auto-métaphysique. Du point de vue congolais, l'individu est avant tout dans un groupe social en tant que membre d'un groupe. Le fait que « tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droit » ne signifie pas que la liberté est une forme de libertinage.

LES CONSÉQUENCES DES DÉTERMINANTS

On peut en dénombrer deux : le mode de résolution des litiges et les phénomènes de la contingence des preuves.

Selon BENETT, la compréhension du droit traditionnel passe beaucoup plus par l'étude des modes de résolution des différends que par celle des règles proprement dites. En conséquence, on considère un litige comme une rupture de l'harmonie à laquelle la procédure de résolution doit remédier. **La réconciliation** devient donc un objet par excellence qui est poursuivi par les sociétés africaines traditionnelles d'une manière générale et congolaise en particulier. **La vengeance** fait également partie du mode de résolution des litiges entre les membres (cas de la province de l'Équateur dans son ancienne configuration). Le chaos produit par la vengeance apportera également une solution surtout si le sang a coulé.

En ce qui concerne la **contingence des preuves**, c'est une expression créée par les droits coutumiers ; expression qui n'est née ni de l'essence ni de la nature d'une notion juridique. C'est une notion auxiliaire, donc variable, injustifiable, accidentelle, inhérente aux circonstances factuelles. Comment peut-on prouver

la thèse populaire selon laquelle, les ancêtres reviennent souvent dans le monde des vivants par la réincarnation dans les nouveau-nés ? Comment expliquer scientifiquement, à l'aide de correspondances magiques et/ou religieuses, la symbolique qui dépasse l'entendement humain comme mode de communication spécifique à la société de la tradition non-écrite.

CONSTAT

Aujourd'hui, le droit coutumier congolais n'est ni exclusivement un droit traditionnel (non-écrit) encore moins exactement un droit moderne (écrit). Il demeure un droit « hybride » ; un droit à la croisée des chemins entre la modernité et la tradition - **telle est sa grande faiblesse** - qui puise son fondement dans l'inapplication rigoureuse ni du droit écrit ni du droit non écrit ; ce qui est, au demeurant, une caractéristique du système juridique d'un pays sous-développé. Dans celui-ci, l'interprétation des règles du droit est l'œuvre de juges formés et celle des chefs coutumiers (sans la moindre instruction), des sages et des anciens des clans.

CONCLUSION

Puisqu'il n'est pas aisé en droit coutumier congolais de considérer à la fois deux systèmes juridiques paradoxaux (traditionnel et moderne), la jonction de ces deux écoles contribue à la valorisation d'une nouvelle école dans laquelle on doit retrouver une nouvelle base juridique qui anime et justifie la dynamique historique. **Telle est la première hypothèse.** Du point de vue sociologique, mieux vaut imaginer des rapports dialectiques entre l'oralité (dans son sens absolu, érigée en philosophie du droit) et l'écriture dans ses manifestations juridiques (canaux et sources du droit se rapportant aux droits de l'homme) en tant qu'élément essentiel d'un État de droit.

Les sources lointaines du droit congolais moderne sont de trois ordres : **la tradition**, la sacralité et la jurisprudence. La tradition s'explique par le fait que les ethnies attachent jusqu'à nos jours une grande importance aux interdits sous forme des lois traditionnelles qui sont à la fois obligatoires et contraignantes. En ce qui concerne la **sacralité**, l'univers est vécu comme un tout avec lequel chaque élément doit entrer aux fins de contribuer au bien-être de l'homme. Pour ce qui est de la jurisprudence, elle a servi d'enrichissement à l'arsenal juridique par le biais des jugements rendus à l'époque coloniale pour trancher les affaires selon qu'il s'agissait d'une affaire concernant les Belges de la colonie, les métis avec les indigènes ou les Belges avec les métis et les autochtones. A partir de là, la **jurisprudence** devint une source auxiliaire du droit.

Deux mots clés : **Codification et jurisprudence, telle est la deuxième hypothèse.** ■

INDICATION BIBLIOGRAPHIQUE

CORNU Gérard, *vocabulaire juridique*, PUF, 10^e édition 2014 ;

SOHIER A., *Le mariage en droit coutumier congolais*, Mém. Inst. Royal colonial Belge, 1942 ;

YACOUB, Joseph, *L'humanisme réinventé*, in *études interculturelles*, 7/2014, PP 55-66 ;

KABEYA Symphorien, *Le droit à l'éducation en République Démocratique du Congo* (thèse de doctorat en droit public/Université de Tours- France, 2001).

LES RELATIONS EUROPE-AFRIQUE VERS DES RELATIONS RENOVÉES

PAR RAOUL DONGE



Il est apparu, lors du dernier sommet afro-européen, que le grand public est peu au fait des relations Europe - Afrique. Nous vous présentons ici le texte d'une conférence donnée par Raoul Donge, ancien ambassadeur et administrateur à la fois du CRAOM (Cercle Royal Africain et Outre-Mer) et de Mémoires du Congo le 27.01.2023.

BREF RAPPEL

L'Europe et l'Afrique forment deux continents liés par l'histoire et la géographie. Leur lien historique remonte à l'antiquité. Sur le plan géographique, seul le détroit de Gibraltar large de 14 km sépare les deux continents.

Sur le plan démographique, l'Afrique comptait en 2022 plus d'un milliard et demi d'habitants. Cette population est estimée totaliser 2 milliards à l'horizon 2050. De son côté l'Europe des 27 comptait au même moment 447 millions d'habitants.

La proximité des deux continents a facilité et privilégié leur destin commun au point d'en favoriser, au fil du temps, une alliance devenue indispensable à la fois sur les plans politique et économique ainsi que dans le domaine des échanges commerciaux et des investissements. C'est dire que le partenariat Afrique-Europe que nous examinons ici, ainsi que les perspectives qui s'offrent à ces deux continents font souvent dire à leurs dirigeants qu'il s'agit de deux continents mais d'une seule vision pour un avenir partagé.

Cela étant, et avant d'entrer dans le vif du sujet, établissons d'emblée quelques repères indispensables qui caractérisent la coopération entre l'Europe et l'Afrique. Celle-ci s'inscrit dans de nombreux domaines et dans plusieurs cadres, soutenus par divers instruments qui activent cette coopération.

Les principaux domaines de coopération entre l'Europe et l'Afrique tels qu'ils ont été définis lors du 6^{ème} Sommet Europe-Afrique en février 2022 à Bruxelles se résument comme suit :

- Le commerce ;
- Le développement ;
- La sécurité ;
- Les migrations ;
- La procédure de consultation.

En ce qui concerne les cadres de coopération Europe-Afrique, ils sont restés les mêmes depuis le début de la



coopération euro-africaine, à savoir les conventions de Yaoundé et de Lomé, et l'accord de Cotonou auxquels vient s'ajouter le nouvel accord post Cotonou ou accord de Samoa, en processus de ratification.

S'agissant enfin des instruments mis en place par le nouvel accord en vue d'activer cette coopération, l'on est passé du Fonds européen de développement (FED) des conventions de Yaoundé et de Lomé, ainsi que l'accord de Cotonou, à un **nouvel instrument dit de voisinage, de développement et de coopération internationale, en abrégé « IVCDCI »**, dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CEP) 2021-2027. Le nouvel instrument IVCDCI bénéficiera d'une enveloppe financière totale d'environ 79,5 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

Tels sont les éléments de quintessence de la nouvelle coopération entre l'Europe et l'Afrique post Cotonou.

Examinons à présent plus en détails les différentes étapes qui ont jalonné la coopération entre l'Europe et l'Afrique depuis les indépendances des années 1960.

1. Du côté de l'Union européenne :

Nous citerons principalement le Traité de Rome créant la Communauté Économique européenne (CEE) en 1957 et l'Acte unique instituant l'Union européenne par le Traité de Maastricht de 1992.

2. Du côté Afrique :

De la décolonisation à la création successivement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à Addis-Abeba en 1963 et de l'Union Africaine (UA) à Durban, en 2002.

3. Genèse du partenariat Europe-Afrique :

Il s'agit des conventions de Yaoundé I et II 1963-1969, de celles de Lomé I à Lomé IV 1975-1990 et l'accord de Cotonou de 2000-2020, avant la négociation et la signature du nouvel



accord post-Cotonou, ouvrant la voie à un nouveau partenariat rénové entre l'Union européenne et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) anciennement Groupe des États ACP.

I. ÉVOLUTION DES RELATIONS EUROPE-AFRIQUE DE YAOUNDÉ, LOMÉ ET COTONOU

A. Conventions de Yaoundé (I et II)

Intervenues dans la foulée des indépendances, les deux conventions de Yaoundé ont amorcé le long processus des différents accords qui ont jalonné la coopération euro-africaine.

La première Convention de Yaoundé, conclue en 1963 entre l'Europe des six pays, formant la Communauté Économique Européenne, issue du Traité de Rome de 1957, et les 18 États africains et malgache associés (les EAMA) n'est entrée en vigueur que le 1er juin 1964.

Cette première convention, intervenant après les indépendances de ces 18 États africains sub-sahariens et malgache a concerné principalement l'aménagement des rapports commerciaux par la suppression des droits de douane et des pratiques restrictives pour les produits provenant desdits

États, anciennement colonies, tandis que ces derniers, aux économies encore fragiles, se sont engagés à n'ouvrir que progressivement leurs marchés, la Partie IV du GATT (OMC) les y autorisant.

En plus de ces arrangements commerciaux, la CEE mettait en place un Fonds européen de développement (FED) de 730 millions de dollars sur cinq ans, sous forme de dons destinés à financer plus spécifiquement des projets d'aménagement infrastructurels, la production agricole exportable et les investissements sociaux et culturels, ainsi que des opérations de coopération technique. Ils étaient à leur tour complétés par des prêts à des taux bonifiés de la Banque européenne d'investissement (BEI).

La convention de Yaoundé signée pour cinq ans a été reconduite par Yaoundé II en 1969. Celle-ci connaîtra avant son terme les changements suivants :

- l'intégration en 1970 de l'île Maurice ;
- l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE en 1973 ; et
- celle de 20 États du Commonwealth situés en Afrique parmi lesquels le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, et ceux des Caraïbes et du Pacifique, leur garantissant un traitement ►

égal à celui des EAMA. A la fin de Yaoundé II en 1975, s'ouvre l'ère des accords de Lomé.

B. Les Conventions de Lomé (Lomé I à Lomé IV)

Lancées en juillet 1973, les négociations de Lomé ont abouti en février 1975 par la conclusion de la première convention ACP-CEE de Lomé entre les 46 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté européenne composée alors de 9 membres. Conclu au début pour une durée de cinq ans, cet accord finira par être renouvelé successivement en Lomé II (1980), Lomé III (1985), et Lomé IV (1990-2000).

Préalablement à la signature du premier accord de Lomé, les pays africains membres de l'ancienne convention de Yaoundé négocient et concluent en 1975 avec les 9 États des Caraïbes et du Pacifique « l'accord dit de Georgetown » qui constituera en quelque sorte l'acte fondateur du Groupe ACP.

C. Accord de Cotonou (2000-2020)

Aux quatre conventions de Lomé va succéder l'Accord de Cotonou qui aura une durée de vingt ans, de 2000 à 2020.

Tel est, résumé, ce qu'a été l'évolution des relations Europe-Afrique au cours des 60 dernières années.

D. Apports des différents conventions et accord UE-Afrique

Avant d'entamer la seconde partie de notre exposé et nous pencher sur les perspectives du partenariat Europe-Afrique rénové, examinons très rapidement l'essentiel de ce qu'ont été les apports de la coopération entre l'Europe et l'Afrique au cours de cette période.

S'agissant des conventions de Yaoundé et de Lomé (1963-2000) et de Cotonou 2000-2020 :

Engagées dès le début des années 1960, lors des indépendances des pays africains.

Le livre vert établi par la Commission européenne sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du 21^{ème} siècle, avant les négociations de l'accord de Cotonou, a relevé un certain nombre de constats qui mettaient davantage l'accent sur la croissance économique, la coopération au développement et le rôle prédominant des partenaires européens à travers le FED. Voici les 3 points essentiels de ce constat :

- Le principe de partenariat n'a pas atteint l'objectif escompté,
- L'impact des préférences commerciales s'est montré dans l'ensemble peu concluant ; et
- Au niveau de la pratique de la coopération, les instruments de

la coopération, le FED, ont eu tendance à dominer les politiques plutôt que de les servir.

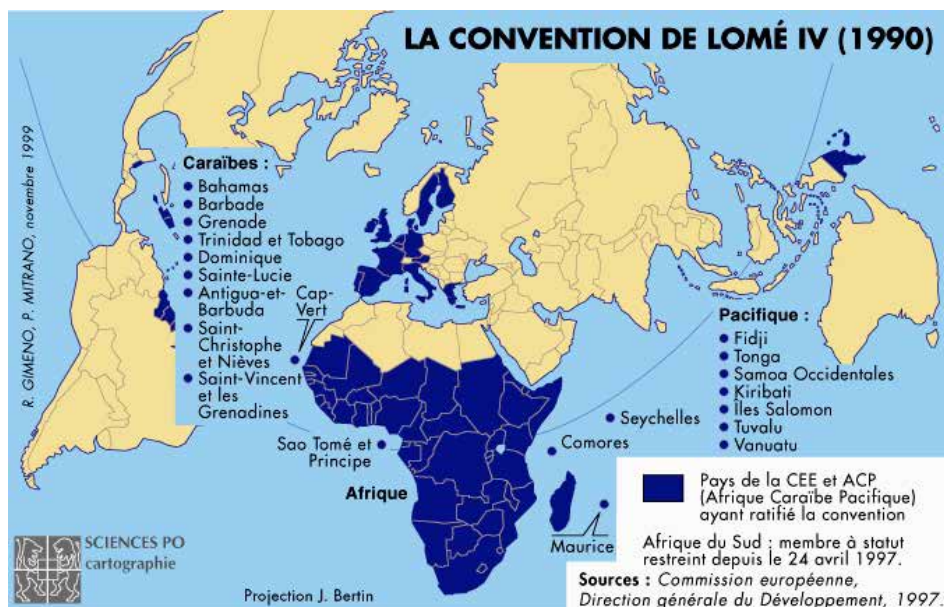
Tirant les leçons de ce constat, les négociations pour l'Accord de Cotonou ont apporté quelques innovations parmi lesquelles la notion de partenariat en remplacement de celui de convention d'aide à la coopération, et la notion de dialogue politique couvrant toutes les facettes du partenariat.

En second lieu, en matière de préférences commerciales, le concept de préférences réciproques et progressives est apparu pour répondre aux exigences des accords de Marrakech créant l'OMC, dont les mécanismes de règlement des différends risquaient de mettre en question le maintien des régimes préférentiels différenciés et non réciproques qui existaient entre l'Europe et les ACP pendant les conventions de Yaoundé et de Lomé. Est alors apparu le concept des Accords de partenariat économique (APE). Ce qui a ensuite donné lieu à la suppression des mécanismes de compensation des pertes des recettes d'exportation des produits agricoles et miniers, le Stabex et le Sysmin.

Enfin, s'agissant de la coopération financière, plus spécifiquement du FED, les montants alloués à chaque État ou région sont devenus à titre indicatif et flexible, avec des paliers.

En plus de ces trois modifications fondamentales par rapport aux conventions de Yaoundé et de Lomé, l'accord de Cotonou a également apporté de nouveaux changements fondamentaux en consacrant le passage d'une coopération principalement dédiée aux aspects économiques et sociaux du développement, comme nous l'avons souligné plus haut, à un partenariat plus global intégrant en plus la dimension politique sous toutes ses facettes : le dialogue politique, les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'État de droit et la bonne gestion des affaires publiques.

Concluons provisoirement cette première partie avant d'évoquer le



Partenariat rénové Europe-Afrique ou le nouvel Accord dit de Samoa.

Ainsi que nous venons de l'examiner brièvement, les rapports de coopération entre l'Afrique et l'Union européenne se sont caractérisés pendant les soixante dernières années par une série de conventions et d'accords de coopération et d'aide économique, commerciale, financière et technique avant d'y incorporer pendant les 20 dernières années de l'accord de Cotonou, la dimension de dialogue politique sous toutes ses facettes. Ce dialogue est organisé périodiquement au niveau des conseils des ministres conjoints ACP-UE pour évaluer la mise en œuvre de leurs relations et sous la forme de Sommets des Chefs d'État et de gouvernement « Union Africaine-Union européenne » depuis l'année 2000 pour les questions de coopération Europe-Afrique, et a fait évoluer et améliorer le dialogue inter-organisations et inter-états.

S'agissant des flux financiers qui ont soutenu cette coopération au cours de cette période, nous avons relevé, en ce qui concerne les fonds FED dont le Traité de Rome avait prévu la création en vue d'accorder une assistance technique et financière, dans un premier temps, aux pays africains avec lesquels certains États membres avaient des liens historiques, les montants alloués ont varié d'une convention ou d'un accord à l'autre, en fonction de l'importance des programmes et des projets indicatifs nationaux et régionaux.

A titre d'exemple, le volume financier des 4 conventions de Lomé de 1975 à 2000, soit une période de 25 ans pour les 79 pays ACP, a évolué de 3 milliards d'écus (ou dollars) pour Lomé I, à 4,5 milliards pour Lomé II, à 7,4 milliards pour Lomé III et à 10,8 milliards pour Lomé IV. A ces montants, il convient



d'ajouter ceux provenant de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur ses ressources propres et à titre de prêts bonifiés, dont le volume a totalisé sur la période 1,2 milliards.

De leur côté, les États africains ont également réalisé des progrès indéniables vers le panafricanisme. De l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963, ils ont évolué vers l'Union Africaine (UA) en 2002, se présentant désormais comme partenaire majeur des affaires mondiales. Ils ont également progressé dans le renforcement de l'intégration économique régionale, mettant en place une zone continentale de libre-échange (ZCLE). Ils ont enfin adopté un plan à long terme de transformation du continent sous l'appellation de l'Agenda 2063, ayant comme objectif des programmes et initiatives clés pour accélérer la croissance économique et le développement de l'Afrique à l'horizon 2063.

II. PARTENARIAT RÉNOVÉ EUROPE-AFRIQUE OU L'APRÈS COTONOU

A. Le Nouvel Accord de Partenariat UE-OEACP ou Accord de Samoa

De 2000 à 2020, l'accord de partenariat de Cotonou ACP-UE a constitué le cadre qui a régi l'essentiel des relations entre l'Union européenne et les 79 pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Pour progresser dans leur coopération et innover, tenant compte des enseignements fournis d'une part

par le Livre vert et, d'autre part, par l'évolution du Monde et des nouvelles exigences de l'économie internationale depuis la chute du mur de Berlin et la création de l'OMC ayant succédé au GATT, les parties prenantes ont convenu de négocier un nouvel accord modernisé pour renforcer leurs relations et y refléter les nouvelles ambitions découlant des nouveaux besoins et défis émergents.

C'est dans ce contexte que les négociations relatives à un Nouvel Accord de Partenariat UE-ACP ont débuté en septembre 2018. Il a été paraphé le 15 avril 2021 par les négociateurs ou plénipotentiaires des deux parties prenantes. Ce nouvel accord s'articule autour d'un socle commun au niveau des membres de l'OEACP, la nouvelle appellation des ACP, et de trois protocoles régionaux pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique, l'accent étant mis sur les besoins spécifiques des régions.

L'objectif général demeure « *un partenariat politique ambitieux et renforcé qui ouvre de nouvelles dynamiques et aille au-delà de la coopération au développement traditionnelle* ». Dans ce contexte, dit le texte, chaque région de l'Organisation des États ACP (OEACP) se verra confier des responsabilités au niveau local, national, régional et international.

Les objectifs spécifiques du nouvel accord, en plus de ceux déjà existants dans l'accord de Cotonou se déclinent comme suit : ►





1. promouvoir, protéger et garantir les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'état de droit et la bonne gouvernance, en accordant une attention particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes ;
2. bâtir des États et des sociétés pacifiques et résilients, en faisant face aux menaces actuelles et émergentes pour la paix et la sécurité ;
3. favoriser le développement humain et social, et notamment éradiquer la pauvreté et combattre les inégalités, en veillant à ce que chaque citoyen vive dignement et à ce que personne ne soit laissé de côté, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles ;
4. mobiliser l'investissement, soutenir les échanges commerciaux et encourager le développement du secteur privé afin de parvenir à une croissance durable et des ressources naturelles ;

5. lutter contre le changement climatique, protéger l'environnement et garantir une gestion durable des ressources naturelles ;

6. mettre en œuvre une approche globale et équilibrée de la migration.

Vu sous cet angle, le nouvel accord post-Cotonou ou de Samoa répond aux exigences formulées par les deux parties, celles de rénover leur partenariat en prenant dûment en compte, du côté européen, les directives relatives à la stratégie de la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (PESC) et, pour l'Afrique, l'inclusion dans le nouvel accord des objectifs de l'Agenda 2063, ainsi que le rôle accru dévolu aux groupements économiques régionaux dans la mise en œuvre du nouvel accord.

Dans ce contexte, trois protocoles régionaux (Afrique, Caraïbes et Pacifique) sont prévus entre les pays de chaque région et l'Union européenne

respectivement. Chaque région disposera de sa structure institutionnelle pour piloter son protocole.

Pour ce qui est du Protocole concernant l'Afrique, parmi les priorités qui y sont reprises, citons les principales suivantes :

- Croissance et développement économiques inclusifs et durables ;
- Droits de l'homme, démocratie, et gouvernance ;
- Migration et mobilité ;
- Environnement, gestion des ressources naturelles et changement climatique.

Le socle commun de l'accord vise, entre autres, la coopération sur les questions économiques et commerciales, la poursuite de la mise en œuvre des accords de partenariat économique (APE), la facilitation des échanges et des investissements, la réduction des obstacles au commerce, l'amélioration des marchés publics, la stimulation du développement du secteur privé et la

création d'emplois, la prise en compte des objectifs de développement durable du programme des Nations Unies (ODD) à l'horizon 2030, etc.

B. Mise en œuvre et perspectives

Dans un monde devenu multipolaire avec l'émergence des nouveaux acteurs tout aussi importants tels que la Chine, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, le Japon, l'Inde, le Brésil etc., pour lesquels l'attrait pour l'Afrique ne cesse de croître, l'Europe devrait user de son avantage comparatif historique et géographique pour reprendre et renforcer sa coopération avec son continent voisin. Plusieurs facteurs peuvent être mis en évidence pour justifier la valeur ajoutée du partenariat Afrique-Europe. L'Afrique représente un enjeu majeur pour l'Europe, non pas seulement du fait de ses marchés et de ses matières premières et de ses res-

sources démographiques, mais également des risques sécuritaires, environnementaux qui concernent le Sahel, la Corne de l'Afrique et l'Afrique centrale.

Par ailleurs, si l'Union africaine est considérée comme le principal interlocuteur de l'Union européenne, les États africains et leurs communautés et groupements économiques régionaux, ainsi que leur secteur privé émergent, leurs sociétés civiles et leurs diasporas auront un rôle crucial à jouer en vue de la réussite de ce nouvel accord, en tant qu'acteurs incontournables du nouveau partenariat stratégique et renouvelé. L'Union africaine les considère dans tous les cas comme les piliers indispensables de l'intégration économique du continent.

Dans ce contexte, les futures relations Union européenne et Afrique devront, dans une perspective d'un avenir parta-

gé, revu et renouvelé, proposer à l'Afrique un processus de relations équilibrées à l'horizon proche, encourager et soutenir les actions du secteur privé, de la société civile et des diasporas, pour arrimer avec succès le continent africain à la mondialisation, au développement et à la croissance.

D'où, le rôle éminemment important et crucial du nouvel instrument financier de voisinage, de développement et de coopération internationale - Europe mondiale (INDICI) qui a remplacé le FED, et totalise environ 80 milliards d'euros pour la période allant de 2021 à 2027.

Ainsi donc pourront naître des nouvelles relations Europe-Afrique renouvelées, fondées sur le dialogue, le respect mutuel et une véritable communauté d'intérêts mutuels. ■

BRÈVE BIBLIOGRAPHIE :

Convention de Yaoundé I et II ;

Bilan de la Convention de Yaoundé et perspectives d'avenir ; Convention de Lomé I à IV ;

Livre vert sur les relations ACP-UE à l'aube du 21^{ème} siècle ; Accord de partenariat de Cotonou ;

Des Conventions de Yaoundé à l'Accord de Cotonou : 40 ans de « je t'aime, moi non plus » ;

Le consensus européen pour le développement ; Afrique-Europe : l'indispensable alliance ;

Compendium des stratégies de coopération au développement ; Stratégie de l'UE pour l'Afrique ;

Stratégie conjointe Afrique-UE, Lisbonne+ 1 : quelles avancées pour le partenariat Afrique-Europe ;

Le partenariat stratégique entre l'Afrique et l'UE : investir dans les personnes, pour la prospérité et pour la paix ;

Le partenariat Afrique-Europe : 2 Unions, 1 Vision ;

Europe-Afrique : partenaires particuliers, Institut Montaigne ; Les relations ACP-UE, vues par les PECO ;

Europe-Afrique : Quelles perspectives d'avenir, OCP Policy Paper ;

La politique de développement de l'Union européenne : Un regard sur 50 ans de coopération internationale, Rapport ECDPM ;

Les 6 Sommets UE-UA de 2000 à 2020 ;

Feuille de route 2014-2017, 5^e Sommet UE-Afrique ;

Sixième Sommet UE-UA : une vision commune pour 2030 ;

Un avenir partagé pour l'Europe et l'Afrique : mobiliser le secteur privé en faveur d'une croissance durable et inclusive, 5^{ème} Forum des Affaires UE-Afrique ;

Relations Europe-Afrique : vers une stratégie globale renouvelée R. Donge ;

Forum Partenariats euro-africains post-Cotonou : quels objectifs ? Quels instruments ? INEDAC ;

The ACP-EU Partnership after 2020 ;

Résultats des négociations de l'accord post-Cotonou, Conseil de l'Union européenne 9265/20 ;

Le nouvel Accord OEACP-Union Européenne ou Accord de Samoa Union Africaine en bref ;

Union Africaine et Agenda 2063 ;

Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), R. Donge ; GATT : Part IV Commerce et développement, Article XXXVI

HYDROÉLECTRICITÉ : L'AFRIQUE POSSÈDE LE PLUS GRAND POTENTIEL INEXPLOITÉ AU MONDE, À 474 GIGAWATTS (IHA)

AGENCE ECOFIN, 14 OCTOBRE 2022

Bien que le coût de l'électricité produite par les centrales hydroélectriques reste parmi les sources d'énergies renouvelables les moins chères au monde, l'Afrique ne compte aujourd'hui qu'une capacité installée de 38 gigawatts.

L'Afrique possède le plus grand potentiel hydroélectrique inexploité au monde, selon un rapport publié en juin 2022 par l'Association internationale de l'hydroélectricité (IHA), une organisation à but non-lucratif fondée sur l'initiative de l'UNESCO pour promouvoir le développement durable à travers l'hydroélectricité.

Ce potentiel est estimé à 474 gigawatts (GW) contre 73 GW en Europe, 275 GW en Amérique du Sud, 387 GW en Amérique du nord & centrale, 359 GW en Asie de l'Est & Pacifique et 355 GW en Asie du Sud & centrale.

« *Le potentiel hydroélectrique de l'Afrique dépasse la demande actuelle et à moyen terme du continent* » souligne l'association, indiquant que le coût de l'électricité produite par les centrales hydroélectriques reste parmi les sources d'énergies renouvelables les moins chères au monde.

Intitulé « *Hydropower status report-2022* », le rapport révèle également que le continent africain ne dispose actuellement que d'une capacité hydroélectrique installée de 38 GW contre 501 GW en Asie de l'Est & Pacifique, 254 GW en Europe, 205 GW en Amérique du Nord & centrale, 177 GW en Amérique du Sud et 154 GW en Asie du Sud & centrale.

Le pipeline de projets hydroélectriques en Afrique, qui désigne les centrales en cours de construction ainsi que les projets annoncés qui sont encore dans



des stades préalables à la construction, porte, quant à lui, sur une capacité de 118 GW.

L'ÉTHIOPIE, CHAMPION AFRICAIN DE L'HYDROÉLECTRICITÉ

En ce qui concerne les nouvelles capacités installées en 2021 dans le monde, l'Association internationale de l'hydroélectricité précise que 26 GW (26.000 mégawatts) se sont ajoutés aux 1334 GW existants durant l'année écoulée. Sur cette capacité, 4,7 GW sont issus de la technique du pompage-turbinage. L'essentiel des centrales hydroélectriques inaugurées en 2021 est situé dans la région Asie de l'Est & Pacifique (21.897 mégawatts/MW), grâce notamment aux efforts déployés par la Chine dans ce domaine. Les nouvelles capacités installées ont atteint 1961 MW en Asie du Sud & centrale, 1156 MW en Amérique du Nord & centrale, 182 MW en Afrique et 172 MW en Amérique du Sud.

En Afrique, trois pays seulement ont inauguré des centrales hydroélectriques durant l'année écoulée : la Zambie (150 MW), l'Ouganda (24 MW) et le Burundi (8 MW).

L'Éthiopie reste en tête du classement des pays africains en termes de capacité hydroélectrique installée, avec 4074 MW, devant l'Angola (3836 MW), l'Afrique du Sud (3600 MW), l'Égypte (2876 MW) et la République démocratique du Congo (2760 MW). L'Éthiopie devrait renforcer davantage sa position de leader sur le continent après la mise en marche de l'ensemble des turbines du barrage hydroélectrique de la Grande Renaissance, situé sur le Nil Bleu. Deux turbines d'une capacité de 375 MW chacune ont déjà été mises en route en février 2022. Une fois pleinement opérationnel en 2024, ce barrage long de 1,8 kilomètres et haut de 145 mètres sera la plus grande installation hydroélectrique en Afrique avec une capacité globale de 5300 mégawatts.

Le rapport souligne par ailleurs que la nouvelle capacité hydroélectrique installée à l'échelle mondiale n'a atteint que 22 GW en moyenne par an au cours des cinq dernières années. Or, les experts estiment que le monde a besoin de 850 GW de capacité hydroélectrique supplémentaire d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. ■



Christophe Boltanski,
« King Kasai ». Stock,
2023, coll. « Ma nuit
au musée », 160 p.,
18,50 €

PAR THIERRY CLAEYS BOUUAERT

Christophe Boltanski s'est enfermé une nuit durant dans le musée de Tervuren dont les murs, les sous-sols et la restauration récente concentrent deux siècles d'histoire.

Une fois de plus Léopold II est mis à mal, on parle du village typique où les Congolais affublés de leurs tenues typiques ont dû affronter les rigueurs du climat. On revient sur les « horreurs » commises au nom de la suprématie blanche.

Au musée de Tervuren, il est au cœur de la chose coloniale : trophées, animaux empaillés, chicotes, fusils... Alors il dit, rapporte, expose ce qu'il voit autour de lui dans une langue riche, un style alerte, avec un sens de l'humour et un brin d'ironie qui viennent pimenter le récit...

On ne peut que regretter 'la paresse' de l'auteur d'avoir cédé à l'idéologie décoloniale en vogue pour mener son récit. C'est tellement facile de dénoncer les travers d'une époque en s'appuyant sur les pamphlets de Mark Twain ou les 'fake news' d'un Adam Hochschild comme sources d'inspiration 'historiques'. Il disposait pourtant de deux ouvrages du principal protagoniste, Louis de Boekhat, alias Charles de Wouters de Bouchout, qu'il caricature avec brio certes. Mais n'est-ce pas trop facile ? Une occasion ratée de mener le lecteur sur les traces de cet aventurier hors norme, faut-il le dire, qu'a été ce grand chasseur. Ces récits et quelques recherches historiques supplémentaires auraient pu, sous sa brillante plume, éclairer le lecteur sur les réalités d'une époque. Sans pour autant devoir en aucune sorte glorifier cette époque révolue, mais sans pour autant la réduire à ce qu'elle n'a pas été non plus. Sans doute le succès en librairie dépend plus de l'art de surfer sur l'air du temps que de se soucier de la cohérence de l'histoire.



Kakou Ernest Tigori,
« Haine du blanc et
monde noir »
Ed. Mature Afrik
2023, Coll. Grand
Livre,
432 p., 29,90 €

PAR MIA VOSSEN

« L'Afrique, depuis les temps immémoriaux, a toujours été présente dans l'histoire de l'humanité, dans ses plus belles expressions comme dans ses pages sombres. A travers l'esclavage, la traite négrière ou la colonisation, l'Afrique n'a rien vécu de particulier qui serait de nature à justifier son apparente incapacité actuelle à se redresser. Elle n'a aucune réparation à demander à qui que ce soit. Elle doit plutôt réapprendre sa propre histoire, se remettre en cause et s'atteler à gérer son destin avec plus d'intelligence collective » (p. 218).

Les colonisations constituent un phénomène naturel voire indispensable au progrès des peuples. Tigori démontre l'impossibilité des crimes attribués à Léopold II. La colonisation jugée salutaire par l'auteur, et dont l'arrêt précipité au lendemain de la Seconde guerre mondiale, a souvent abouti à un chaos que certains pays paient encore aujourd'hui. Cette colonisation a permis à l'Europe de garantir la sécurité d'une majorité des Noirs, dicit Keith Richburg, correspondant du Washington Post en Afrique : « A genoux, je remercie Dieu d'avoir permis que mes ancêtres soient emmenés en esclavage. Ainsi m'a été évité le sort tragique de ce continent malheureux ».

Le livre est un appel aux humains pour qu'ils cessent de se flageller ou de flageller les autres, pour qu'ils retrouvent leur dignité, se montrent responsables et établissent des contacts normaux, équilibrés et créateurs de progrès avec le reste de l'humanité.

Un livre exceptionnel qui, de manière magistrale, remet les montres à l'heure.



Bruno Dardenne
(Le petit-fils)
« Namur - Rwanda,
Le Voyage d'une Vie »
Tirage limité 40 €

PAR LE CRNAA

Joseph Dardenne étudie à Conneux puis au Séminaire de Floreffe. En 1911, à 16 ans, il intègre l'école du 13^e Régiment de Ligne de Dinant puis, en 1913, le 1^{er} Régiment de Lanciers à Namur, unité dans laquelle il participe au premier conflit mondial en tant que maréchal des logis. Blessé, retourne au front. En 1916, il rejoint le Corps expéditionnaire d'Afrique et embarque sur l'Élisabethville. Il prend part à la conquête des territoires de l'Est-Africain allemand en tant que sous-officier mitrailleur. Il travaille ensuite au Ruanda à la construction de routes, la lutte contre la peste bovine, les Ponts et Chaussées, la direction de prison, et enfin chef de poste de Kigali et Kasibu avant de rentrer en Europe après 5 ans et 5 mois d'absence.

Il retourne au Ruanda en 1921 avec son épouse Hélène Cosse, chargé de la construction de la route de Kabgay à Kigali. Quelques mois plus tard, on lui confie la création d'un nouveau poste dans le sud du pays à (Butare / Astrida). Il quitte le Ruanda fin décembre 1927. Il y fera encore un bref séjour en 1930-1931.

Il recevra encore à son domicile de St Servais la visite de S.A.R. Mutara III Rudahigwa en 1949 puis celle de Monseigneur Aloys Bigirumwami, premier évêque du Ruanda, en 1952 et en 1972.



Pascale Hoyoïs
« KIGALI-
MANHATTAN »
Edilivre 2022
Roman historique,
608 pages, 30 €
Numérique : 14,99 €

PAR THIERRY CLAEYS BOUUAERT

Dans son dernier livre, *Kigali-Manhattan*, publié aux éditions Edilivre, l'écrivaine invite le lecteur à découvrir une histoire passionnante et émouvante à la fois. Elle nous fait prendre conscience de la reconstruction d'un homme parmi tant d'autres qui tente de retrouver sa voie après avoir perdu sa famille lors du génocide de 1994.

Son roman met en scène Baptiste, ingénieur, qui après le massacre au Rwanda de sa femme, ses trois enfants, sa maman, réussit à fuir son pays pour se réfugier aux États-Unis où réside son père. Ce sera alors un long parcours, intimiste, dans le doute, mais aussi la joie de belles rencontres, que progressivement Baptiste arrivera à donner à nouveau un sens à sa vie.

Pascasia, David, Alina, Sharon, puis Lynn... tous ces personnages joueront un rôle dans sa guérison, lui apportant réconfort et gratitude, réveillant son espoir et sa dignité, lui permettant de retrouver le bonheur. Si les traumatismes sont difficiles à cicatriser, c'est à travers ces rencontres qu'il trouvera la force de se réarmer pour les surmonter. Devenir pompier pour sauver des vies sera l'objectif de Baptiste à la fois pour se déculpabiliser et reprendre confiance en lui, dans la vie. Dans 'les autres'

Kigali-Manhattan raconte le drame que fut le génocide tout en nous exposant la diversité des traditions et des cultures du Rwanda, les différences ethniques et raciales qui conduisent à la violence et à l'exclusion des autres. L'auteure introduit de nombreux thèmes intéressants pour nous éclairer et nous sensibiliser aux réalités de la vie qui prévalent encore aujourd'hui. Ce récit est profondément humain, optimiste.

Pascale Hoyoïs s'est remarquablement documentée pour nous offrir un récit réaliste, elle nous fait entrer dans la vie et les émotions de ses personnages. Un livre de 600 pages, 111 chapitres, que l'on a du mal à laisser une fois entré dans le récit. Un roman historique, une fiction, mais qui nous montre qu'après la tragédie, il y a l'espoir, après la douleur, le bonheur. Un récit qui aide aussi à comprendre la force du pardon. Si on ne guérit pas du génocide, avec « *Kigali-Manhattan* » l'auteure nous offre un voyage de résilience. Merci Pascale !



« La Piste
congolaise »
Francis Groff
Éditions Weyrich
236 pages – 20 €

PAR THIERRY CLAEYS BOUUAERT

Dans « *LA PISTE CONGOLAISE* », Francis Groff évoque la figure trop peu connue en Belgique du frère Justin Gillet, un Ardennais qui a créé un vaste jardin tropical à Kisantu, au sud de Kinshasa. En travaillant avec un réseau de correspondants patiemment tissé dans le monde entier au début du XX^{ème} siècle, ce botaniste de génie a réussi à implanter dans le Congo belge de l'époque de nouvelles variétés de fruits et de légumes qui ont profondément modifié les habitudes alimentaires de l'époque et qui se sont, depuis lors, étendues à l'ensemble de l'Afrique centrale.

Dans la même aventure, son personnage principal s'immerge également dans l'univers particulier du kimbanguisme, une religion créée en 1921 au Congo belge par le prophète autoproclamé Simon Kimbangu qui fut persécuté et emprisonné jusqu'à sa mort trente ans plus tard. Pour ce faire, Francis Groff a notamment effectué un séjour à Nkamba, la « Nouvelle Jérusalem » du kimbanguisme.

Le récit met en scène Stanislas Barberian, le personnage créé par Francis Groff pour la collection Noir Corbeau des éditions Weyrich, dans une haletante enquête qui démarre dans la région de Paliseul, du frère Gillet, pour se poursuivre à Kinshasa et au Kongo Central. Entre les forêts de l'Ardenne belge et la moiteur de la RDC, Barberian va croiser le fantôme de Paul Verlaine, rencontrer des Anciens du Congo belge, s'immerger dans les sortilèges de la tradition africaine et affronter les divers dangers de la vie à Kinshasa. Une enquête sur deux continents pour cette sixième aventure du gentleman-bouquiniste. Un récit qui passionnera les membres de Mémoires du Congo et tous les autres lecteurs aussi !

NDLR - corrections

P 126 : lire Albert 1^{er} et non Léopold II.

P 160 : La zaïrianisation est simplement la confiscation des biens (1973), la politique de retour à l'authenticité (1968) est le changement du nom des villes, lieux et prénoms, habillement avec abacost et pagne, le travail obligatoire le samedi (entretien des lieux publics, etc.)

Gestion non spéculative

✓ Plus de performance, moins de frais

Les fonds non spéculatifs peuvent
rapporter annuellement 3% de plus

✓ Moins de risque

Grande diversification sur
tous les marchés actions et obligations

✓ Pas de produits toxiques

Totale transparence

**Testez l'effet de la gestion
non spéculative sur vos actifs :**

www.logiver.com

REVUES PARTENAIRES



CALENDRIER DES ACTIVITÉS EN 2023

Pour toute insertion ou correction, téléphoner au 0496 202 570 ou écrire à fernandhessel@skynet.be

Associations	Revue	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
ABC (Alliance belgo-congolaise - Kinshasa) - 00 243 904177421 - afatalitombo@yahoo.fr Président : Litombo Afata	Non	En attente d'information											
AFRIKAGETUIGENISSEN g.bosteels@skynet.be - Président : Guido Bosteels	Non	En veilleuse											
AP-KDL (Amicale des pensionnés des réseaux ferroviaires Katanga-Dilolo-Léopoldville) - 04 253 06 47 Président : Luc Dens	Oui	29 F		11 A			3 W			2 J	14 J		2 J
ARAAOM (Association royale des anciens d'Afrique et d'outre-mer de Liège) - 0486 74 19 48 Présidente : Odette François-Evrard	Oui	29 F	10 M		16 L 28 AW		3 W	2 E			22 L	11 E	10 D
ASAOM (Amicale spadoise des anciens d'outre-mer de Spa) - 0496 20 25 70 Président : Fernand Hessel	Oui	25 M	12 AW		16 L						22 L		
CRAA (Cercle royal africain des Ardennes de Vielsalm) - 080 21 40 86 Président : Freddy Bonmariage	Oui			1 M 25 AW		31 A	25 E		8 L				
CRAOCA-KKOOA (Cercle royal des anciens officiers des campagnes d'Afrique) 0494 60 25 65 Président : Claude Paelinck	Oui			19 A						14 E	En réflexion quant à l'avenir		
CRAOM - KRAOK (Cercle royal africain d'outre-mer), fondé en 1889 - www.craom.be Président : François Van Wetter	Oui		21 B	13 A 21 C	25 C	2 W 19 C	29 P 23 P		8 L	19 C	20 C		
CRNAA (Cercle royal namurois des Anciens d'Afrique) - 061 260 069 - 081 23 13 83 Président : Jean-Paul Rousseau	Oui				16 AB								
CTM (Cercle de la Coopération technique militaire) Président : Jean-Pierre Urbain	Oui	Voir site propre											
MAN (Musée africain de Namur) - 081 231 383 - info@muséeafricain.be Directeur-conservateur : François Poncelet	Non												
MDC (Mémoires du Congo et du Rwanda-Urundi) - 02 649 98 48 Président : Thierry Claeys Bouvaert	Oui	Voir programme dans la revue <i>Mémoires du Congo, du Rwanda et du Burundi</i> et sur le site : www.memoiresducongo.be											
MOHIKAAN (DE) (Vriendenkring West-Vlaanderen) - 059 26 61 67 robert.vanhee1@telenet.be Président: Bob Vanhee	Oui										22 H		
NIAMBO 0475 323 742 - niambo@googlegroups.com www.sites.google.com/site/niambogroupe Présidente : Françoise Moehler - De Greef	Forum	8 P		19 P		5 PQ	13-15 PQ		6 JQ			26 PQ	
OMMEGANG - 02 759 98 95 asbl ABVCO - www.Compagnons-Ommegang.com Président : Léon De Wulf	Oui				7 E	9E 9 M 16 A	24 V	15 E 21 E	8 M	21 E		7 M 11 E 15 E 24 J	
OS AMIGOS DO REINO DO CONGO Retrouvailles luso-belgo-congolaises au Portugal	Non	Le Convivio a repris en 2023 : le 17 juin 2023 à Sintra											
ROYAL CERCLE LUXEMBOURGEOIS DE L'AFRIQUE DES GRANDS LAC Président : Roland Kirsch - 063 38 79 92	Oui						13 P						
UNAWAL Union en Afrique des Wallons et Bruxellois francophones (depuis 1977) - Président : Guy Martin	Non	4 D				26 F	6 Q		20 B	28		12 AQ	
URCB (Union royale des Congolais de Belgique) Fondée en 1919 - 0484 13 72 16 Présidente : Cécile Ilunga	Non												
URFRACOL (Union royale des Fraternelles coloniales) - Président : Philippe Jacquij				19 A						14 E			
URBA (Union Royale Belgo-africaine), ex-UROME fondée en 1912 Koninklijke Belgisch Afrikaanse Unie (KBAU) info@urba-kbau.be Président : Renier Nijskens	Non					11 M	22 A		30 M				
VVFP (ex-AMI-FP-VRIEND West-Vlaanderen) Vriendenkring Voormalige Force Publique 059 800 681 - 0474 693 425 - Présidente : Ann Haeck	Oui	11 W		1 W	5 W	3 A 8 E	17 W		9 W	6 W	4 W	22 L	6 W

A : assemblée générale/ en présence ou virtuelle - **B** : moambe - **C** : déjeuner-conférence - **D** : Bonana - **E** : journée du souvenir ou de l'amitié/ hommage/ commémoration, Te Deum / défilé - **F** : gastronomie - **G** : vœux, réception/ cocktail/ apéro - **H** : fête de la rentrée, fête patronale - **I** : invitation - **J** : rencontre annuelle, Retrouvailles, anniversaire - **K** : journées projection(s), conférence(s), université d'été, webinar - **L** : déjeuner de saison (printemps/été/automne) - **M** : conseil d'administration, Comité de gestion - **N** : fête anniversaire - **O** : forum (virtuel) - **P** : voyage/activité culturelle/historique/film/théâtre - **Q** : excursion ludique, promenade, croisière - **R** : office religieux - **S** : activité sportive - **T** : fête des enfants, St-Nicolas - **U** : rencontre/réunion mensuelle - **V** : barbecue - **W** : banquet/ gala/ Déjeuner / lunch / dégustation, drink... - **X** : exposition - **Y** : jubilé - **Z** : biennale

MDC remercie d'avance toute association qui accepte de contribuer à la mise à jour et/ou à la rectification du tableau. En outre l'accord est acquis d'office pour une large diffusion de celui-ci dans les publications propres aux associations, avec un remerciement anticipé pour la mention de la source : extrait de *Mémoires du Congo et du Rwanda-Urundi*, N°59 de septembre 2021. Merci également de faire tenir un exemplaire de la revue emprunteuse à la rédaction de MDC. Il est à noter qu'en sus des activités des associations ici répertoriées il existe un grand nombre de rencontres informelles d'anciens qui d'année en année perpétuent leur passé africain, sans pour autant se structurer en association sur base de statuts. Il s'agit de rencontres purement amicales, ne publiant ni programme ni compte-rendu, et partant difficiles à reprendre dans le présent répertoire.



Président / Voorzitter :

Renier Nijskens

Administrateur-Délégué /

Gedelegeerd Bestuurder :

Conseil d'Administration /

Raad Van Bestuur :

Guido Bosteels, Luc Dens,
Fernand Hessel, Philippe Jacquier,
Guy Lambrette, Afata Litombo,
Renier Nijskens, Jean-Paul Rousseau

Conditions d'adhésion :

(1) agrément de l'AG
(2) Cotisation annuelle
minimum : 50 €

Compte bancaire :

Cotisations et soutiens :
BE54 2100 5412 0897

Pages URBA :

Renier Nijskens et Fernand Hessel

Contact :

info@urba-kbau.be
www.urba-kbau.be

Copyright :

Tous les articles sont libres de
reproduction moyennant mentio
de la source et de l'auteur

MEMBRES / LEDEN

1 ABC-Kinshasa
2 A/GETUIGENISSEN
3 AP/KDL
4 ARAAOM
5 ASAOM
6 CRAA
7 CRAOM
8 CRNAA
9 MAN
10 MDC
11 NIAMBO
12 RCLAGL
13 URCB
14 URFRACOL
15 VRIENDENKRING
VOORMALIGE FP

MEMBRES D'HONNEUR

André de Maere d'Aertrycke
Robert Devriese
Justine M'Poyo Kasa-Vubu
André Schorochoff

AGENDA TRIMESTRIEL

AG : 22.06.23 au CPA
CA : 11.05.23 au CPA
CA : 30.08.23 au Cook and
Book

OUVERTURE & CONSOLIDATION

PAR RENIER NIJSKENS, PRÉSIDENT D'URBA



1

Comme il vous en a été fait part dans nos éditions précédentes, l'URBA-KBAU poursuit activement son opération d'ouverture vers la diaspora et d'orientation vers l'avenir d'un mieux vivre ensemble et d'amitié pérenne avec nos partenaires d'Afrique, sans pour autant négliger quoi que ce soit de notre passé commun.

Les nouveaux statuts consacrant cette ouverture, et y ajoutant dorénavant la possibilité d'affiliations individuelles ont été approuvés par l'Assemblée générale et sont prêts à être envoyés au Moniteur pour leur officialisation. Nous avons admis de nouveaux administrateurs, dont un administrateur délégué en succession de Baudouin Peeters qui vient, comme convenu, d'achever son mandat le 31 août dernier.

L'URBA-KBAU et ses associations-membres tiennent à remercier vivement Baudouin pour son engagement infatigable, même en période de COVID, ses apports innovatifs -dont les sessions de l'université d'été-, sa gestion rigoureuse ainsi que ses interventions appréciées. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfactions personnelles et

d'épanouissement professionnel dans le nouveau défi de carrière qu'il s'est assigné.

Malgré l'action soutenue que l'URBA-KBAU n'a cessé de mener sur les différents fronts intéressant nos associations, il faut reconnaître que nous souffrons d'un déficit de perception des activités de nos associations-membres ou de celles menées par notre plateforme.

Au titre de celles-ci, je relèverai : l'élaboration conjointe d'un mémorandum à la commission parlementaire, la rédaction d'amendements substantiels au 'Cours d'histoire coloniale de la Belgique en Afrique centrale' produit par la Fondation Roi Baudouin par l'intermédiaire du Musée BELvue, la participation à des débats radio (RCF), TV (RTBF), le développement de contacts avec la diaspora en Belgique, l'envoi d'une mission au Congo pour contribuer à la redynamisation de l'Alliance Belgo-Congolaise regroupant les associations d'anciens étudiants Congolais en Belgique, la participation à l'exercice de modernisation du Musée africain de Namur, une participation active aux manifestations organisées par nos associations membres, etc... Avec le conseil d'administration élargi, nous allons prêter une attention accrue à cette visibilité nécessaire. La plus récente des manifestations organisées par une de nos associations-membres était la commémoration, le 14 septembre dernier, au monument érigé à Schaerbeek, de la victoire des troupes du Congo Belge à Tabora. ►



2



particulièrement illustrés sur des terrains dangereux, pour la paix et le développement en Afrique centrale. ■

**L'URFRACOL, membre d'URBA à part entière, fait partie d'une constellation regroupant toutes les associations à vocation militaire.*

Il est à espérer qu'un jour certaines associations en charge de l'humanitaire, regroupées sous l'appellation d'OMMEGANG (une soixantaine d'intervention dans le Monde) rejoindront l'URBA. Leurs réflexions ne peuvent qu'apporter une lumière en plus aux débats.

La frise ci-dessous est extraite de la revue de l'OMMEGANG (Tam-Tam Ommegang, n°198 3/2023 - qui tire son nom de l'opération de 1964-65 sur le sol congolais).



Malgré la contestation 'woke' de tout ce qui a trait aux faits du passé, ce monument envoie un signal réconfortant d'unité d'action des troupes coloniales, de reconnaissance de l'effort collectif, de célébration d'une victoire reconnaissant les mérites acquis par l'ensemble des militaires, qu'ils soient Belges ou Congolais. Cette unité dans la victoire est symbolisée avec éclat au cœur du monument par les mains jointes des membres des troupes.

Comme l'écrit fort judicieusement le président en exercice de l'URFRACOL*, notre administrateur Philippe Jacquier : « ce monument est le seul à être consacré à tous les morts des troupes coloniales, toutes époques et origines confondues et à évoquer par le symbole des deux mains unies, la fraternité des champs de bataille existant entre Européens et Congolais ».

La commémoration annuelle offre en outre une belle occasion pour mettre à l'honneur des militaires qui se sont

On s'imaginer volontiers que les militaires, cultivant avec davantage de discipline leurs associations de mémoire, sont réguliers aux manifestations. A y voir de plus près, rien n'est moins vrai. Là aussi le mouvement souffre d'une perte du bénévolat, malgré les appels pressants des responsables. Les cheveux blancs n'expliquent pas tout. Le CRAOCA par exemple, qui regroupe les officiers des campagnes d'Afrique, jusqu'il y a peu membre d'URBA, nourrit des doutes quant à sa survie au-delà de 2024. Civils, qui ont vu se fermer trois de leurs associations en 2023, et militaires sont logés à la même enseigne, en termes de mémoire et de commémoration. L'URBA a donc été bien inspirée en ouvrant ses rangs aux associations partenaires d'Afrique, qui apporteront le sang nouveau qui manque pour appréhender l'avenir avec constance et enthousiasme. C'est aussi la justification d'une action soutenue en faveur d'un cours d'histoire, objectif, décomplexé et courageux. (fh) ■

LÉGENDES PHOTOS :

1. Renier Nijskens
2. Secrétariat de l'ABC à l'Ecole Privée Prince de Liège à Gombe-Kinshasa, novembre 2022
3. Devant le Monument Tabora à Schaerbeek
4. Monument dédié à la Force publique à Schaerbeek
5. Frise des associations militaires en rapport avec le Congo et avec l'humanitaire





DE ONVERGETELIJKE DOKTER HEMERIJCKX

Wereldberoemd leproloog

DOOR GUIDO BOSTEELS



Geboren in een diepgelovig gezin te Ninove, had de jonge Frans Hemerijckx al vroeg zijn zinnen gezet op een overzeese medische loopbaan. Reeds sinds zijn studies had hij samen met zijn studiemakker, de latere minister Ludovic Moyersoen, een "Missiebond der Vlaamse studenten" opgericht, waarvan hij al gauw praeses werd.

Inmiddels was hij ook verliefd geworden op zijn stadsgenote Marie-Salome Grootaert. In de onzekerheid of zij bestand zou zijn tegen het tropisch klimaat, vertrok hij in juli 1929 alleen naar Belgisch Congo voor rekening van de toenmalige "Medische Hulpdienst voor de Missies".

In de Kasaïprovincie arriveert hij in de missie van Tshumbe-Sainte-Marie, waar hij reeds s'anderendaags druk aan het werk is want de behoeften zijn

enorm en de medische infrastructuur blijkt nog ondermaats te zijn. Hij wordt er pijnlijk getroffen door de fel verspreide endemische kwalen als slaapziekte, venerische ziekten, pian en, uiteraard, lepra.

In mei 1930 kan hij eindelijk zijn verloofde omhelzen en hun huwelijk wordt in Luluaburg ingezegend. De huwelijksreis wordt een 700 kilometer lange tocht per vrachtwagen naar Tshumbe. Na enige maanden begon een onervulde kinderwens echter zwaar te wegen en de tropische omgeving lijkt de jonge vrouw niet mee te vallen. Ze valt in een diepe depressie en overlijdt in 1931.

Na een terugkeer huiswaarts en een moeilijke periode, vat Frans een jaar later de draad weer op. Met de tomeloze energie die hem kenmerkte slaagt hij erin naast de bestaande leprozerie van Tshumbe een veel grotere nieuwe leprozerie op te richten die al vlug over meer en meer uitgebreide middelen kon beschikken en als een modelinstelling kon gelden. Die werd alom bekend onder de naam Dikundu, wat de veelzeggende betekenis heeft van "elkaar helpen".

Ondertussen was hij hertrouwd met niemand minder dan de jongere zus Betsy van zijn eerste echtgenote, waarmee hij vier kinderen kreeg.

Hoe dan ook aanzag hij de afzondering waartoe de melaatsen gedwongen werden als een onafwendbare maar weinig ideale noodzaak om de verspreiding van de kwaal te beperken. Ook aarzelde hij niet ten strijde te trekken tegen de polygamie, waarvan hij aanvoelde

dat die naast ethische bezwaren ook op medisch vlak nadelig bleek te zijn.

Dokter Hemerijckx voelde zich dan ook uiterst gelukkig toen hij kennis kreeg van de behandeling van lepra met sulfonen, een middel dat de besmettelijkheid van de kwaal sterk afremde en zelfs kansen op genezing kon bieden. Dat schiep de mogelijkheid om over te stappen naar ambulante behandeling, d.w.z. dat de patiënten niet meer aan hun familiaal milieu onttrokken dienden te worden. Een paradoxaal maar logisch gevolg was dat het aantal patiënten sterk toenam aangezien ze zich niet langer schuil dienden te houden om verwijzing naar een leprozerie te voorkomen.

Zo activeerde deze dokter ook bezigheidstherapie, zoals bijv. pottenbakkerij om de mensen te helpen hun menswaardigheid te vrijwaren. De ontwikkeling van deze "geneeskunde onder de bomen" bezorgde dokter Hemerijckx grote bekendheid, ook ver over de grenzen. Zo kwam hij ertoe, na 25 jaar Congo, gevolg te geven aan een dringend verzoek om zijn kunde en werkkraft ten dienste te stellen van de Indiase regering en in Polambakkam in 1955 een Belgian Leprosy Center tot stand te brengen.

In 1960 stelde dr. Hemerijckx zich ter beschikking van de Wereldgezondheidsorganisatie, wat een wereldwijde raadpleging over de behandeling van de leprakwaal bevorderde.

Alom geëerd en onderscheiden, overleed deze merkwaardige weldoener van de mensheid te Leuven in 1969. ■



GREAT
SPA TOWNS
of Europe



CENTRE CULTUREL
DE SPA - SAUNAY - STROUWEN

CONTACTS

AMICALE SPADOISE DES ANCIENS D'OUTRE-MER

Avec le soutien du centre culturel de Spa



N°159

Président :
Fernand Hessel

Vice-présidente :
Marie-Rose Utumuliza

Trésorier :
Reinaldo de Oliveira
reinaldo.folhetas@gmail.com

**Secrétaire &
Porte-drapeau :**
Françoise Devaux
Tél. 0478 46 38 94

**Vérificateur des
comptes :**
Marie-Rose Utumuliza

Culture :
Emile Beuken

Rédacteur de la revue

Contacts :
Fernand Hessel
Tél. 0496 20 25 70 /
087 77 68 74
Mail : fernandhessel
@gmail.com

Siège social :
ASAOM
Vieux château
rue François Michoel, N°220
4845 Sart-lez-Spa (Jalhay)

Nombre de membres
au 31.12.22 : 80

Président d'honneur :
André Voisin

**Membres d'honneur au
30.03.2022 :**
Pierre & Nadine Bouckaert,
Hans Dekeyzer, Marcelle
Charlier-Guillaume, Odette
Craenen-Hessel, André et
Michèle Voisin-Kerff, Agnès
Lambert, Hugo et Manja
Gevaerts-Scheuermann,
Thérèse Schram-Hessel,
Didier Sibille, François
Vallem, Bernadette Van
Cluysen, La Pitchounette
(Serge et Isabelle) à Tiège

Compte :
BE90 0680 7764 9032

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

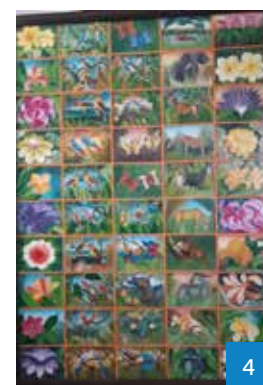
PAR FERNAND HESSEL, TEXTE ET PHOTOS

Depuis quelques années déjà l'ASAOM cherchait une bonne occasion pour mettre à l'honneur un peintre congolais dans le vent. La fête des Vieux métiers organisée avec faste tous les quatre ans à Sart-lez-Spa semblait une bonne occasion, surtout qu'elle draine chaque fois des milliers de visiteurs.

Tout fut mis en œuvre pour que l'opération réussisse enfin en 2023. Le sort tomba sur un peintre de l'école naïve qui a pour nom Abangwa Babocwe mais est surtout connu sous le pseudonyme de Beret. Celui-ci appartient à l'école naïve au sens large. En réalité il est un peintre naturaliste qui traite la nature à sa manière. Le tableau ci-contre qui reprend les thématiques principales de ses innombrables tableaux donne une idée de la manière dont il perçoit et rend la nature. On ne peut mieux le comparer qu'au peintre français Henri Rousseau, dit le Douanier Rousseau.

Une peinture pessimiste à la base (plans d'eaux sombres au fond des bois, sans véritable horizon), mais en même temps optimiste, égayée qu'elle est par des oiseaux et des fleurs de toutes les couleurs, sortis de son imagination.

Beret mit son art en direct à la disposition du public, en amorçant ou parachevant quelques-unes de ses œuvres en cours : dans le jardin de Vieux château (siège de l'ASAOM et musée dédié entièrement à l'artisanat d'art d'Afrique centrale et occidentale), à la Galerie Prince de Condé à Spa, et à la fête annuelle de Mémoires du Congo à Genval. Il fit en outre l'objet d'une interview, réalisée par Daniel Depreter pour le compte de l'ASAOM, où il donne des informations intéressantes sur son passé à l'Est de la République démocratique du Congo et sur la manière dont il s'est mis à la peinture, sans fréquenter la moindre académie.



LÉGENDES PHOTOS :

1. Portrait de Beret
2. Beret à Genval. Tableau en devenir
3. Beret à Genval le 28.08.23
4. Multi-cadre de Beret, sur une idée de F. Hessel

Il est coutumier des cimaises de Kinshasa. Pour deux présidents français (MM. Hollande et Macron) il fut invité à exposer ses tableaux à la Halle de la Gombe. Et fut particulièrement fier d'avoir réussi à vendre un tableau au président Hollande. On peut le suivre aisément sur Facebook. ■

ÉMERVEILLEMENT ET RECUEILLEMENT AU RWANDA

PAR SERGE ET ISABELLE SERVAIS-HOMBERT, TEXTE ET PHOTOS - MEMBRES D'HONNEUR DE L'ASAOM



Nous avons découvert un superbe pays où tout est vert et où la moindre graine plantée dans le sol donne un fruit ou un légume. L'accueil des habitants pour les touristes belges y est chaleureux et l'on se sent directement à l'aise. Le verre de 'Virunga' pris à l'arrivée dans la paillote de l'hôtel Mille Collines nous procura un avant-goût de l'aventure qui nous attendait, à laquelle contribuera avec efficacité notre guide Abdou.



L'émerveillement ne se démentit à aucune étape de notre périple: réserve naturelle de l'Akagera, lacs bordant la Tanzanie, volcans des Virunga actuellement peuplés de près de 1200 gorilles de montagne sur les trois pays (Congo RDC, Ouganda et Rwanda), remarquable réussite (l'année où la primatologue Dian Fossey fut assassinée ils n'étaient plus que 200), ascension du mont BISOKE qui n'est pas une simple balade, lac Kivu et son superbe rivage avec son très bel hôtel Serena à Gisenyi, parc national de la forêt Nyungwe, musée national ethnographique de Butare, musée du Palais royal Rukari à



Passionnés de pays exotiques et lointains, notre intérêt pour les pays occupés par la Belgique au cœur de l'Afrique est resté vivace. Au vu de sa stabilité actuelle, le Rwanda s'est imposé rapidement pour un premier voyage (20.02.23 à 7.03.23), d'autant que notre vice-présidente, originaire de là-bas, nous offrait ses services pour le préparer. Hélas nos jours étaient comptés car nous ne pouvions pas délaissier nos fourneaux à la Pitchounette pendant plus de deux semaines.

Nyanza, avec le palais du dernier roi du Rwanda Mutara III reconstitué avec des matériaux traditionnels du XIX^e siècle et où l'on peut voir des vaches royales à longues cornes « Inyambo », tout ne fut que ravissement.

Pour finir notre voyage, une halte chez le couple si sympathique Lydie et Georges Kamenayo-Gengoux, fervent défenseur de la reconnaissance des métis belgo-rwandais et membre de la commission parlementaire, ancien

reporter à la VRT et producteur et réalisateur de films documentaires, nous permit de réaliser les avantages que pouvait donner une agriculture participative, et mieux comprendre ce qu'est la permaculture.

A contrario, disséminés dans la totalité du pays à la suite du génocide de 1994, de nombreux sites mémoriels évoquent les plus tristes heures du pays. Il nous parut impensable de visiter le Rwanda sans rendre hommage à nos dix paras, dont trois avaient fait un passage au 12^e - 13^e de ligne à Spa, et sans nous recueillir au mémorial du camp Kigali. De plus, M. André Voisin, notre président d'honneur, nous avait demandé d'avoir une pensée pour l'ami de son fils, le 1^{er} Lieutenant Thierry Lotin, ce qui fut fait par le dépôt d'une fleur au logo de l'Amicale du 12^e -13^e de ligne.

Nous y fûmes accueillis cordialement et avons trouvé ce sanctuaire bien entretenu et fleuri, et avons pu écouter l'un des gardiens rwandais nous relater avec respect la tragique histoire des soldats belges.

Le corps de garde est resté tel quel, il rend directement compte de la violence des combats où nos braves paras se sont battus héroïquement jusqu'à ce qu'ils soient submergés par le nombre de leurs assaillants. Devant le corps de garde, dix colonnes de pierre de taille provenant de Belgique symbolisent nos 10 paras, portant les initiales du nom et l'âge de chacun. Bien que situé non loin du centre-ville, il se dégage du site une certaine tranquillité. Mais on ne peut pas ne pas imaginer le sentiment de nos compatriotes si honteusement trahis et abandonnés à leur triste sort par leur commandement. ■



NYOTA

Cercle Royal africain des Ardennes



N°194

Président :

Freddy Bonmariage
tél. 086 40 12 59
ou 0489 417 905
freddy.bonmariage@gmx.com

Vice-président :

Vacant

Secrétaire & Trésorier :

Herman Rapier,
rue Commanster, 6, 6690
Vielsalm
tél. 080 21 40 86
hermanrapier@skynet.be

Réviseur des comptes :

Jean-Jacques Goens

Autres membres :

Henri Bodenhorst, Fernand
Hessel, Didine Voz, Roger
Senger

Siège social de

l'association :
Grande Housinne, 36,
6997 Érezée

Rédacteur de la revue

Nyota :
fernandhessel@hotmail.com

Nombre de membres au
31.12.22 : 40

Compte :

BE35 0016 6073 1037

ADIEU, L'ANIMATEUR !

PAR FERNAND HESSEL, TEXTE ET PHOTOS

La nouvelle nous parvint par voie de presse et nous emplît aussitôt d'une grande consternation. Nous savions Guy, notre fidèle animateur, sous traitement médical, de là à le voir quitter brusquement ce bas monde il y avait de la marge. L'espoir d'une guérison et d'un retour parmi les membres les plus actifs nous habitait. L'avis nécrologique du journal tomba comme un couperet : le Baron Guy Jacques de Dixmude, né en 1934, est décédé à Vielsalm le 11 août 2023.

La maladie avait eu raison de la santé, jusque-là plutôt robuste, de notre vice-président et de notre infatigable animateur. Coup dur pour la famille éplorée, réunie dans la modeste église de Basse-Bodeux le vendredi 18 août dernier ! La cérémonie de l'adieu fut empreinte de silence et de recueillement, en dehors des paroles consolatrices de la religion et les évocations pleines d'émotion du passé du défunt par la famille. Le silence traduisait avec évidence le respect en lequel on tenait le défunt.

Le Cercle royal africain des Ardennes mit dans la gerbe qu'il déposa au pied du cercueil toute sa reconnaissance pour les services rendus par Guy au mouvement de mémoire, depuis trois générations, et bien sûr toute sa sympathie pour la famille éprouvée.

Guy n'était pas seulement un fringant colonel à la retraite, pas seulement un habile animateur, il était aussi pour les membres du CRAA un sage, toujours prêt à vider les querelles, un admirateur de l'histoire que Vielsalm partage avec le Congo. Son grand plaisir était d'agiter la cloche au Monument aux Vétérans lors de la journée du Souvenir.

Pour donner au mouvement une base solide, il se démena pour créer un musée, en l'honneur de son grand-père d'abord mais aussi en illustration de la vérité historique en matière de colonisation de l'Afrique centrale.

Les oiseaux se cachent pour mourir. Même les aigles. ■



LA DOUCE LISETTE NOUS A QUITTÉS

PAR FERNAND HESSEL, TEXTE ET PHOTOS

A peine étions-nous quelque peu remis de l'émotion qu'avait suscitée le départ de Guy, que la mort frappa à nouveau le CRAA. Cette fois c'était la femme de notre président qui fut la victime de la sinistre faucheuse. Au terme d'une longue maladie qu'elle a supportée avec résignation, Lisette s'était éteinte dans sa maison de la Grande-Hoursinne, où elle recevait régulièrement notre comité avec un sens de l'hospitalité exemplaire, se faisant un point d'honneur de faire contre mauvaise fortune bon cœur.

L'émotion était palpable dans l'église Saint-Michel de Mormont, en ce triste jeudi 21 septembre. Les évocations des grands moments de la vie de la défunte, née à Herve le 26 juillet 1940, furent pour l'essentiel faites par l'officiant, sans doute parce que les descendants auraient été submergés par la douleur. Histoire d'une vie magnifique, faite de dévouement aux siens d'abord mais aussi à tous ceux qui croisaient son chemin.

Quand depuis le jubé nous parvint une musique sublime, choisie avec grand discernement, l'assemblée fut prise au cœur. Le quotidien céda la place à une intense communion des âmes. Un cortège invisible se forma pour escorter l'âme d'Elisabeth jusqu'à l'autre rive, avant de rendre à la nature sa dépouille.

A lire les inscriptions à même les planches du cercueil, pratique nouvelle mais combien éloquente de la reconnaissance que la famille portait à celle qui entamait son dernier voyage sur terre, avec les trois mots Merci pour TOUT, la famille tout entière était à genoux : le mari, les deux filles et leur conjoint, les huit petits-enfants, en première ligne.

Une cérémonie qui ne put que bouleverser ceux qui y participèrent, plus persuadés que jamais que la vie est à la fois fragilité face à la maladie et robustesse face à la vie, par les racines qu'elle a plongées dans le terroir où elle a vécu et où elle se perpétuera dans le cœur des siens.

Durant ce trimestre, la mort frappa une troisième fois le cercle d'amis du CRAA. François Boulanger, dit Sanza, fidèle compagnon et collectionneur invétéré d'instruments de musique congolais, en fut la victime. Par manque de place dans la présente revue, la rédaction évoquera la grande figure qu'il était dans le prochain numéro.

A toutes les familles endeuillées par la mort de Guy, d'Elisabeth et de François, le CRAA présente ses condoléances émues et ses infinis regrets. ■



ROYAL CERCLE LUXEMBOURGEOIS DE L'AFRIQUE DES GRANDS LACS



N°27

Président :

Roland Kirsch

Vice-président :

Gérard Burnet

**Secrétaire et
responsable des
Comptes :**

Anne-Marie Paste-
leurs

**Vérificatrice des
comptes :**

Marcelle
Charlier-Guillaume

Autres membres :

Jacqueline Roland,
Thérèse Vercouter

Editeur du Bulletin :

Roland Kirsch

Siège social :

RCLAGL,
1, rue des Déportés,
6780 Messancy
Tel : 063/387992 ou
063/221990 –
Mail : kirschrol@
yahoo.fr

**Présidente
d'honneur :**

Marcelle
Charlier-Guillaume

Compte :

BE07 0018 1911 5566

*Textes et photos de
Roland Kirsch*

JEAN MERGEAI ÉCRIVAIN-MAGISTRAT

« C'est quoi être neutre ? S'habiller en gris ? »

(Michel Delattre, professeur de philosophie, Saint Germain-en-Laye)

Né à Mortinsart, hameau rural gaumais, près d'Etalle, le 24 janvier 1927, Jean Mergeai a fait ses humanités gréco-latines au Collège Saint-Joseph de Virton, puis à l'Athénée Royal d'Arlon. Il sort docteur en droit de l'Université Libre de Bruxelles en 1953. Il a été surveillant à Jodoigne et à Etterbeek. Début des années 1960, substitut, ensuite juge d'instruction au Tribunal de 1^{ère} Instance d'Arlon, il devient en 1983 président des Tribunaux de Commerce d'Arlon et de Neufchâteau.

Parallèlement, Jean Mergeai cultive une œuvre littéraire abondante d'écrivain régionaliste, commencée en 1966 par des ouvrages officiels, primés, assez brefs, de nouvelles, récits, essais ou drames, suivis d'une trilogie romanesque (« Le Schiste et la Marne ») fin des années 1980. Il épouse Liliane Devos d'Anvers qui lui donne trois fils. Il devient président de l'Académie luxembourgeoise de 1977 à 1982. Il décède à Arlon, à la suite d'une longue maladie, le 30 octobre 2006.

L'ÉCRIVAIN-MAGISTRAT

Si son parcours professionnel reste classique, l'intéressé s'est singularisé dans le domaine judiciaire au Congo belge d'une part, et en Belgique, d'autre part.

En Belgique, il a été, en 1965, l'avocat général en Cour d'Assises qui a requis et obtenu contre le célèbre et... romanesque Roger Champenois de Buzenol, les travaux forcés à perpétuité pour le meurtre de son épouse, fait que ce dernier a nié : le corps de la victime étranglée avec un lien n'a été découvert qu'en... 1987, enterré au domicile du condamné !

En terre congolaise, de janvier 1957 à début 1961, Jean Mergeai s'est vu contraint de quitter l'ancienne colonie en raison de l'indépendance, alors qu'il y exerçait des fonctions de substitut du procureur et de juge d'instruction en même temps, au Kasaï dans un pays qu'il appréciait énormément.



1

UN CHÂTEAU DANS LA BROUSSE

Si je reviens sur cette période congolaise, c'est parce que Jean Mergeai, dans son recueil « Ailleurs en Ardenne » édité chez Duculot en 1984 y relate sous forme de nouvelle - « Un château dans la brousse » - l'histoire vécue par lui d'un château-fort au Kasaï ; bâtisse qui fut mêlée à un événement tragique et insolite.

Il est généralement admis que Jean Mergeai dans ses écrits, était plus un artisan qu'un penseur, qu'il se sentait condamné à décrire plutôt qu'à créer, or, dans le cas qui nous occupe, il est manifeste qu'il a fait là œuvre de réflexion indirecte sur l'action des Belges au Congo, 25 ans après l'indépendance.

Le narrateur -en réalité, Jean Mergeai- se présente dans le texte comme agent sanitaire au Kasaï, province qui lui est familière.



L'HISTOIRE DU CHÂTEAU

Un vieux colon « Maillard », rencontré dans un village, raconte au narrateur qu'il a construit une demeure seigneuriale qu'il n'a jamais occupée: une sorcière du coin ayant maudit ce lieu. Le fils d'un riche colon « Tarzan » décide de l'occuper malgré la lugubre prophétie. Le narrateur, bien qu'invité à visiter ce bâtiment, refuse d'y entrer de même que tous les Congolais de l'endroit. Le lendemain de son occupation, « Tarzan » meurt dans un accident de voiture. La malédiction s'est réalisée.

Interpellé par un chercheur, Pierre Halen, de l'Université de Bayreuth (Allemagne), Jean Mergeai, en 1997, confirme officiellement la réalité des faits et personnages cités, lui compris. Il précise à son interlocuteur que le château était situé à Pania-Mutombo, entre Lusambo et Lubefu près de Kananga (Luluabourg) ; ces deux dernières villes, en ce temps-là, relevaient effectivement de l'autorité judiciaire réelle de notre écrivain.

Le château Dierckx - « Les Orchidées Rouges » - à Bukavu est un autre exemple de ces constructions prestigieuses. Voir l'article d'A. de Maere d'Aertrycke sur ce dernier édifice dans MDC de juin 2011.

Le chercheur universitaire conclut, dans l'analyse de ce « conte », reprise dans la revue Congo-Meuse, que la nouvelle de Jean Mergeai résume à sa manière, l'histoire politique du Congo où le château représenterait l'ensemble de l'entreprise



coloniale, attirante par certains côtés, mais incongrue pour les indigènes ; le narrateur- magistrat, représentant l'Administration coloniale, restant dans ce débat, neutre.

PATRICE LUMUMBA

Ce dernier point me rappelle que Jean Mergeai, à l'époque, à la tête d'un tribunal spécialisé en matière pénale au Kasai, en charge des délits commis par les « immatriculés » m'a confié, plus tard, en Belgique, avoir interrogé personnellement, fin des années 1950, Patrice Lumumba, un Batetela, originaire de la région, puisque né en juillet 1925 à Katako-Kombe dans le Sankuru. Il était poursuivi pour trouble à l'ordre public en raison de ses meetings politiques à teneur indépendan-

tiste développés dans son fief natal. A cette occasion, malgré la tension générale, Jean Mergeai n'a pas inculpé Lumumba. Il est resté... neutre ! ■

LÉGENDES PHOTOS :

1. Portrait de Jean Mergeai
2. Cahiers d'Ardenne couverture
3. Moussy-la-Ville 1989, l'avocat général Jean Mergeai en conversation avec Roger Champenois, libéré pour bonne conduite, 1989
4. Roger Champenois en Cour d'assises en 1965



Odon MANDJWANDJU MABELE, Supérieur

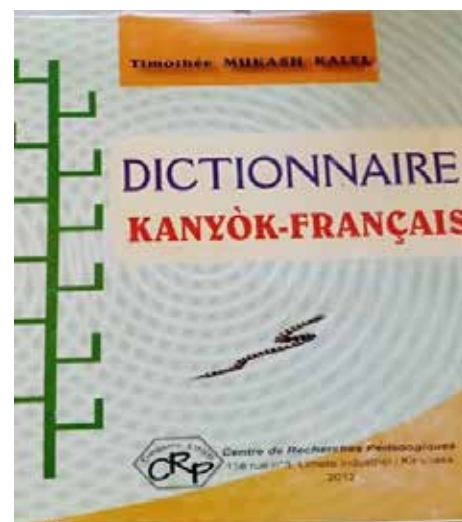


HOMMAGE AU PROFESSEUR TIMOTHÉE MUKASH KALEL

PAR JOSEPH-VOLCAN KWAKOMBE NELE,
CHEF DU BUREAU NUMÉRIQUE ET ANIMATION À SDM

Le SDM a organisé le 23 décembre 2022 une journée dédiée à feu le professeur ordinaire Timothée Mukash, décédé le 15 août 2022 à l'âge de 75 ans. La salle polyvalente de l'Eglise des Saints des derniers jours de Mwene-Ditu a servi de cadre à cette manifestation culturelle. Les autorités politico administratives, la crème scientifique, le président TTK Tongo et quelques membres des différentes communautés ont rehaussé de leur présence cette Journée Mukash Kalel, édition 2022. Au programme figuraient des conférences, des débats, des expositions et des témoignages sur ce personnage célèbre ainsi que des simulations de langage à travers les proverbes. En effet, à travers le premier exposé consacré à « La tradition orale et ses problèmes chez les Kete », le Dr Willy Mbangu Mukini, médecin au centre hospitalier de Kabuela dans la zone de santé de Kanda-Kanda, a démontré que les Kete appartiennent au groupe Bantu habitant plusieurs territoires au Kasai en RDC. Actuellement, il existe une vingtaine de groupements ou tribus Kete, chacun avec sa langue et sa culture. Cependant, on remarque qu'il existe très peu d'écrits consacrés à cette mosaïque Kete, qui est souvent étudiée à travers l'histoire des peuples voisins comme le soulignait l'historien Sébastien Kayimbi Muyowa (2020). Quid de la conservation et de la transmission de la culture de ces peuples à leurs descendants ? La culture étant l'âme d'un peuple, il est impérieux de la conserver sur des supports écrits. De cette manière elle peut garder son authenticité et sa pureté au fil du temps. C'est pourquoi, nous avons lancé un défi aux intellectuels Kete de publier des textes sur leurs origines, leurs cultures et leurs langues en vue de mettre à la disposition des générations futures des

outils culturels de références. Car le Professeur Timothée Mukash Kalel scande les propos de l'UNESCO selon lesquels « d'ici 2050, plus d'un tiers des langues du monde vont disparaître ». C'est pour échapper à cette menace de disparition que les cultures et langues Kete doivent être mises par écrit, une tribu pourrait produire son dictionnaire Kete-Français ou sa grammaire, à l'instar du Professeur Ordinaire Timothée Mukash Kalel qui a élaboré pour son peuple un Dictionnaire Kanyok-Français. Le Dr Willy Mbangu Mukini reconnaît que les Bakete ont du pain sur la planche. Quant au deuxième exposé traitant de « Timothée Mukash Kalel : une page d'histoire », M. Odon Mandjwandju Mabele, attaché de recherche à l'Université de Mwene-Ditu et membre de Mémoires du Congo, du Rwanda et du Burundi, a évoqué dans le cadre de la sociologie des auteurs les principales publications dudit professeur. Ensuite, il a passé en revue les éléments bibliographiques ainsi que les voyages du prof. Kalel. Il a insisté sur les qualités indéniables de l'illustre disparu qui font de lui un baobab, un conférencier, une figure de proue pour tout un peuple et par ricochet une référence pour les autres écrivains dans le domaine linguistique, épris de la sauvegarde de nos cultures. En marge du débat et des expositions, les témoignages du maire honoraire M. Pontien Tshibanda Tondoyi à Bukas, des chefs de Travaux Anaclet Kazadi Kasombo Watend II et Mes Tshibanda ainsi que de l'artiste Mambo ont jeté la lumière sur la vie de ce personnage. Ensuite, dans le cadre de la diversité culturelle évoquée dans l'un de ses ouvrages, les participants des différentes communautés ont traduit leurs proverbes en français après les avoir prononcés dans leur propre langue.



Le groupe folklorique Mutaka a agrémenté cette journée culturelle. A cette occasion, on a également présenté une vidéo de la danse Lele, un autre peuple Bantu très connu à l'époque traditionnelle pour la pratique de la polyandrie. A l'issue des exposés du jour, en dépit de son toponyme à Mwene-Ditu, la majorité des participants (58 voix sur 63, soit 85 %) a voté favorablement pour la mise en place d'une structure culturelle annuelle relative à l'organisation de la journée linguistique dénommée « Mukash Kalel », mais aussi de la création d'un prix ou d'une bourse d'études. En conclusion, ce ne sont pas les arguments qui manquaient pour organiser cette première journée de commémoration de Mukash Kalel, notamment son toponyme localisé dans la commune de Bondoyi. En effet, le professeur a milité pour la création de l'Institut Supérieur Pédagogique de Mwene-Ditu, il a rédigé un Dictionnaire Kanyok-Français ainsi qu'une grammaire. Il s'est en outre attelé à la correction des textes soumis à MADOSE Revue culturelle et scientifique. Comme l'a souligné le doctorant Anastas Kazadi, modérateur de la journée, le professeur Kalel méritait amplement tous ces hommages.

Que son âme repose en paix. ■

UNE SŒUR EN REMPLACE UNE AUTRE À LA BIBLIOTHÈQUE

PAR ODON MANDJWANDJU MABELE

Le 29 août 2023, à la Bibliothèque du SDM/Mwene-Ditu a eu lieu la cérémonie marquant le départ de la bibliothécaire, la révérende sœur Marie Ndaya Mbuyi. Cette dernière a été nouvellement affectée à la Maison de Formation de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de la Providence chemin d'Emmaüs localisée au quartier Deux collines, située à 9 kms du centre-ville de Mwene-Ditu. Au terme d'une année de bons services elle a été remplacée par la révérende sœur Béatrice Awunda Ayambo. Il y a lieu de noter que le choix porté aux religieuses se justifie par le fait qu'elles sont pieuses, disciplinées, sincères, honnêtes et assidues au travail. Cette cérémonie de remplacement à laquelle participaient le supervi-

seur du SDM, les chefs de bureau, les stagiaires et les usagers de la bibliothèque, avait pour but d'informer la population qu'une autre religieuse assurerait dorénavant la continuité du travail à la bibliothèque. Un signe fort qui témoigne de l'engagement du SDM à améliorer sans cesse ses services, grâce en l'occurrence à une attention accrue envers sa Bibliothèque au service de la communauté scientifique de la place. SDM compte aujourd'hui 5 bureaux et un chef de service. Sa raison d'être est de rendre service à la population estudiantine de Mwene-Ditu et de ses environs. Lors de la cérémonie, Odon Mandjwandju Mabele, superviseur du SDM, s'est félicité de l'évolution de ce centre créé le 6 avril 2002 avec



un seul bureau (Bibliothèque). Face aux demandes du marché ainsi qu'à la volonté de tous d'offrir toujours un travail de qualité, quatre autres bureaux (informatique, courrier, numérique et animation y compris dépôt légal et édition) ont été ajoutés. ■

CLÔTURE DES COLONIES DE VACANCES

PAR ODON MANDJWANDJU MABELE

Cette année, la salle de lecture de la bibliothèque de SDM a accueilli les jeunes pour clôturer les colonies de vacances par une animation culturelle et non par le tennis. C'est pourquoi, le samedi 2 septembre 2023, elle a été envahie par les parents et les enfants pour suivre avec intérêt les résultats atteints par les usagers de la bibliothèque. L'examen des fiches de lecture des jeunes abonnés montre que les consultations des élèves du complexe scolaire Munsampi viennent en tête avec 32 %. Les consultations des élèves de l'école primaire Tshamala viennent en seconde position avec 22 %, suivies en troisième position de celles des élèves du Lycée Notre Dame de la Jeunesse (LNDJ) avec 17 %. Celles des élèves du complexe scolaire Emergence, totalisent 12 %. Seules deux filles, soit 18 % du total, ont fréquenté la bibliothèque. L'une venait du complexe scolaire Munsampi et l'autre de l'école primaire SNCC. La loterie sportive, le voyage par train courrier (Fatshi Béton), le travail des enfants dans la rue, les travaux domestiques, d'aide-ménagère ou d'accompagnement des parents au champ, ont occupé la plupart

des enfants. Ensuite, pendant les deux mois de vacances, on trouvait d'autres élèves à domicile garder le toit parental. Le phénomène kidnapping des enfants serait aussi l'une des causes de la non-fréquentation de la bibliothèque pendant les grandes vacances. A ceci s'ajoute la crise économique généralisée que connaît la RDC qui a grevé le budget lecture des enfants pendant les vacances. Sans doute, cette réalité budgétaire est difficilement chiffrable dans les familles congolaises en général et à Mwene-Ditu en particulier. La bibliothèque a profité de cette fréquentation des vacanciers pour organiser une séance de lecture croisée autour de quatre publications, notamment : « *Bonsoir ! les oies* » (J. Barnabé-Dauvister, 1986) ; « *Le chemin interdit* » (Zamen-ga Batukezanga, 2008) ; « *Josias ira-t-il à l'école ?* » (Jennifer Riesmeyer Elvgren, 2015) et « *Paul Panda Farnana : le premier universitaire congolais* » (MDC, n° 56). A l'issue de cette lecture croisée, 11 abonnés de la bibliothèque du SDM, en présence de leurs parents, ont reçu des kits scolaires au prorata de leurs consultations. La lecture « est une ac-



tivité solitaire qui ouvre au monde. Elle procure un immense plaisir, elle est une arme de liberté (...) et permet de découvrir à quel point chaque personne est unique... » (Bruno Lemaire). C'est pourquoi le SDM prévoit dans ses activités des conférences, des concours et des lectures croisées, sources d'échanges fructueux, pour les enfants de 9 à 16 ans. Une distribution de cahiers et de stylos marqua la clôture des colonies de vacances éditions 2023 et laissa tout le monde dans l'attente de la prochaine édition.

LA PREUVE PAR LA PHOTO

La photo ci-contre, datée du 28 août 2023, fournit la preuve que les colis de livres et revues envoyés en appui au SDM arrivent à bon port. Belle invitation aux partenaires belges à intensifier leur action. ■





BOUTIQUE

Modalités d'acquisition

La liste est sujette à modification, selon la disponibilité des ouvrages.

La commande se fait sur www.memoiresducongo.be

Les frais d'envoi ne sont pas inclus dans les prix affichés.

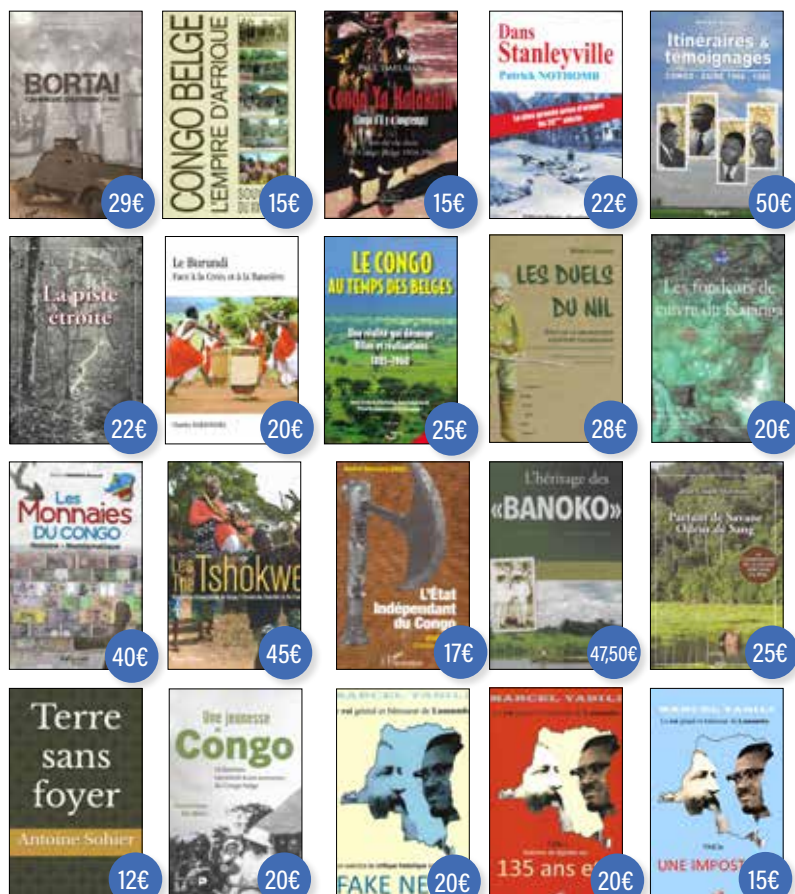
Le versement est attendu au compte de Mémoires du Congo :
BE95 3101 7735 2058,
avec mention de l'adresse et des titres sous commande.



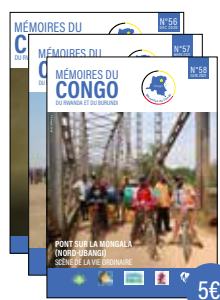
avenue de l'Hippodrome, 50
B-1050 Bruxelles
info@memoiresducongo.be
www.memoiresducongo.be

LIVRES

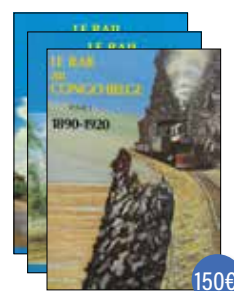
* Les documents sont présentés par ordre alphabétique du titre.



VIDÉOS



Les anciens numéros de même que les exemplaires additionnels de la revue sont à 5€ pièce



Les 3 tomes *Le rail au Congo belge*
La série de 3 tomes : 120€
Prix pour le tome 3 seul : 20€